UNIVERSITE PAUL VALERY - MONTPELLIER III
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

UFR 4 : Faculté de Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale
Année 2025 - 2026

Portées économiques, politiques et sociales du compostage partagé : Le cas de la SCOP Compostons sur Montpellier

---

Présenté pour l'obtention du
Master Professionnel 2ème année
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Economie Sociale et Solidaire

Par Lucas Delcourt

Mémoire préparé sous la direction de Nathalie Magne
Maître de conférence en économie

Juin 2026

UNIVERSITE PAUL VALERY - MONTPELLIER III
Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales

UFR 4 : Faculté de Sciences Sociales, des Organisations et des Institutions
Département d'Administration Economique et Sociale
Année 2025 - 2026

Portées économiques, politiques et sociales du compostage partagé : Le cas de la SCOP Compostons sur Montpellier

---

Présenté pour l'obtention du
Master Professionnel 2ème année
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Economie Sociale et Solidaire

Par Lucas Delcourt

Mémoire préparé sous la direction de Nathalie Magne
Maître de conférence en économie

Juin 2026

Avant-propos

Ce mémoire a été rédigé à partir d'un terrain d'enquête et repose notamment sur l'étude d'interactions entre acteurs publics, industriels et de proximité. Dans ce cadre, les propos avancés ne viseront en aucun cas à apporter des jugements sur les personnes mais bien une réflexion sur les mécanismes de délégation de service public et de répartition des segments de marché.

Par ailleurs, les termes renvoyant à des personnes dans le présent mémoire sont genrés au masculin. Ce choix est simplement induit par la volonté de simplifier l'écriture et la lecture de ce mémoire. Je vous invite à conserver à l'esprit la féminisation de chaque fonction mentionnée.

Remerciements

Ce mémoire est la concrétisation de cinq années de parcours universitaire qui m'ont profondément transformé. C'est donc avec une émotion toute particulière que je le dédie à toutes les personnes rencontrées sur le chemin, qui m'ont tant donné.

Je tiens à remercier sincèrement toute l'équipe pédagogique du Master, pour tous ces apports théoriques et la construction de cet esprit critique nécessaire à l'économie sociale et solidaire. Un grand merci à *Nathalie Magne*, ma directrice de mémoire, pour son suivi et ses conseils avisés ; à *Delphine Vallade*, pour sa confiance et son enthousiasme et à *Julie Bisch* pour sa disponibilité durant ces deux années.

Je remercie également toute l'équipe de Compostons pour son accueil et sa confiance. J'ai tant appris en si peu de temps, et cela n'aurait pas été possible si l'humain n'était pas aussi important au sein de cette SCOP. Ce sont de chouettes personnes, travailleuses et douces. Je suis heureux d'avoir eu l'opportunité de faire partie de cette équipe. Merci à *Léa* pour la richesse de nos échanges ; à *Hélène* pour cette capacité d'adaptation à toute épreuve ; à *Alonso* pour ces si bons goûts musicaux ; à *Catherine* pour tous ces moments de rires ; à *Adèle* et *Lara* pour leur soutien ; à l'entité service civique, *Louise* et *Yaël*, pour notre complicité.

Je tiens en dernier lieu à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à en arriver là où je suis. Je leur présente ma plus sincère gratitude :

- À *Soso* et *Lolo*, pour leur amour et notre si belle amitié. A vous qui avez su me donner la force d'avancer et d'apprendre à aimer la personne que je suis ;
- À *Philippe* et *Jérôme*, pour leur mentorat et la manière dont ils m'ont inspiré ;
- À *Fanny* qui m'a grandement aidé dans la relecture de mes mémoires, en plus d'être une sœur et amie extraordinaire ;
- À ma petite sœur *Sarah*, mon étoile dans la nuit ;
- À ma famille, mes ami.e.s, aux camarades de promo, aux collègues des Petits Débrouillards.

Merci.

Table des sigles et abreviations

ACP : Aire de Compostage Partagé

AGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

DCT : Déchets de Cuisine et de Table

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public à Coopération intercommunal

ESS : Economie Sociale et Solidaire

LTECV : Loi en faveur de la Transition Écologique pour une Croissance Verte

M3M : Montpellier Méditerranée Métropole

OESS : Organisations de l'Économie Sociale et Solidaire

OMR : Ordures Ménagers Résiduelles

PAV : Point d'apport Volontaire

PGprox : Prévention et Gestion de proximité des biodéchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

POA : Pays de l'Or Agglomération

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

RCC : Réseau Compost Citoyen

RS : Responsable de site (de compostage partagé)

SCOP : Société Coopérative et Participative

SMEPE : Syndicat Mixte Entre Pic et Étang

SPAn 3 : Sous-Produits Animaux de Catégorie 3

Table des matières

INTRODUCTION.....13
Partie 1 : Recomposition d'un service public composite des biodéchets.....40
1.1. De l'ordure ménagère aux biodéchets : recomposition du service public des déchets... 40
1.1.1. Historique de la gestion et de l'invisibilisation des biodéchets..... 41
1.1.2. Tri à la source, économie circulaire et recomposition des filières..... 42
1.2. Acteurs et segmentation de la filière biodéchets.....47
1.2.1. Les EPCI, chefs de file de la filière biodéchets.....49
1.2.2. Les opérateurs industriels.....51
1.2.3. Les segments de marché des organisations de l'économie sociale et solidaire..55
1.2.4. Le contrat OCTAV : quand secteur public, industriel et ESS coopèrent.....61
Partie 2 : La gouvernance des biodéchets par la proximité est un enjeu humain.....67
2.1. Le compostage partagé comme dispositif hybride de gestion locale.....67
2.1.1. Typologie des pratiques de compostage.....67
2.1.2. Degré de commoning de la gestion partagée.....75
2.2. Les référents de site au cœur de la coproduction du service public.....82
2.2.1. Le référent de site : une figure indispensable ?.....83
2.2.2. Professionnalisation et externalisation du travail public.....88
2.3. Une portée transformatrice sous conditions.....91
2.3.1. Discours et imaginaires : le paradoxe de l'écocitoyenneté..... 91
2.3.2. Bilan d'une pratique marginalisée.....98
2.3.3. Compostons comme opérateur de médiation..... 100
CONCLUSION.....104
BIBLIOGRAPHIE.....105
RÉSUMÉ.....108

Les annexes de ce mémoire ont été transmises dans un document à part et font l'objet de leur propre table des matières.

Mots clés : **Déchets - Biodéchets - Compostage partagé - Economie des déchets - Economie circulaire - Economie sociale et solidaire - Délégation de service public - Gouvernance locale - Commoning - Bénévolat - Ecologie du geste**

INTRODUCTION

“Si tu regardes le compostage partagé, en fait, c'est des lieux de rencontre. C'est incroyable. Jamais un... Sauf pour des conflits, jamais un local à poubelle sera un lieu de rencontre. Tu as un jour un composteur, les gens, ils viennent te parler, ils te posent des questions. Il y a de l'intérêt. On sent que ça fait un truc en commun entre les gens. [...] Et puis aussi, si tu vas sur la gestion citoyenne [...] tu as : s'organiser collectivement. Ça, dans la société, on ne le fait jamais. Donc nous, notre travail, c'est aussi d'aider les gens à s'organiser collectivement”.

Entretien avec Léa EGRET, gérante de Compostons. Annexe 1

Interrogée au cours de mon enquête, Léa Egret, gérante de la SCOP Compostons, a énoncé l’idée selon laquelle le compostage partagé serait, à l’encontre des autres “poubelles”, un lieu de rencontre, de création de lien social et d’organisation collective. Réceptif à cette idée, je suis parti de cette hypothèse en me posant la question du potentiel social de cette pratique en me basant sur de nombreuses observations empiriques dont je commenterai l’analyse tout au long de ce travail universitaire. Toutefois, avant d’exposer plus en détail mon sujet de recherche, je me dois de contextualiser ce travail.

Ce mémoire s’inscrit dans le cadre du Master 2 en Économie Sociale et Solidaire parcours Association, Coopération et Action Publique à l’université Paul Valéry Montpellier 3 réalisé dans le cadre d’un contrat d’apprentissage au sein de la SCOP Compostons.

Le terrain de recherche est ainsi directement lié à mon apprentissage réalisé au sein de la SCOP, structure de l’ESS spécialisée dans la prévention et la gestion de proximité des biodéchets sur le territoire montpelliérain.

Ce cadre étant posé, je vais à présent étayer mon objet de recherche.

Le développement du compostage sur Montpellier, un terrain d'étude en constante mutation

Selon l'ADEME, en 2024, 33% de nos poubelles grises étaient constituées de biodéchets pouvant être compostés, ce qui représente 83kg/habitant/an. Cela peut sembler être un chiffre anodin, pourtant aujourd'hui les collectivités territoriales ont l'obligation juridique de fournir des moyens de compostage aux particuliers. En effet, la Loi pour la transition énergétique en faveur de la croissance verte (LTECV) avait fixé pour horizon 2025 cette obligation, et la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) avait avancé cette même échéance au 1er janvier 2024.

L'objectif de ces politiques publiques était double : d'une part, détourner ces flux de l'incinération ou de l'enfouissement, et les valoriser sous forme de compost ou de biogaz, et de l'autre, pousser vers une réduction de 50% le gaspillage alimentaire à l'échelle nationale. Nous en sommes *a priori* encore bien loin car un an après l'entrée en vigueur de l'obligation, l'ADEME estimait qu'à peine 50 % des Français avaient effectivement accès à une solution de tri à la source[1], ce qui révèle d'un retard de mise en œuvre et d'une forte hétérogénéité territoriale.

Ainsi, le compostage pour tous semble se confronter à une difficulté de filière au niveau des débouchés dont disposent les collectivités territoriales, liée aux problématiques de qualité du compost, aux arbitrages entre collecte séparée ou gestion de proximité, aux coûts de traitement… C'est en partant de ce constat que j'ai lancé ma recherche pour ce mémoire, en tentant de comprendre les jeux d'acteurs en présence, et les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux autour de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets.

[1] *Un an après sa mise en place, quel bilan peut-on tirer du tri à la source des biodéchets ? - ADEME Infos*. (2025, 19 septembre). ADEME Infos. Un an après sa mise en place, quel bilan peut-on tirer du tri à la source des biodéchets ? - ADEME Infos

Contexte territorial et institutionnel du terrain d'enquête

Mon terrain de recherche se situe sur le territoire à la croisée des aires d'influence de Montpellier Méditerranée Métropole et du Syndicat mixte Pic et Étang (représenté par la carte ci-dessous[2]) pour la gestion des déchets ménagers et assimilés. Sur ces territoires, les compétences collecte et traitement des déchets ménagers relèvent des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Sur le flanc Est de Montpellier, le Syndicat Mixte Pic et Etang s'appuie sur une délégation de service public confiée à la multinationale SUEZ pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique OCTAV, un incinérateur converti en pôle de valorisation des déchets avec des objectifs de réduction des tonnages incinérés. La montée en puissance du tri à la source des biodéchets et la diffusion de dispositifs de compostage de proximité s'inscrivent dans ce cadre institutionnel fortement structuré par un couple pouvoir public et opérateur industriel. Ce terrain est ainsi particulièrement intéressant à observer compte tenu de la diversité d'acteurs qui y agit et de la modalité assez singulière de traitement et de valorisation des déchets du territoire. De plus, il me permet de comparer les deux territoires afin d'étudier les avantages comparatifs des différentes politiques publiques.

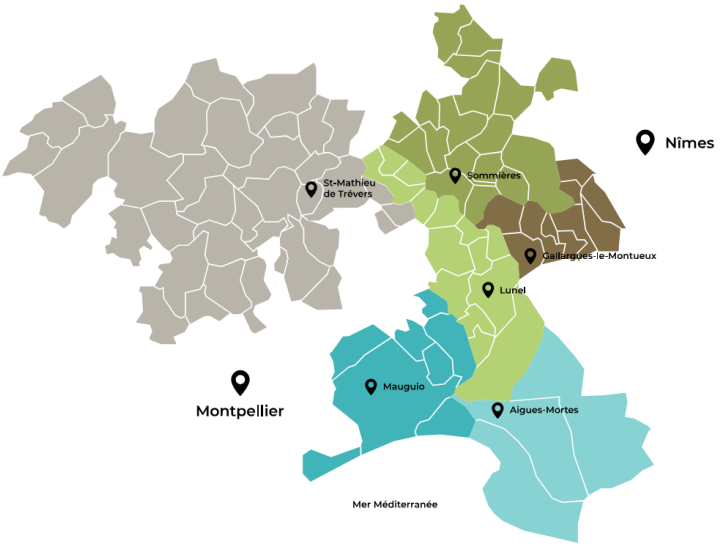

C'est donc dans cet environnement qu'agit aujourd'hui la SCOP Compostons, en tant que structure d'ingénierie, de formation et d'animation spécialisée sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets, qui propose un accompagnement sur le changement de pratique à une échelle ultra-locale.

[2] *Territoire & compétences - Syndicat Pic et Etang,*. (s. d.). Syndicat Pic et Etang,. https://picetang.fr/le-syndicat/territoire-competences

Présentation de la SCOP Compostons

Compostons est une société coopérative et participative (SCOP) implantée à Montpellier, créée en 2017, dont l'objet social est la prévention et la gestion de proximité des biodéchets (PGprox[3]), via des activités d'études, de conseil, de formation et de sensibilisation autour de la réduction et de la valorisation des déchets organiques[4]. Inscrite dans le champ de l'économie sociale et solidaire, elle est accompagnée et hébergée par le pôle Réalis, qui la présente comme une structure promouvant et développant le compostage citoyen et de proximité, avec pour mission de "co-construire la solution la plus adaptée pour chaque producteur de matière organique afin de lui donner les moyens de la valoriser localement et citoyennement"[5]. Compostons se situe ainsi à l'intersection entre bureau d'étude et organisme de formation, et acteur militant de promotion d'un autre rapport aux déchets et à la matière organique.

Les personnes salariées de la coopérative définissent ainsi de façon relativement convergente la structure comme une entreprise spécialisée dans l'accompagnement au changement de pratiques autour des biodéchets :

> *"Nous sommes une coopérative de salariés qui promeut la réduction, la gestion [et] la valorisation des biodéchets. Aujourd'hui, notre singularité, c'est d'accompagner le changement de pratiques. Car la technique, en fait, ne suffit pas à... arriver à nos fins. Donc c'est bien si on est bien équipés, mais encore faut-il que les gens s'approprient le dispositif. Donc ce que j'aime à dire souvent, c'est de dire "oui le processus de compostage en tant que tel même si ce n'est pas uniquement le dispositif qu'on promeut nous, en deux heures, on l'a compris. En revanche, emmener les gens à comprendre et à pérenniser ce geste-là, ça, c'est un vrai boulot". [Donc] on essaie [...] d'accompagner les collectivités, les entreprises, les citoyens de manière générale".*
>
> *Entretien avec Hélène, Annexe 2*

[3] Référentiel de formations construit par l'ADEME et le Réseau Compost Citoyen, adaptées aux besoins de terrain en vue de la généralisation du tri à la source et centré sur les méthodes de gestion de proximité (Réseau Compost Citoyen).
[4] Article 4 de statuts de Compostons
[5] Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. (s. d.). *COMPOSTONS – réalis*. COMPOSTONS - Montpellier

L'éventail des activités de Compostons est relativement large. La SCOP est reconnue comme organisme de formation certifiée Qualiopi et habilitée par l'ADEME pour les formations de référent de site, de guide et maître-composteur, intégrées au référentiel national de la PGprox. À ce titre, elle forme des agents de collectivités, des salariés d'entreprises et des particuliers à la conception, la gestion et l'animation de sites de compostage partagé, au gaspillage alimentaire ou encore au traitement des déchets verts. Parallèlement, Compostons développe des activités de conseil et d'ingénierie pour des collectivités comme la Métropole de Montpellier, qu'elle a accompagné dans le passé à l'installation de composteurs de quartier et en pied d'immeuble, et vient en appui dans la mise en place de dispositifs de compostage autonome en établissements médico-sociaux, scolaires ou de restauration collective. Enfin, la coopérative intervient régulièrement en sensibilisation tous publics (animations, ateliers, webinaires), contribuant à la diffusion de normes de tri à la source et à la visibilité des biodéchets comme important enjeu environnemental.

Voici comment se présente la division du travail en interne (par ordre d'ancienneté) :

Prénom	**Fonction**
Léa	Gérante
Catherine	Responsable administrative
Géraldine	Responsable pôle formation
Alonso	Chargé de mission compostage de proximité
Hélène	Chargée de développement
Lucas	Chargé de gestion et de suivi ACP en alternance
Lara	Responsable sensibilisation et mobilisation citoyenne
Dorian	Opérateur déchet

Au-delà de cette description formelle, Compostons construit un positionnement spécifique dans la filière locale des biodéchets. Elle se situe ainsi sur les segments de la filière fortement intensifs en travail relationnel et en proximité (prévention, gestion de composteurs de quartier, animation de réseaux de référents, etc) plutôt que sur les segments intensifs en capital occupés par les grands groupes (collecte, traitement industriel, valorisation

énergétique). Du point de vue des salariés, cette position est ambivalente : d'un côté, elle permet à la coopérative de revendiquer une expertise spécifique de terrain, de l'autre, elle expose la structure à une forme de disqualification symbolique dans un secteur où la figure légitime reste celle de l'ingénieur déchets travaillant pour un grand opérateur industriel[6].

Enfin, la coopérative est insérée dans des dispositifs contractuels au premier rang tel que le contrat de performance OCTAV liant le syndicat mixte Pic et Etang et SUEZ autour de l'unité de valorisation énergétique de Lunel-Viel. Compostons y intervient comme partenaire du pôle prévention, en animant des actions de sensibilisation, de terrain et d'accompagnement des collectivités dans la réduction des tonnages incinérés. Pour la structure, ce contrat constitue à la fois un débouché économique majeur et un dispositif de légitimation professionnelle ; il donne à voir la manière dont un acteur de l'ESS comme Compostons est intégré dans un service public des biodéchets désormais "composite"[7], pour reprendre l'expression utilisée par Marion Boespflug, Catherine Carré et Thomas Lamarche qui désignaient dans leur étude sur le compostage partagé la singularité des politiques publiques articulant infrastructures industrielles privées, politiques intercommunales et dispositifs ultra-locaux.

Une SCOP dans le secteur des biodéchets : quels apports ?

Les discours internes insistent fortement sur un ensemble de valeurs qui structurent le positionnement de la SCOP : le vivant, l'expertise par le faire, la coopération et l'enthousiasme. Le vivant est présenté comme la cause qui lie et anime l'équipe, justifiant une manière de travailler marquée par la responsabilité et l'importance de l'impact des actions menées. L'expertise par le faire renvoie à une conception de l'expertise comme issue du croisement entre pratique de terrain, éducation populaire et réflexivité. La coopération désigne à la fois une forme de gouvernance interne - respect des principes coopératifs, diagnostic RSE, adhésion aux réseaux de l'ESS - et une manière d'intervenir avec les partenaires en mettant les humains au cœur des processus. Ces éléments de discours ne relèvent pas seulement de la communication institutionnelle : ils sont mobilisés en interne par les salariés pour distinguer Compostons d'autres opérateurs, en particulier dans le champ de

[6] Entretien avec Léa, annexe 1, page 8.
[7] Jaglin (2005); Coutard (2010), cités par Boespflug, M., Carré, C. et Lamarche, T. (2021).

la prévention et du compostage, où coexistent structures associatives, bureaux d'étude privés et filiales de grands groupes.

Par ailleurs, la SCOP présente depuis sa création des exercices excédentaires et assure depuis 2018 une politique d'embauche en croissance. Récemment, l'ouverture d'un nouveau poste et les investissements liés à l'augmentation des activités dans le cadre du contrat OCTAV ont toutefois eu comme conséquence un premier exercice déficitaire en 2025. Néanmoins, la gérance assure que l'année 2026 sera une bonne année comptable, et la viabilité de la SCOP ne s'en trouve a priori nullement remise en question à ce jour.

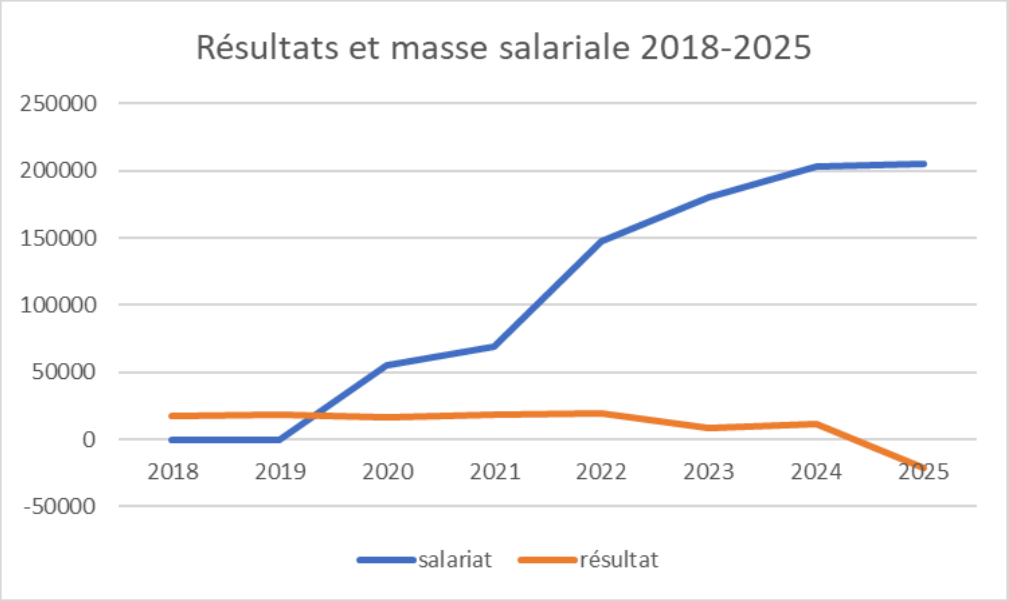

Sur le plan de la gouvernance, Compostons fonctionne selon le modèle classique de la SCOP de petite taille : la gérance est assurée par la fondatrice et les salariés-associés participent aux décisions stratégiques, dans le cadre d'une gouvernance partagée. Bien que les instances juridiques formelles aient lieues, la gérance ne revendique pas pour autant un objectif d'horizontalité au sein de la coopérative.

La SCOP compte 8 associés dont 5 salariés, qui ont chacun investi 40 parts sociales d'une valeur de 50€ au capital de celle-ci. 3 salariés ne sont pour autant pas associés.

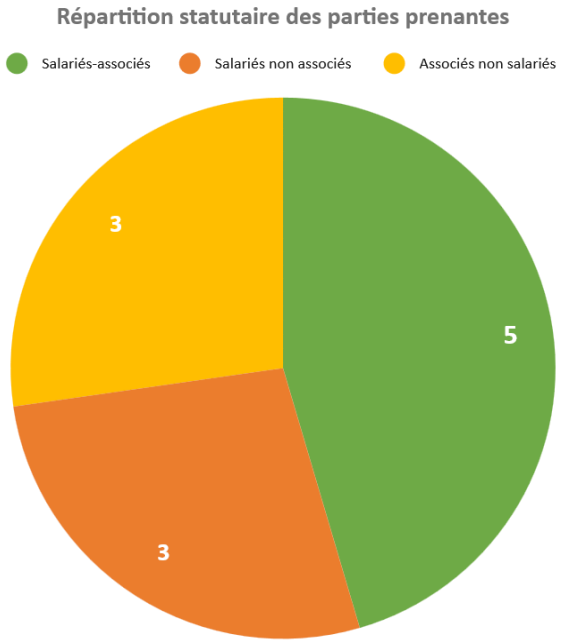



De plus, conformément au statut des SCOP, l'ensemble des sociétaires est convié aux assemblées générales, où les décisions stratégiques et juridiques sont prises *a priori* systématiquement à l'unanimité. Les associés non salariés sont moins présents que les salariés associés, et semblent avoir moins de pouvoir décisionnel au niveau informel. En effet, les grands axes stratégiques de Compostons sont pris lors des réunions d'équipe hebdomadaires ou bien lors des "GT Commercial" où seuls les salariés sont présents.

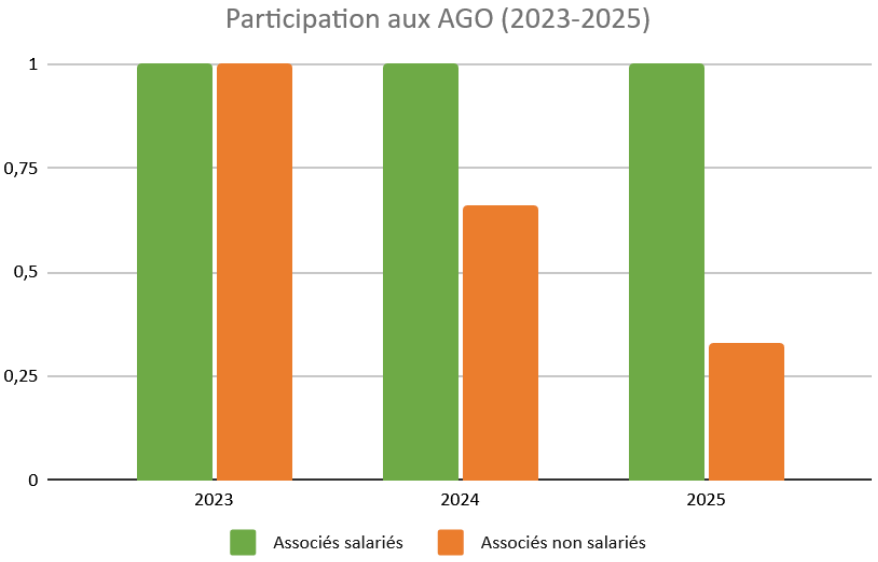

Par ailleurs, ces assemblées générales permettent d'acter sur la répartition des résultats comptables. Compostons semble ainsi adopter une posture prudente en termes d'affectation, et affecte davantage de réserves que la moyenne nationale des SCOP. Les intérêts aux parts sociales sont vus quant à eux comme une rétribution, quasiment symbolique, aux associés non salariés. Enfin, si la part travail reversée aux salariés-associés se situe en dessous de la moyenne nationale, il semble que Compostons privilégie la valorisation des salaires.

Répartition des résultats	Moyenne sur 3 ans chez Compostons	Moyenne nationale (CGSCOP, 2020)	Minimum légal
Réserves	63%	44%	16%
Participation aux salariés	32%	45%	25%
Intérêts aux parts sociales	5%	11%	0%

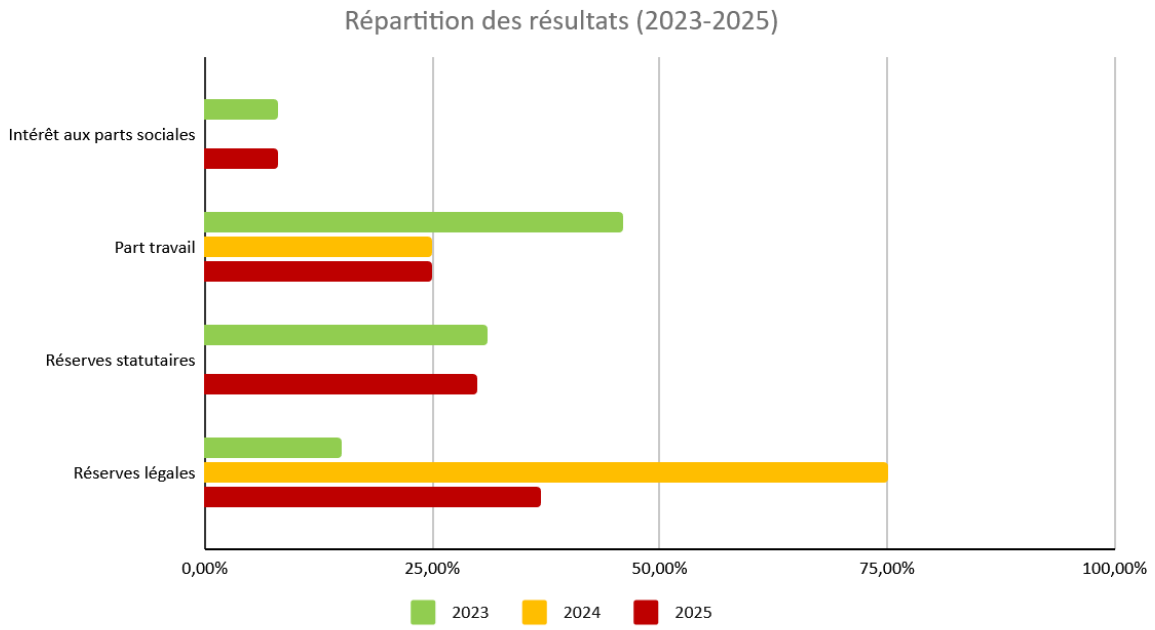

Lors de mes entretiens, j'ai questionné mes collègues sur leur volonté initiale de devenir sociétaire. Je n'ai pas reçu de réponse systématique : le sociétariat n'allait pas de soi. Ce qu'il est tout de même intéressant de soulever, c'est que leurs trajectoires ne leur offrent par ailleurs pas la même vision du sociétariat.

> *"Pour moi quand je suis arrivée chez Enercoop, ce n'était pas du tout un sujet. D'ailleurs, ça a beaucoup étonné certains de mes collègues quand ils me disaient : "Qu'est-ce que tu en penses ?" [Et que] Je leur répondais : "Écoute, [devenir sociétaire], c'est la cerise sur le gâteau, c'est sympa". Mais moi, je ne suis pas venue [à Compostons] pour ça. Je suis venue pour avoir un rôle à jouer dans la protection de l'environnement. J'ai compris que ça avait une importance bien plus importante pour les autres que moi. [...] Le fait d'être sociétaire de Compostons dans les faits, ça ne change pas ma vie, clairement. Je trouve que c'est... Un plus. Je l'apprécie de plus en plus".*
>
> *Entretien avec Hélène, Annexe 2*

Aujourd'hui, le sociétariat chez Compostons semble donc avant tout être statutaire car, dans les faits, la gouvernance appartient aux salariés qui s'appuient eux-mêmes sur la gérance pour prendre la responsabilité légale et le *leadership*. Il repose sur beaucoup d'informels. Toutefois, nous reviendrons sur la raison de la transformation en SCOP de la structure ultérieurement.

- "Est-ce que pour toi, ça a été une réflexion de te demander si tu allais devenir sociétaire ?

- Pas du tout. Non, je pense que pour tout le monde, c'est évident. Il n'y a pas de souci. C'était hyper cohérent. C'est hyper cohérent avec la manière dont on a fonctionné dès le début. C'était pénible d'être en association. Mais c'est pareil, ce n'est pas du tout moi qui ai mené le projet, c'est Augustin qui a le mérite. Ça me faisait peur au niveau administratif, mais au final, c'était très simple. Enfin, ce n'était pas très compliqué".

Entretien avec Léa, Annexe 1

Par ailleurs, les entretiens réalisés auprès des salariés laissent apparaître un collectif de travailleurs fortement marqué par une culture militante commune (engagement écologiste, proximité avec les réseaux *Zero waste*, implication dans le Réseau Compost Citoyen Occitanie) et par une porosité entre identités professionnelles et engagements personnels.

"Les gens, ils sont contents d'être à Compostons, ils bossent pour Compostons comme des oufs parce que ça fait sens. Je suis sûr qu'on est beaucoup plus efficace que beaucoup de boîtes parce qu'on est une coopérative, parce qu'il y a zéro management, presque, et que du coup, tout le monde se donne à fond et se sent libre de partir".

Entretien avec Léa, Annexe 1

Il s'agit à présent de s'intéresser à la genèse du projet pour saisir pleinement les enjeux d'être une entreprise de l'ESS dans le secteur des biodéchets.

Une OESS ayant évolué au grès des politiques publiques

Avant la création officielle de Compostons, Léa, la future gérante, a mené une séquence d'expérimentation locale du compostage partagé (prototypage, animation, porte-à-porte, installation des premiers sites). Cette phase a révélé le principal verrou du secteur : le déficit

de reconnaissance du compostage de proximité face aux normes et à l'imaginaire industriel de la gestion des déchets :

> *« On a été pris pour des guignols, ça a été l'enfer. On a été vraiment maltraités. On n'a vraiment pas été pris au sérieux. »*
>
> *Entretien avec Léa, Annexe 1*

La structure émerge alors dans un champ où la légitimité est souvent indexée à des marqueurs industriels. Le compostage citoyen, plus difficile à quantifier, se retrouve discrédité, en dépit de son efficacité potentielle.

Malgré tout, et forte de ses expériences, Léa crée avec des connaissances à elle Compostons, en octobre 2017, dans une période de dynamisme pour les structures de l'ESS en lien avec la transition écologique sur Montpellier, à l'instar de la création de La Cagette (2017) ou encore de l'Oasis Citadine (2018). L'idée est alors de transformer une pratique jugée alternative en prestations vendables, tout en stabilisant une clientèle et des revenus, ce qui n'a pas été chose facile :

> *« Bah ça fait dix ans sur Montpellier que j'essaie de développer le compostage. 'Fin, le résultat est quand même pourri, quoi. Euh, voilà, j'ai failli baisser les bras parce que c'est hyper dur commercialement, c'[était] hyper confrontant, hyper stressant, en 2017-2018. Et puis, il y a quand même eu une médiatisation du compostage en 2018 et on est passé de : "C'est dégueulasse", à : "C'est super". Ça a quand même un peu aidé les choses. Ouais, j'ai failli abandonner clairement. Et puis, on a eu des contrats un petit peu, donc ça a commencé à permettre de lancer les choses. En fait, ça fait depuis 2015 qu'on essaie de développer des trucs à Montpellier. »*
>
> *Entretien avec Léa, Annexe 1*

La consolidation de l'association est ensuite passée par des projets où la valeur ajoutée reposait sur l'accompagnement (concertation, animation) plutôt que sur la seule installation d'équipements. Un partenariat marquant est noué avec Hérault Logement[8], entre 2017 et 2020, dans des quartiers prioritaires : plusieurs sites sont alors installés, avec des moyens liés

[8] Office Public de l'Habitat rattaché au Conseil Départemental de l'Hérault

à l'intensité d'animation. Compostons se positionne alors comme opérateur de proximité : le cœur du service est la conduite vers le changement de comportement, ce qui permet une différenciation vis-à-vis de solutions plus industrialisées, et donc l'apparition d'un segment de marché à prendre, voire à créer.

La structure explore ensuite la collecte à vélo, soutenue financièrement par la Métropole de Montpellier, mais le projet est stoppé car le modèle économique de Compostons ne peut répondre aux exigences difficiles à absorber pour une petite structure. D'autres tentatives de projets verront le jour durant cette période-là. Dans le contexte post-pandémique, les formations et les animations deviennent un socle stabilisant apportant compétences, revenus, et légitimité.

Créée à l'origine sous statut d'association loi 1901, Compostons se transforme en Société Coopérative et Participative (SCOP) sous forme de Société à Responsabilité Limitée (SARL) en 2022. Elle devient alors régie par le droit commun des sociétés, la Loi sur les sociétés à capital variable (1867) qui définit les conditions d'entrées et de sorties des associés, celle de 1974 portant sur le statut coopératif qui introduit le précepte : "Une personne égale à une voix" et la loi de 1978 ayant légalement reconnu le statut SCOP.

Cette transformation vient formaliser, d'après Léa, une culture organisationnelle déjà présente : la coopération, le partage des responsabilités, la faible lourdeur hiérarchique. Cette transformation est aussi un moyen pour les salariés de reprendre la main sur les questions stratégiques de la structure, quand le bureau qui jusqu'alors prenait les décisions pour les salariés était perçu comme éloigné des enjeux économiques et professionnels de la société. Pour cela, la nouvelle SCOP sera accompagnée par URSCOP, et déménagera dans les locaux de *Réalis*, une pépinière d'entreprises de l'ESS gérée par la Région Occitanie. Voici comment Adèle, ex-salariée-associée, justifie cette transformation :

“Pourquoi est-ce que, selon nous, enfin selon moi d'ailleurs, mais c'est aussi avec les collègues, on s'est transformé en SCOP ? C'est qu'au niveau de la gouvernance, donc le CA est géré par des bénévoles. Et en fait, à partir d'un certain montant, euh... on est obligés de, de faire signer des papiers pour des montants de marché, etc., au président. Sauf que là, les salariés étaient de plus en plus compétents sur le terrain et sur un secteur qui est très professionnel. Et donc les bénévoles, bah étaient un peu plus perdus. Eux, ils aidaient plus à l'animation, mais pas justement à développer des marchés, des contrats, aider les collectivités. Enfin voilà, il y avait vraiment plus une question professionnelle qui s'y jouait. Et [...] le fait que les salariés prennent des décisions eux-mêmes, c'était beaucoup plus cohérent qu'on se transforme en coopérative dans ce cadre-là et que ce ne soit pas juste des bénévoles qui décident si oui ou non on va sur tel marché alors qu'en soit, ils n'ont aucune idée du, du secteur des déchets, en gros. Donc c'était plus au niveau des compétences professionnelles, je dirais”.

Entretien avec Adèle, annexe 3

Un autre enjeu soulevé quant à cette transformation est la volonté de la structure d’être reconnue comme entreprise aux yeux des financeurs et des clients, ce que le statut associatif, semblait-il, ne faisait pas. La même année, la signature du contrat OCTAV avec SUEZ et le Syndicat Mixte Pic et Etang marque un tournant : c’est le premier contrat long (4 ans) pour Compostons, qui lui offre une meilleure rémunération, et une posture d’expertise à l’appui des collectivités pour faire adopter des pratiques.

“On peut se positionner comme des professionnels qui analysent le besoin des collectivités, qui interagissent de manière qualitative, qui connaissent leur place et qui sont capables de proposer de l'accompagnement de changement de comportement grâce à au porte-à-porte et compagnie. [...] On nous considère pour ce qu'on sait faire et on nous paye bien pour ça”.

Entretien avec Léa, annexe 1

C’est dans ce contexte que j’ai intégré la SCOP en août 2025 avec comme intitulé de poste “Chargé de projet Compostage”, et ce dans le cadre d’un contrat d’apprentissage.

Missions au sein de l'alternance : du terrain à la coordination d'activités

Mon apprentissage réalisé au sein de Compostons se déroule sur l'année universitaire 2025-2026. L'objectif principal est d'"assumer la planification, la coordination et le suivi des missions sur le terrain et au bureau des projets en cours"[9]. Concrètement, j'ai été recruté à l'origine pour être responsable de l'action de suivi et de coordination des sites de compostage partagé sur Palavas, Lunel, Le Grau-Du-Roi et Uchaud dans le cadre du contrat OCTAV.

Ma principale mission dans ce cadre est ainsi d'aller sur place pour entretenir les sites et d'effectuer les opérations de maintenance (réparation, nettoyage) et celles propres au processus de compostage (brassage, transfert de bac, tamisage du compost mûr, etc). Une fois de retour à Réalis, je fais remonter des données quantitatives et qualitatives sur une base de données, afin de suivre le remplissage de bacs, de planifier les prochaines opérations et de fournir un livrable aux EPCI sur les actions effectuées et les potentielles recommandations de notre part. J'effectue également un travail relationnel auprès de nos partenaires avec lesquels j'échange très régulièrement, pour répondre à leur besoin et organiser nos actions. Enfin, je réalise également des bilans des actions destinés à nos clients et ai mis en place de nombreux indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Répartition des suivis de site :

Commune	Palavas-Les-Flots	Lunel	Grau-Du-Roi	Uchaud
Nombre de site suivi	15	14	8	5
Fréquence de suivi	Une semaine sur deux	Toutes les semaines	Une semaine sur deux	Une fois tous les deux mois
Produit prévisionnel 2026	17 500€	37 527€	16 965€	6 780€

Je suis également responsable des missions de rudologie, c'est-à-dire de l'analyse des déchets ménagers et assimilés (provenant des poubelles grises des particuliers et des entreprises) récupérés et triés sur le site de gestion du SICTOM Pézenas-Agde. L'idée y est de collecter

[9] Extrait de la fiche de poste "Chargé de projet compostage en alternance"

un échantillon d'un type de déchet (aluminium, acier, papier, etc) et de trier dans cet échantillon les déchets purs, ceux composés à majorité du flux choisi, ceux imbriqués au sein d'autres déchets et enfin de mettre de côté ceux ne correspondant pas au flux en question. Une fois les données prélevées, je les traite dans un tableur avant de fournir un rapport au commanditaire.

J'effectue également des missions d'approvisionnement en matière sèche et d'entretiens de composteurs pour des établissements scolaires, pour la CAF de l'Hérault et occasionnellement pour la Communauté de Communes Terre de Camargue. Et, au bureau, je réalise un travail de veille et de capitalisation sur les pratiques de compostage de proximité (lecture de rapports, mémoires, audits de sites, etc.), pour la rédaction d'articles ou encore pour échanger avec nos partenaires sur la question.

Toutefois, si ces missions sont assez diversifiées, je me suis retrouvé, quelques mois après le début de mon contrat, face au fait que j'allais beaucoup sur le terrain. En plus de ressentir une fatigue physique croissante, j'ai également été frustré par le manque de travail de fond et l'aspect uniquement opérationnel de mes missions. Ainsi, après en avoir discuté avec la gérante, il a été acté que je suivrais une formation de formateur afin de pouvoir former les publics de la SCOP sur des modules reliés au compostage partagé, thématique que je maîtrise tout de même assez bien. De plus, nous avons effectué un recrutement au mois de décembre d'un "opérateur déchet" destiné à aller quotidiennement sur le terrain. Ce dernier a ainsi absorbé une partie de mes déplacements, ce qui m'a permis de récupérer du temps de coordination pour mener mes missions dans de meilleures conditions.

Ainsi, ces actions au sein de la SCOP offrent un accès privilégié aux pratiques professionnelles de terrain, aux arbitrages et aux relations avec les partenaires publics (les EPCI, les SICTOM); privés (SUEZ, SPL Oekemed, etc) et la société civile (les stagiaires des formations dont je suis le formateur). Elle impose en même temps une vigilance réflexive sur la posture à adopter dans ce travail de recherche. Étant moi-même au contact des acteurs et des dispositifs, l'exercice de ce mémoire est de ne pas venir croiser mes croyances à mon étude, mais au contraire d'adopter une approche distanciée propre à un travail de recherche en sciences humaines et sociales.

Questionnement de départ

La question de départ est née de la confrontation entre, d'une part, les discours institutionnels sur la généralisation du tri à la source des biodéchets et, d'autre part, l'expérience de terrain dans la gestion de sites de compostage partagé.

D'un côté, les biodéchets sont présentés comme le nouveau front de la transition vers l'économie circulaire, avec la mise en avant de solutions techniques (collecte séparée, méthanisation, compostage industriel) et de nouveaux dispositifs contractuels. De l'autre, la mise en œuvre du compostage partagé repose très concrètement sur un travail quotidien, souvent discret et peu reconnu, de salariés des OESS comme Compostons et de bénévoles appelés "référents de site". L'objet de recherche se situe à l'intersection de ces deux niveaux : il s'agit d'analyser le compostage partagé comme dispositif concret de gestion de proximité des biodéchets, et d'interroger ses portées économique, sociale et politique dans un régime local de gestion dominé par les infrastructures industrielles et de grandes délégations de service public.

Ainsi, d'une part, mes réflexions autour du mémoire m'ont amené à m'interroger sur les relations entretenues entre les acteurs publics et privés, et la place qu'occupe l'ESS dans cet environnement. D'autre part, je me suis également interrogé sur la portée transformatrice du compostage partagé comme commun, dans un contexte de proximité avec les pouvoirs publics. Cela m'a questionné également sur la place des référents bénévoles, et sur la reconnaissance effective de leur travail. Enfin, il me semble indispensable d'analyser les discours et les publics les plus impliqués autour des dispositifs de compostage partagé.

Ces différents éléments m'ont permis de lancer mes lectures, afin de structurer mon argumentaire mais avant tout mon enquête.

État de l'art

Cet État de l'art a pour vocation de mettre en lumière les travaux existants sur la question du compostage partagé, et de ses dimensions économiques, sociales et politiques.

L'étude du compostage partagé à Montpellier suppose de traiter les biodéchets comme un objet socio-culturel avant d'être une matière à valoriser. Ainsi, d'une part, les travaux

d'Histoire et de sociologie des déchets permettent de définir le déchet comme construit social. En effet, l'ordure devient progressivement gênante au fil des siècles et fait l'objet d'une mise à distance spatiale et culturelle à partir du XIXe siècle, notamment par l'apparition de la poubelle et des centres d'incinération[10]. La définition juridique du déchet stabilise cette construction sociale : *"Selon la loi fondatrice de 1975, est déchet « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit [...] destiné à l'abandon ». Voilà qui est stimulant : finalement, le déchet est [...] ce dont je n'ai que faire, mais dont vous avez peut-être besoin"*[11].

Dans cette perspective, le rapport de Dufour et Barles[12] sur l'éviction du compostage des ordures ménagères à la moitié du XXe siècle joue un rôle de pivot. En effet, le retour contemporain des pratiques de compostage peut être lu comme le produit d'une recomposition d'un régime de gestion des déchets plutôt que comme un retour à la vision déchet-ressource. Toutefois, les auteurs explicitent la marginalisation de cette pratique, et ce même au niveau industriel : "*En définitive, [...] ces normes ne semblent pas parvenir à maintenir des débouchés pour une industrie qui, au cours des années 1970 et 1980, périclite et se trouve marginalisée. Ce processus de normalisation apparaît être contemporain et similaire à celui de l'Agriculture Biologique (AB). [...] La stratégie empruntée est celle de transformer [le mode de gestion] par le marché, en proposant une « offre » alternative sans en garantir les conditions structurelles de développement et de réussite*".

D'autre part, les paradigmes récents autour de l'économie circulaire et du tri à la source portent une vision gestionnaire des pratiques de compostage. Les travaux sur les biodéchets en contexte métropolitain montrent que les modèles de gestion ne se départagent pas uniquement sur des critères d'efficacité, mais sur la finalité assignée au dispositif : "*La pertinence des modèles va essentiellement dépendre du choix de la finalité première du dispositif : technico-économique (la gestion des biodéchets étant considérée comme la motivation principale de l'action publique, dans une logique d'optimisation) ou sociale (la gestion des biodéchets contribue à une autre finalité d'éducation à l'environnement ou d'inclusion sociale)*"[13]. Par ailleurs, l'économie circulaire se trouve être critiquée par son

[10] Béguin, M. (2013). L'histoire des ordures : De la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle. *VertigO, 13*(3).
[11] Barles, S. (2005), *L'invention des déchets urbains. France 1790-1970*, Champ Vallon.
[12] Dufour, E., & Barles, S. (2021). *L'éviction du compostage des ordures ménagères et la fin de leur recyclage agricole en France et en Île-de-France (1940–1990)* (Rapport PIREN-Seine).
[13] Berdier, C. et Maillefert, M. (2024). Les enjeux du compostage des biodéchets ménagers. De la construction de filière à une approche métabolique des flux Le cas de la Métropole de Lyon. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Octobre(4), 481-510. https://doi.org/10.3917/reru.244.0481.

alignement autour des finalités de développement durable : "*C'est dans cette veine scientiste qu'il faut comprendre la domination de la notion d'économie circulaire sur les esprits. Plus précisément, l'économie circulaire apporte une légitimation naturalisée au marché en tant que dispositif social efficace pour atteindre des objectifs quantifiés pourvu que les externalités soient régulées de manière optimale, et que le progrès technique puisse se substituer au capital naturel*"[14]. Or, cette vision réduit les rapports sociaux à un simple ensemble d'externalités qui ne dépasse par la logique NIMBY[15]. Leur étude sur l'ESS dans l'économie des déchets complète ce point en rappelant que la ressource n'est pas seulement la matière, mais aussi le potentiel d'intégrateur social.

Ainsi, si le régime de gestion de biodéchets présente une compatibilité capitalistique, l'apport majeur de la littérature récente sur le compostage de proximité amène à le définir à la marge de cet écueil, et ce, en le recentrant sur les enjeux sociaux autour du fonctionnement des sites. D'une part, le régime de proximité invite à ne pas idéaliser la relocalisation : elle reconfigure des conflits et se doit d'inclure la société civile pour être acceptée : "*Les situations de conflit évoquées ici montrent donc que si la proximité d'équipements de traitement des déchets est refusée par les habitants à cause des risques et des nuisances associés à leur présence, ces conflits sont parfois porteurs d'un souhait de participation active à une gestion de proximité du service public d'enlèvement des ordures*"[16]. D'autre part, je me suis intéressé dans le cadre de cette enquête au principe de *commoning*. Ce dernier est défini selon Lamarche, Carré et Boespflug (2021) comme "L'organisation en commun des utilisations possibles des ressources communes (matérielles, immatérielles, sociales), de leur distribution et de leur production"[17]. En effet, cet objet de littérature propose une grammaire plus fine que celle de la participation : il s'agit d'observer comment un commun se fabrique (ou échoue à se fabriquer) via des règles, des rôles, des mécanismes de contrôle et de sanction : "*c'est-à-dire, pour reprendre l'approche d'Elinor Ostrom, des mécanismes de partage des droits de propriété, d'incitation, de contrôle et de sanction – qui revêtent une très grande variété de*

[14] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.
[15] Not In My Backyard - "Pas dans mon jardin"
[16] Cirelli, C., Maccaglia, F. et Melé, P. (2017). « L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : gérer les déchets en régime de proximité. Flux, 109-110(3), 61-72. https://doi.org/10.3917/flux1.109.0061.
[17] Boespflug, M., Carré, C. et Lamarche, T. (2021). Page 4. Biodéchets : retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. Flux, 124-125(2), 12-26. https://doi.org/10.3917/flux1.124.0012.

formes de régulations institutionnelles. Dans le réemploi et les déchets, il en existe aujourd'hui de nombreux exemples"[18].

L'article de Boespflug, Carré et Lamarche[19] est central dans ce dispositif théorique. En se basant sur une "*observation participante dans deux tiers-lieux possédant un composteur et présentant un modèle d'organisation horizontal, et sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs de la collecte et de la gestion des déchets, dont dix associations [...]",* cette étude autorise à traiter le compostage partagé comme un processus de *commoning* plutôt que comme un commun fini. L'apport d'Eynaud et Laurent[20] prolonge quant à lui cette perspective en plaçant l'articulation entre commun et ESS du côté des arrangements de gouvernance, et non du côté d'une simple convergence de valeurs supposée.

Toutefois, le compostage partagé présente des limites sociologiques dont on ne peut faire l'impasse. Objet largement traité en littérature sur ESS, la participation de référents de site bénévoles questionne sur la *bénévolisation*[21] de l'action publique : "*Certaines activités qui étaient réalisées par des fonctionnaires sont confiées à des associations qui mobilisent des salarié·es, mais aussi des bénévoles [...] les chercheurs John Krinsky et Maud Simonet montrent que l'entretien de Central Park était historiquement réalisé par des fonctionnaires, mais que leurs tâches sont maintenant accomplies majoritairement par des travailleurs associatifs, qui ne bénéficient pas des mêmes conditions*"[22]. La contribution de Maud Simonet[23] permet de traiter ce point comme un objet de sociologie du travail : le bénévolat ne relève pas seulement de l'engagement, mais d'une forme de travail socialement situé, distribué de manière inégale et susceptible de supporter une partie des coûts de l'action publique. Appliqué aux sites de compostage, ce cadre conduit à analyser la figure du référent non comme un plus du dispositif, mais comme une condition *sine qua non* de sa soutenabilité.

---

[18] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.

[19] Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. *Flux, (124–125)*(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

[20] Eynaud, P., & Laurent, A. (2017). Articuler communs et économie solidaire : Une question de gouvernance ? *RECMA, 345*(3), 27–41. doi:10.3917/recma.345.0027

[21] Terminologie employée par Lefebvre et Simonet (2011).

[22] Cottin-Marx, S. (2021). Chapitre 2. Le monde du travail associatif sous l'influence de la puissance publique. C'est pour la bonne cause : Les désillusions du travail associatif (p. 73-108). Éditions de l'Atelier. https://shs.cairn.info/c-est-pour-la-bonne-cause--9782708253766-page-73?lang=fr.

[23] Simonet, M. (2004). Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail. *Revue de l'IRES, 44*(1), 141–155.

Enfin, la portée transformatrice du compostage partagé ne peut être évaluée sans une sociologie des discours et des imaginaires écologiques propres à l'écologie du geste. Les travaux de Jean-Baptiste Comby, sociologue de l'environnement à l'université de Nantes, montrent comment les enjeux environnementaux peuvent être cadrés par une écocitoyenneté centrée sur ces gestes, au risque d'une dépolitisation du problème public[24]. Le prolongement proposé par ses travaux collaboratifs avec Hadrien Malier, sociologue à l'Université de Strasbourg, invite à examiner la dimension socialement située des dispositions écologiques : "*Promue par des politiques publiques dépolitisantes, mais aussi par de nombreux écologistes, [la moralisation des conduites individuelles] est véhiculée par [...] divers dispositifs [...]. Cette écologisation des pratiques constitue ainsi un cadrage durablement dominant de la question environnementale dans les débats publics depuis le milieu des années 2000*"[25]. Selon ces auteurs, les pratiques ne résultent pas uniquement d'un degré de sensibilité, mais selon des capitaux économiques et culturels. Ce cadre permet d'éviter une lecture idéalisée du compostage partagé comme solution collective allant de soi : il peut fonctionner simultanément comme dispositif d'apprentissage et de socialisation écologique, et comme mécanisme de gouvernement des conduites qui externalise une partie de l'effort vers les ménages et les bénévoles, selon des modalités vraisemblablement inégalitaires.

Au regard de cette revue de littérature, plusieurs questions apparaissent. Premièrement, le récit autour du déchet et l'avènement de l'économie circulaire, confirmée par les Lois LTECV (2015) et AGEC (2020) dans le cas du compostage, amène à s'interroger sur la raison pour laquelle tout le monde devrait à présent composter ses biodéchets. Une première question peut être formulée ainsi : que révèle le choix d'un mode de gestion par les pouvoirs publics ?

Secondement, s'il apparaît que le compostage partagé se construit à la marge d'une vision capitaliste de gestion, les enjeux sociaux autour des discours de responsabilisation des bénévoles et des citoyens semblent devoir être interrogés. Ainsi, à une échelle plus locale, que vient montrer la mise en place du compostage partagé sur Montpellier des liens entre les pouvoirs publics et la société civile ?

[24] Comby, J.-B. (2015). *La question climatique : Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Raisons d'Agir.
[25] Comby, J.-B. et Malier, H. (2021). Les classes populaires et l'enjeu écologique. Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. Sociétés contemporaines, 124(4), 37-66. https://doi.org/10.3917/soco.124.0037.

Enfin, et à la lumière des apports de Boespflug, Lamarche et Carré, nous pourrions enfin questionner l'apport réel de cette pratique sous la focale du *commoning*, comme nouveau levier de reprise du pouvoir par les citoyens autour du collectif, et autour du déchet.

Démarche méthodologique

La démarche retenue pour cette recherche est celle d'une étude de cas qualitative, centrée sur la SCOP Compostons et mon activité et, à travers elle, sur la gestion de sites de compostage partagé situés à Montpellier et dans les EPCI adhérents du SMEPE, sur les relations partenariales tenues avec les EPCI et SUEZ ainsi que sur les formations que j'ai pu dispenser en tant que formateur. Il s'agit d'une approche exploratoire, qui assume ne pas viser la représentativité statistique, mais la compréhension approfondie de configurations locales et de processus. En somme, de privilégier la qualité de la recherche plutôt que la portée de son terrain.

Une enquête qualitative centrée sur les pratiques et les rapports d'acteurs, adossée à un matériau documentaire et bibliographique

Afin d'étayer l'analyse par un matériau empirique robuste et de ne pas réduire le mémoire à un discours d'intention, je me suis appuyé sur un dispositif méthodologique classique en sociologie qualitative combinant entretiens semi-directifs, observations et analyse documentaire.

Le corpus principal est constitué de neuf entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs occupant des positions différenciées dans la filière : quatre entretiens auprès de salariés de Compostons, deux entretiens auprès d'EPCI, un entretien auprès d'une représentante de SUEZ, et deux entretiens auprès de référents de site bénévoles. Ce choix d'enquêtés vise à saisir la pluralité des secteurs de marché, ainsi que les tensions et ajustements produits par la gouvernance concrète des dispositifs de compostage partagé. Ce sont des personnes auxquelles j'ai eu accès, que ce soit parce que je travaille avec elles, ou parce qu'elles m'ont répondues. J'ai également contacté une association de quartier à la Mosson.

Ainsi, voici la liste des enquêtés interrogés en entretien semi-directif :

Nom	Prénom	Genre	Age	Structure	Fonction	Date d'entretien
DEVESA	Adèle	F	20'	SCOP Compostons	Responsable pôle animation / Formatrice	28/11/25
EGRET	Léa	F	30'	SCOP Compostons	Gérante	05/01/26
MEYER	Hélène	F	40'	SCOP Compostons	Responsable développement / Formatrice	08/01/26
PEREZ	Alonso	H	40'	SCOP Compostons	Chargé de projet compostage / Formateur	19/12/25
FAGUER	Nathalie	F	60'	Asso Clem Compost	Référente de site / membre du CA (bénévole)	11/02/26
PERREAU	Agnès	F	40'	Pays de l'Or Agglomération	Responsable secteur PGPROX - Service Prévention des déchets	20/02/26
DEL VECCHIO	Alain	H	50'	Asso Semeurs de jardin	Référent de site bénévole	23/02/26
ANONYME	Océanne[26]	F	40'	SUEZ	Chargée de mission prévention	06/03/26
SCHREIBER	Clotilde	F	30'	CC Terre de Camargue	Chargée de prévention biodéchets	24/02/26

En complément, l'enquête s'appuie sur un carnet de terrain alimenté tout au long de mon immersion par des observations directes (réunions hebdomadaires, présence aux AG, aux journées de réseau), mais aussi par la consignation d'échanges informels et de retours d'expérience liés aux missions réalisées. Ces notes m'ont ainsi permis de documenter les dimensions ordinaires du travail, les cadrages organisationnels, les interprétations des dysfonctionnements et les écarts entre ce qui est dit et ce qui est fait.

[26] Prénom d'emprunt sociologiquement proche du prénom d'origine selon la base de données de Baptiste Coulmont, sociologue.

Enfin, l'analyse mobilise un ensemble de matériaux documentaires correspondant à la littérature grise. Il s'agit d'un ensemble de documents internes propres à la SCOP, aux échanges par mail, aux différents articles et rapports. Ces éléments m'ont permis de mettre en perspective mon matériau tout en l'ancrant dans le réel.

Toutefois, je n'ai pas fait de quantification fine des flux de biodéchets ou des impacts environnementaux du compostage partagé, car il s'agit d'un mémoire centré sur les sciences humaines et sociales, qui préférera l'analyse des rapports de force économiques et sociaux à l'évaluation technique ou d'impact des modes de gestion des déchets. La valeur écologique de ce travail sera donc principalement appréhendée à travers les représentations des acteurs, les indicateurs disponibles et les usages qui en sont faits dans les discours et les dispositifs.

Enfin, j'ai choisis pour cette enquête de ne pas analyser précisément les enjeux internes à la SCOP, car cette posture aurait pu me mettre dans une position délicate en ma qualité de salarié, et je ne me suis pas senti capable d'effectuer un travail aussi réflexif et exigeant. J'utilise ainsi comme données internes uniquement celles pertinentes pour mon enquête.

Limites et enjeux de la démarche

Comme je viens de le mentionner, la principale limite de cette recherche tient à ma double position d'enquêteur, à la fois salarié en apprentissage et étudiant chercheur. Cette position offre un accès privilégié à des matériaux, mais peut aussi conduire à sous-estimer certains conflits ou contradictions internes. Étant quotidiennement présent dans ma structure, et ayant suivi de nombreux modules de formation sur les enjeux autour de la gouvernance, des conditions salariales, de l'isomorphisme et de nombreux autres propres à la sphère de l'ESS, mon analyse se trouve donc traversée par de nombreux biais dont je n'ai pu faire totalement abstraction.

Une autre limite concerne l'ampleur potentielle de l'objet : la filière des biodéchets est vaste, tout comme le champ des communs et celui de l'ESS. La stratégie adoptée consiste à resserrer l'analyse autour du compostage partagé accompagné par Compostons, en assumant

qu'il s'agit d'un point d'entrée pour analyser plus largement le régime local de gestion des biodéchets et les facteurs sociologiques de l'écologie du geste.

Thèse de recherche empirique

Fort de tous les éléments présentés, et du matériau d'enquête déjà recueilli, il est temps de vous présenter la problématisation de mon objet d'enquête qui guidera tout ce mémoire :

Dans un régime local de gestion des biodéchets dominé par des infrastructures industrielles et des partenariats public-privé, quelle est la portée économique, sociale et politique du compostage partagé sur le territoire de Montpellier : une pratique de *commoning* ou bien un instrument de responsabilisation et de bénévolisation des usagers ?

Cette formulation permet de tenir ensemble plusieurs dimensions : le contexte structurel (organisation de la filière, rôle des EPCI, du Syndicat Pic Entre Pic et Etang et de SUEZ, cadre contractuel d'OCTAV) ; la spécificité du compostage partagé comme forme de gestion de proximité, potentiellement porteuse de communs au sens de Boespflug, Carré et Lamarche; et la dimension politique des dispositifs, pris entre promesse d'e*mpowerment* et déplacement des charges (responsabilisation des usagers, bénévolisation d'un segment du service public des déchets) si chère à Comby.

À partir de cette problématique et de mon enquête, plusieurs résultats de recherche ont émergé, qui viendront structurer le fil rouge de ce mémoire :

→ Thèse n°1 : L'ESS est reléguée au segment de marché du travail relationnel et de terrain dans le secteur du traitement des déchets.

Compostons est prestataire pour les EPCI et les industriels et ne dispose pas d'une grande capacité d'action. Cette OESS a souffert du manque de légitimité du compostage de

proximité et agit aujourd'hui avant tout comme un opérateur qui rend des comptes, et moins comme une puissance militante et politique. Elle joue pour autant un rôle primordial de médiation et traduit les politiques publiques en changement de gestes et de comportements auprès des citoyens et des collectifs.

→ Thèse n°2 : Subalternité des dispositifs de compostage partagé.

Le compostage partagé constitue un maillon indispensable de la politique locale des biodéchets (ne serait-ce que pour atteindre les objectifs réglementaires de tri à la source), mais il demeure économiquement et symboliquement subalterne par rapport aux modes de collecte et de traitement industrialisés, à l'instar des acteurs du secteur.

→ Thèse n°3 : Un faible niveau de commoning.

Les dispositifs de compostage partagé produisent des formes partielles et fragiles de communs urbains : la communauté d'usagers, quand elle ne s'est pas essoufflée, gère effectivement une ressource (les sites de compostage en tant que tels), mais dans un cadre fortement encadré par les collectivités et les contrats, ce qui limite la capacité de redéfinition des règles par les usagers et donc l'autonomisation des collectifs.

→ Thèse n°4 : Bénévolisation essoufflée d'un segment du service public des déchets.

En s'appuyant sur des référents de site bénévoles, la collectivité et le syndicat de traitement délèguent une partie du travail de gestion et de médiation sociale à des habitants, et se déchargent de coûts en masse salariale importants. Or, le travail bénévole présente une pénibilité qui, *in fine*, amène très souvent les bénévoles à rompre leur engagement.

→ Thèse n°5 : Une écologie moralisatrice et prescrite par le haut.

Le changement de comportement n'est pas automatique, mais ne peut plus passer par une injonction dénuée de lecture sociale. Les sites de compostage partagé sont souvent fréquentés par un public homogène, et les dispositifs ne tiennent pas compte des spécificités sociologiques des territoires. La place de la concertation citoyenne est faible, quand les discours associés aux pratiques de compostage sont moralisateurs et porteurs d'une stigmatisation des non-usagers.

Présentation du plan

Ainsi, nous commencerons l'étude par contextualiser la construction de l'économie des déchets via une approche historique, ce qui viendra justifier l'émergence du tri à la source des biodéchets (1.1.) et justifier la répartition des segments de marché entre les acteurs du compostage (1.2.).

Dans un second temps, nous pourrons alors analyser le fonctionnement et les enjeux liés au compostage partagé, afin de questionner à la fois le potentiel commoning permis par ces dispositifs (2.1.) mais également les limites humaines, sociologiques et politiques de ces derniers (2.2.).

Partie 1 : Recomposition d'un service public composite des biodéchets

1.1. De l'ordure ménagère aux biodéchets : recomposition du service public des déchets

"*Accusés d'être à l'origine des grands maux de la modernité urbaine, les tas d'immondices en putréfaction ont été progressivement bannis des centres-ville des Nords à la fin du XIXe siècle. D'un même mouvement, l'élimination et l'abandon de ces restes organiques à l'extérieur de la cité ont transformé ces "morceaux de nature" en externalités négatives, acte de naissance pour l'acception contemporaine du déchet.*"[27]

Depuis la seconde moitié du XXe siècle, la gestion des déchets ménagers s'est structurée en France selon un objet central de l'"Ordure Ménagère Résiduelle" (OMR). Le service public local des déchets s'est ainsi développé comme un service de collecte et d'évacuation de ces flux de manière indifférenciée, dans la continuité du mouvement décrit par Sabine Barles[28], professeur d'urbanisme à Paris 1 : la constitution progressive, depuis le XIXe siècle, d'une catégorie homogène d'ordures urbaines et l'organisation de leur éloignement hors de la ville. Or, ce paradigme a longtemps empêché la séparation des flux, qui encore plus loin dans le temps étaient considérés comme des ressources. Toutefois, récemment, de nouvelles directives ont fait progresser le tri à la source de manière significative, et cela a rebattu les cartes de la gestion des déchets. Et, tandis que la gestion de proximité voit le jour, le rôle des services publics se complexifie, dans une logique d'acteurs aux compétences et tailles diverses.

C'est cette recomposition que la section 1.1. se propose d'éclaircir. Il s'agira d'abord de montrer comment s'est construit un service public centré sur l'ordure ménagère résiduelle et comment, ce faisant, les biodéchets ont été progressivement invisibilisés (1.1.1.). Nous

[27] Monsaingeon, B. (2017). 4. Retour à la terre les nouveaux chiffonniers. Homo detritus : Critique de la société du déchet (p. 169-206). Le Seuil.
https://shs.cairn.info/homo-detritus-critique-de-la-societe-du-dechet--9782021352603-page-169
[28] Barles, S. (2005), L'invention des déchets urbains. France 1790-1970, Champ Vallon.

reviendrons ensuite sur le tournant contemporain du tri à la source par l'avènement de l'économie circulaire et de la logique de séparation des flux (1.1.2.).

1.1.1. Historique de la gestion et de l'invisibilisation des biodéchets

Dans les économies agraires pré-industrielles, les résidus organiques, que l'on appellera dans ce mémoire "biodéchets", étaient considérés et utilisés comme ressources pour nourrir le bétail ou amender les champs - ressources qui étaient également acheminées des villes (boues d'égout, excréta)[29]. Pourtant, chaque année, c'est près de 5,6 millions de tonnes de ces mêmes résidus organiques qui sont incinérés ou enfouis[30]. On constate ainsi que l'opposition entre déchets et ressources est historiquement construite. Les biodéchets ne sont ainsi pas nécessairement des indésirables, et par ailleurs, ils sont encore moins une nouveauté[31].

Au cours du XIXe siècle, l'urbanisation rapide des masses urbaines, la densification de leurs populations et l'évolution des normes d'hygiène ont conduit à l'émergence d'un service public local de gestion des déchets. Ce dernier a permis alors de mettre en place une réglementation, la création puis le nettoyage des voiries. Mais c'est surtout la figure d'Eugène Poubelle, alors préfet de la Seine, qui a marqué la normalisation de l'"ordure ménagère" comme objet juridique et réglementaire. Par l'instauration de récipients de collecte et des décharges à Paris dans les années 1880, l'objectif donné par les pouvoirs publics fut ainsi de mettre à distance les déchets des habitants. Mais les ordures ménagères étaient alors tout sauf homogènes. Car le geste des ménages n'était pas de trier mais de jeter leurs déchets sans distinction.

Mais au début du XXe siècle, ces mêmes services publics ont élargi leurs missions autour de la circulation et du traitement de flux (eaux, déchets, énergies, transports) et ont dû garantir un principe d'égalité d'accès au service pour tous les Français. Des grands réseaux techniques ont alors vu le jour avec l'apparition de la collecte mécanisée, des incinérateurs et des centres de traitement. La logique *produire - consommer - jeter* a alors marqué une transition d'un recyclage agricole à une incinération ou à une mise en décharge, notamment motivée par la mode de la valorisation énergétique. Cette industrialisation s'est accompagnée par

[29] Barles, 2005, L'invention des déchets urbains. France 1790-1970.
[30] Calcul basé sur un rapport de l'ADEME datant de 2024.
[31] Gillard, A. (2024). Une histoire du compost : De la révolution néolithique à aujourd'hui [Mémoire de master 1, GE-UM3].

l'apparition d'une véritable économie des déchets[32], justifiée par les investissements lourds dans les installations et l'apparition de contrats de délégation à des opérateurs privés. Le citoyen n'était alors plus co-gestionnaire de la ressource mais usager d'un réseau visant à son élimination… ou plutôt à son invisibilisation : "constituant la principale part de la production de déchets jusqu'au XIXe siècle et utilisés comme apport organique dans l'agriculture, [les biodéchets] sont ensuite oubliés au cours du XXe siècle"[33].

Car cette invisibilisation est double. D'abord matérielle, les biodéchets sont dilués dans les ordures ménagères résiduelles, avec dans un premier temps l'absence de tri à la source puis le développement d'unités de traitement en bout de chaîne. La relation des usagers à leurs biodéchets ne change pas : les biodéchets restent cachés dans la poubelle. De plus, la montée des exigences sanitaires et des normes de qualités a, quant à elle, disqualifié le compost issu des ordures ménagères en agriculture, éloignant la ressource des filières agricoles. D'autre part cognitive, les politiques des déchets des années 1980-2000 ont surtout mis en avant le recyclage des emballages, la réduction des tonnages globaux et la modernisation des équipements au détriment des biodéchets dans l'esprit des Français. Restés dans un angle mort, ils représentent pourtant aujourd'hui encore un tiers de OMR des ménages, mais ne feront l'objet d'une collecte séparée qu'à partir de la Directive européenne de 2008 et des cadres législatifs des Lois Grenelle, LTECV et AGEC. Boespflug, Lamarche et Carré soulignent à cet égard que ce n'est qu'à partir de cette récente échéance que se dessine un service public du biodéchet composite, pris entre un réseau industriel historiquement dominant et des solutions de proximité en émergence.

1.1.2. Tri à la source, économie circulaire et recomposition des filières

Du tri en aval au tri à la source s'opère un tournant réglementaire notamment via la Directive européenne 2008/98/CE qui met en place la hiérarchie des modes de traitement (prévention, réemploi, recyclage, élimination) et encourage fortement la collecte séparée des flux, y compris des biodéchets, afin d'en améliorer la valorisation.

[32] Lupton, S. (2011). *Économie des déchets : Une approche institutionnaliste*. De Boeck.
[33] Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. (P.13) *Flux, (124–125)*(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

Un ensemble de lois françaises ont par la suite précisé les attentes en termes de réduction de mise en décharge et d'augmentation des pratiques de recyclage. La Loi Grenelle II (2010) a d'abord ainsi ajouté dans le code de l'environnement, article L.541-21-1, que les personnes produisant ou détenant des quantités importantes de biodéchets étaient tenues de mettre en place à compter du 1er janvier 2012 un tri à la source et une valorisation de leurs biodéchets (ou à défaut une collecte sélective permettant une valorisation *ex situ*). La Loi en faveur de La Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, 2015) est ensuite venue cibler un objectif de 65% de valorisation des déchets et de -50% de mise en décharge à l'horizon 2025. Elle prévoit par ailleurs, à cette même échéance, que tous les particuliers puissent bénéficier d'une solution de tri à la source des biodéchets mise à disposition par les collectivités intercommunales. Enfin, la Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC, 2020) a avancé le cadre de généralisation des solutions de tri pour les ménages au 1er janvier 2024. Pour les acteurs économiques, la valorisation des biodéchets est ainsi devenue obligatoire quel que soit le volume produit. Le secteur public du biodéchet s'est ainsi drastiquement renforcé et développé sur une échelle de temps très restreinte.

Par ailleurs, Lamy, Méreaux et Lopez (2024) montrent que la gestion du biodéchet devient un nouvel enjeu de relation aux usagers dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Organisations[34] au travers de la co-construction de dispositifs et le renforcement des attentes vis-à-vis des ménages, incités à devenir les supports ordinaires de la transition par leurs gestes de tri quotidiens. Mais nous reviendrons sur le discours de responsabilisation plus tard.

Dans tous les cas, cette ligne politique signe l'institutionnalisation du concept d'économie circulaire, à présent au cœur des enjeux de valorisation des biodéchets et des stratégies politiques de développement durable. Ce modèle apparaît alors comme rupture avec l'adage *produire-consommer-jeter*, en plaçant la focale sur la réduction des consommations de ressources, la valorisation des matières et ressources résiduelles et le bouclage du cycle biogéochimique via le retour au sol des biodéchets. La loi AGEC suit cette mouvance en

[34] Désignée par l'acronyme RSO (à ne pas confondre avec le Revenu de solidarité d'Outre-mer désigné également par ce dernier), la Responsabilité Sociétale des Organisations désigne la contribution volontaire des entreprises et collectivités au développement durable. Cette dernière englobe par ailleurs la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), et elles partagent toutes deux des certifications référencées par l'ISO 26000. Celui sur l'environnement est l'ISO 14001. Les exemples donnés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine sont les suivants : prévention de la pollution, utilisation durable des ressources, protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, etc.

associant lutte contre le gaspillage alimentaire et responsabilisation élargie des producteurs. Une salariée-associée de la SCOP Compostons explicitait ce paradigme dans leur pratique :

> *"On fait de l'économie circulaire. On... rompt avec le système linéaire des déchets qui est de produire, euh, transporter, consommer, je sais plus exactement ce qu'il y a dans cette ligne, mais... Tu vois, c'est de la production, euh, de l'acheminement, de la consommation et tu jettes. Et bah nous, on fait de l'économie circulaire en réintégrant de la matière, en la réutilisant pour autre chose".*
>
> Entretien avec Adèle, annexe 3

Cristofini[35] interprétait la montée de l'économie circulaire comme la formation d'un champ d'actions spécifiques pour les collectivités locales dédié à faire bouger les lignes cognitives (penser les déchets comme ressource) par la mise en place d'objectifs chiffrés, de grandes stratégies, et de nouvelles lignes institutionnelles (l'intégration de l'économie circulaire dans les marchés publics et formation de nouvelles coopérations entre public et privé). Le tri à la source des biodéchets devient à la fois un instrument technique et un dispositif au cœur de ce champ d'action.

Mais Hervé Defalvard et Julien Deniard, économistes, n'adoptent pas une lecture enchantée de l'économie circulaire : "*Les économistes qui raisonnent en termes d'économie de marché se sont emparés de ce modèle car la logique de l'économie circulaire fait de l'économie des déchets une activité réglée par l'échange marchand, considérant que les déchets sont des biens pouvant faire l'objet d'une offre et d'une demande, et dont la valeur est déterminée par un prix [...]*"[36]. Selon eux, l'économie circulaire adopte deux courants de pensée des années 1960 : l'économie de l'environnement et l'économie des ressources naturelles : "*Ces deux écoles sont toutes deux attachées à l'économie du bien-être dans le but est de rechercher les situations économiques permettant l'atteinte d'un État social optimal. [...] [Elles] ont en commun d'aborder la nature comme un ensemble de biens, un capital naturel…*". L'écueil de

[35] Cristofini, O. (2023). Économie circulaire et gestion des déchets ménagers : Quelle dynamique de champ portée par les collectivités locales ? *Gestion et management public, 11*(3), 9–35. doi:10.3917/gmp.113.0009

[36] Defalvard, H., & Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : Une approche institutionnaliste. (Page 72) *Mouvements, 87*(3), 69–81. doi:10.3917/mouv.087.0069

ces courants de pensée est l'idée de substituabilité du capital, soit l'hypothèse selon laquelle les facteurs de production naturels pourraient se compenser les uns aux autres.

L'effet produit (et peut-être recherché) de l'économie circulaire est ainsi de rendre le service public des déchets performant en termes de coût avant toute chose. Elle apporte une "*légitimation naturalisée au marché en tant que dispositif social efficace pour atteindre des objectifs quantifiés pourvu que les externalités soient régulées de manière optimale, et que le progrès technique puisse se substituer au capital naturel*"[37]. Or, dans ce cadre, les rapports sociaux sont gommés ou relégués au simple enjeu des externalités environnementales. Refermer la boucle implique donc des coûts qui ne sont pas quantifiés (social, écologique), pour autant, l'Union Européenne comme l'État Français, les Régions ou les EPCI ont largement consenti à ce paradigme.

Ainsi, à l'avènement de l'économie circulaire, nous pouvons donc nous poser la question : quel mode de gestion des biodéchets serait le plus porteur d'un changement de pratiques ?, - mais aussi plus en encore quel niveau de bouclage des cycles biogéochimiques serions-nous capables d'atteindre ?. Deux hypothèses de réponse se profilent : une première en imaginant une économie circulaire industrielle, par le biais de la collecte séparée, de la centralisation des traitements et ce, à grande échelle ; la seconde, elle, en imaginant des formes de gestion de proximité qui viendraient modifier les relations entre les acteurs du déchet, la relation entre l'acteur et le déchet mais aussi celle entre l'acteur et son territoire.

Le Ministère de l'écologie et l'ADEME distinguent deux grandes familles de solutions relatives au tri à la source. D'une part, ils identifient la collecte séparée qui consiste à mettre à disposition des Points d'Apport Volontaire (PAV) dont le contenu est ensuite acheminé vers des sites industriels dédiés, qui emploient diverses techniques, de la méthanisation au tri mécano-biologique (pour les OM). D'autre part, ils considèrent la famille de la gestion de proximité, par le biais du compostage individuel (composteurs de jardin, lombricomposteurs) et du compostage partagé (en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier, dans les établissements ou encore au sein de jardins partagés). En réalité, ces deux solutions drastiquement opposées coexistent souvent sur un même territoire, et ne révèlent pas des

[37] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.

mêmes acteurs. Pour exemple, la ville de Palavas-Les-Flots a misé dans un premier temps sur le compostage partagé, avant de mettre à disposition des solutions de compostage individuel ainsi que des points d'apport volontaire afin de répondre aux flux, au manque d'espace ainsi qu'au manque d'engagement de la part de certains résidents quant au compostage partagé.

- *"Et tu disais que du coup, vous mettiez en place des points d'apport volontaire là où vous ne pouviez pas mettre des ACP. C'est quoi la raison derrière le fait de ne pas pouvoir en mettre ?*

- *[...] C'est l'espace. En fait, sur le schéma de gestion territoriale des biodéchets, il y avait des secteurs qui avaient été identifiés où l'espace était trop contraint, soit des centres-villes denses, soit où la population était trop importante. Là, par exemple, on en a installé à... On en a installé à Lansargues et à Mudaison, peu encore en cœur de ville, où il n'y avait pas suffisamment de place pour installer des sites de compostage. Et on en a installé à Palavas, en centre-ville et en zone hors du centre, mais là où il n'y avait pas assez d'espace pour mettre un composteur".*

Entretien avec Agnès, Annexe 4

Chantal Berdier et Muriel Maillefert[38], géographes, y voient également ici une opposition reposant sur le développement d'une filière de compostage d'un côté et un "métabolisme circulaire et local" de l'autre. Le premier scénario rejoint les grands principes de filières déchets pour une normalisation des produits (le compost destiné à l'agriculture devant répondre à de nombreux indicateurs sanitaires) et la mise en place de chaînes logistiques et contractuelles entre opérateurs privés et institutions. Le second se distingue par une circulation de matière à l'échelle d'un unique territoire, qui permet un bouclage local des biodéchets. De plus, il offre d'autre perspectives, économiques et sociales, à l'instar du *commoning*[39]. Ainsi, le développement de l'économie circulaire produit de nouvelles configurations entre les acteurs des déchets. Les grands opérateurs, comme SUEZ ou VEOLIA, se sont repositionnés à présent également sur la prévention, le tri et la valorisation. Les collectivités locales, elles, ont repensé leurs politiques tandis que les acteurs de l'ESS, et

[38] Berdier, C., & Maillefert, M. (2024). *Les enjeux du compostage des biodéchets ménagers : De la construction de filière à une approche métabolique des flux*.
[39] Concept utilisé par Boespflug, Lamarche et Carré, dont nous traiterons le détail en seconde partie.

les collectifs citoyens ont investi progressivement dans la gestion de proximité[40]. On assiste donc moins à une révolution qu'à une recomposition de ce secteur : les procédés historiques (incinérateurs, centres de tri) étant toujours centraux, mais les industriels devant désormais intégrer des flux séparés et se légitimer dans le récit de l'économie circulaire et de la gestion de proximité.

> *"Le contrat OCTAV, c'est quand même hyper innovant ce [que le Syndicat Pic et Étang en a] fait parce que [son] objectif, c'est de diminuer les déchets qui arrivent dans l'incinérateur alors que le but de base, c'était d'amener des déchets dans un incinérateur pour qu'il fonctionne. Donc en fait là, [les collectivités] ont pris le problème à l'envers, tu vois, enfin, ils ont vraiment dit : Ok, nous ce qu'on veut, c'est de limiter les déchets qui entrent à l'incinérateur".*
>
> Entretien avec Adèle, Annexe 3

Mais au regard de ces nombreux éléments, le tri à la source reste un vecteur de diverses tensions. D'une part, le déploiement du tri à la source est loin d'être généralisé. Ainsi, un an après l'entrée en vigueur de l'obligation de l'obligation du tri à la source des biodéchets par la loi AGEC, seule une minorité de Français y a effectivement accès[41]. Les freins pointés semblent ici être le coût de la collecte séparée, la baisse des subventions à l'instar du Fonds vert[42] qui est passé de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliards en 2025, et la difficulté à organiser des dispositifs adaptés aux territoires. De plus, Lamy et al[43] démontrent que la gestion des biodéchets *via* le tri à la source réorganise la relation aux usagers. Ceux-ci deviennent finalement coproducteurs de la qualité de flux et on attend d'eux qu'ils adoptent des bons gestes et intériorisent les objectifs de l'économie circulaire. Ce changement de pratiques recompose ainsi profondément le rôle des collectivités, mais cette recomposition semble inachevée et inégale, et s'accompagne de nouveaux mécanismes de responsabilisation des ménages. Nous sommes donc bien loin des objectifs fixés par les Lois LTECV et AGEC.

[40] On peut également citer ici les nombreuses initiatives autour du réemploi des objets ou encore des textiles, projets souvent portés par l'ESS.
[41] *Tri à la source des biodéchets : zoom sur une success story ! - ADEME Infos*. (2025, 8 janvier). ADEME Infos. https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/tri-a-la-source-des-biodechets-zoom-sur-une-success-story/
[42] Levier Étatique d'aide à la mise en place de la transition écologique pour les collectivités territoriales.
[43] Lamy, E., Méreaux, J.-P., & Lopez, J.-C. (2024). *La gestion des biodéchets : Un nouvel enjeu en matière de relations avec les usagers grâce à la démarche RSO*.

1.2. Acteurs et segmentation de la filière biodéchets

La section 1.1 a montré comment le service public des déchets s'est historiquement structuré autour de l'ordure ménagère résiduelle, puis comment l'émergence des biodéchets comme catégorie d'action publique, portée par le tri à la source et l'économie circulaire, recompose ce service en un dispositif beaucoup plus éclaté. Mais dire que le service public des biodéchets est désormais "composite" reste abstrait tant qu'on ne dit pas qui fait quoi, sur quels segments de la filière, et avec quels rapports de pouvoir. C'est précisément l'objet de cette section 1.2.

L'expression de service public composite renvoie ici aux configurations contemporaines propre en matière de gestion des déchets, dans lesquelles la collectivité conserve formellement la compétence de gestion, mais où sa mise en œuvre est éclatée entre différents régimes d'opération directe ou indirecte ; par gestion en régie, par la création d'entités dédiées, par marché public ou délégation de service public à de grands groupes privés, par la séparation entre collecte et traitement ou encore par la sous-traitance à des OESS. Nous sommes donc ici en présence d'une action publique multi-acteurs, multi-échelles qui comprend divers instruments de gestion.

Tandis que les Trente Glorieuses comprenaient une économie des déchets fortement structurée par des réseaux techniques et par des délégations de service public rares, Durand et al[44] montrent que la gestion des déchets en France se caractérise de plus en plus par un découplage entre l'action publique et certaines étapes de gestion. On fera ici référence notamment à la pré-collecte (tri au domicile, stockage, apports volontaires). Cirelli, Maccaglia et Melé[45] parlent ainsi de régime de proximité pour qualifier les situations où la gestion des déchets ne passerait ni par la présence d'incinérateurs ou de sites d'enfouissement "trop près" (nuisances, pollution) ni par des dispositifs "trop loin" (point d'apport volontaire) compliquant l'acte de tri. Ils expliquent l'ambiguïté que représente une telle mutation : la co-gestion par les habitants d'une mission de service public. Les frontières ainsi brouillées éloignent le cadre législatif des pratiques empiriques et les collectivités perdent en visibilité sur certaines actions, comme le compostage domestique. Cette mutation du service public des

[44] Durand, M., Cavé, J., & Salenson, I. (2021). Service public ou communs ? Les limites mouvantes de la gestion des déchets dans les pays du Sud. Géocarrefour, 95(1). doi:10.4000/geocarrefour.16291

[45] Cirelli, C., Maccaglia, F., & Melé, P. (2017). « L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : Gérer les déchets en régime de proximité. *Flux, (109–110)*(3), 61–72. doi:10.3917/flux1.109.0061

déchets n'est donc pas seulement une diversification de l'offre, c'est une transformation profonde de la manière dont la puissance publique exerce, ou n'exerce plus, sa responsabilité. Par exemple, dans le cas du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang, la mission déléguée en matière de déchets est éclatée entre le Syndicat et les différents EPCI mais également entre les prestataires industriels (SUEZ, CITEO, etc) par marché public et de plus petits prestataires privés (Oc'Consigne, Compostons, etc) dévolus d'une mission de service public. Pour autant, bien qu'ils coopèrent, ces acteurs n'œuvrent pas sur les mêmes secteurs de marché.

La sous-section 1.2.1 analysera d'abord le rôle des EPCI comme autorités organisatrices de la filière biodéchets. La sous-section 1.2.2 se concentrera ensuite sur les opérateurs industriels, qui captent les segments intensifs en capital et contribuent à incarner ce qui est considéré comme une gestion sérieuse des biodéchets. La sous-section 1.2.3 examinera la place des organisations de l'ESS et des autres opérateurs privés plus petits, en montrant comment ils occupent les interstices de la filière tout en restant dépendants des choix publics et industriels. Enfin, la sous-section 1.2.4 prendra en exemple le contrat OCTAV comme cas emblématique de coopération entre cette pluralité d'acteurs, pour montrer concrètement comment se structure cette filière composite et à quelle position la SCOP y est assignée.

1.2.1. Les EPCI, chefs de file de la filière biodéchets

En Droit, la gestion des déchets ménagers et assimilés relève des communes et de leurs groupements. En effet, depuis la loi NOTRe (2015), elle constitue une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre. En application de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et du traitement de ces déchets. Or, cette même Loi confie cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui assument désormais le service public de gestion des déchets des particuliers pour le compte de leurs communes[46]. Ces EPCI ne sont alors pas que de simples exécutants techniques : ils constituent l'autorité organisatrice et stratégique de cette gestion. Ils définissent ainsi le

[46] Les EPCI ont la possibilité de transférer tout ou une partie du traitement des déchets à un syndicat mixte (ou établissement public de coopération locale), qui exerce une ou plusieurs activités d'intérêt général pour le compte des collectivités adhérentes qui n'ont pas forcément le même statut (communautés de communes, métropoles, etc). Ces dernières lui fournissent les ressources nécessaires à son bon fonctionnement (source : vie-publique.fr)

périmètre du service, les choix d'équipements, les modes de collecte et de traitement, et peuvent conclure des marchés publics à cet effet.

Si, pour le traitement des déchets ménagers, les missions délégués aux collectivités ne sont pas récentes, la gestion des biodéchets, elle, l'est beaucoup plus. Comme énoncé précédemment, les Lois LTECV et AGEC ont explicitement chargées les EPCI de fournir des solutions de tri à la source pour les particuliers. Ainsi, si l'État fixe cet objectif, c'est bien les intercommunalités qui devront trouver les ressources et les solutions adaptées à leurs territoires. Dans ce cadre, elles ont l'obligation depuis 2012 d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification, prévu par l'article L.541-15-1 du Code de l'environnement, doit définir sur 6 ans les actions de prévention, de réduction et de valorisation à mettre en place sur le territoire donné. Il doit par ailleurs s'articuler sur un plan plus large, à savoir le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), porté par les conseils régionaux[47].

Ces choix ne relèvent pas seulement d'une orientation technique mais de ressources humaines et politiques disponibles. Agnès souligne ainsi "une volonté politique et de la direction de déployer ces solutions" au Pays de l'Or, et insiste sur le fait que l'Agglomération s'est progressivement dotée d'une équipe dédiée, avec deux animateurs biodéchets et deux agents de terrain biodéchets, chargés du suivi des aires, de la sensibilisation et de la coordination des installations. À l'inverse, Clotilde fait mention que sur le territoire de la CC Terre de Camargue, le déploiement reste conditionné par des arbitrages pratiques, notamment sur les zones résidentielles ou touristiques, où "[mettre des aires de compostage dans] les résidences, c'est mission impossible" et où la présence partielle des habitants (secteur très touristique) reconfigure les usages attendus du compostage. Ainsi, s'il existe un cadre commun pour ces acteurs publics, la manière dont les EPCI s'en emparent est loin d'être homogène. J'ai ainsi pu observer sur ces différents territoires une forte différenciation des politiques de tri à la source des biodéchets, en fonction des spécificités territoriales, démographiques, des ressources financières, mais aussi des orientations politiques.

[47] Ce document a remplacé, depuis la loi NOTRe, les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui étaient la charge des conseils généraux.

"De EPCI en EPCI, tu le sais mieux que moi, les consignes changent un peu (...) il y a évolution des consignes de tri des EPCI".

Entretien avec Alonso, Annexe 5

Ainsi, en tant qu'autorités organisatrices du service public des déchets, les EPCI définissent les frontières de ce qui relève du marché, de l'action publique et de l'engagement citoyen. C'est à ce niveau que se joue, très concrètement, la possibilité pour une structure comme Compostons d'être un simple sous-traitant d'un système industrialisé, ou au contraire un acteur capable de peser sur les stratégies relatives à la gestion des biodéchets.

1.2.2. Les opérateurs industriels

Dans la plupart des territoires, la gestion des déchets repose sur quelques opérateurs privés (SUEZ, VEOLIA ou encore NICOLLIN pour ne citer qu'eux). Ils conçoivent, financent et exploitent les grandes infrastructures de collecte, de tri, d'incinération de stockage ou encore de valorisation, en contrepartie d'un prix versé par les EPCI dans le cadre de délégations de service public ou de marchés pluriannuels. C'est ce que Sylvie Lupton[48] analyse comme une économie des déchets à part entière, structurée par des investissements capitalistiques, des contrats et des rapports de force spécifiques.

Dans cette perspective, les biodéchets ne constituent plus seulement une opportunité commerciale spontanée : ils deviennent un marché car l'action publique transforme ce qui jusque-là était une contrainte environnementale en enjeu technique et contractuel. Lupton (2011) montre que le développement des entreprises privées du déchet s'explique moins par un retrait pur et simple de l'État que par une somme de facteurs institutionnels. Autrement dit, il n'est pas "naturel". La Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage (SLEE), rachetée ensuite par SUEZ se positionne ainsi dans le secteur des déchets à partir des années 1960 tandis que de son côté, la Compagnie Générale des Eaux (CGE) qui deviendra VEOLIA en 2000, intervient dans la collecte des déchets ménagers dès 1953. Ces groupes issus du traitement des eaux s'imposent progressivement car la gestion des déchets ménagers et

[48]Lupton, S. (2011). Chapitre 3. L'histoire de l'évolution de la gestion des déchets L'exemple des déchets ménagers en France. Économie des déchets : Une approche institutionnaliste (p. 85-118). De Boeck Supérieur. https://shs.cairn.info/economie-des-dechets--9782804163013-page-85?lang=fr.

assimilés devient un service urbain nécessitant infrastructures et surtout capitaux. Un héritage que l'on retrouve partout en France et dans le monde encore aujourd'hui.

L'essor récent du tri à la source ne remet donc pas en cause la centralité de ces grands opérateurs, il la reconfigure. Pour de nombreux EPCI, ce sont ces derniers qui exploitent les unités de valorisation biologique (centres de méthanisation). Pour exemple, sur la Métropole de Montpellier, l'usine de méthanisation nommée Ametyst a pour un temps été gérée par SUEZ, et est, à présent, aux mains d'URBASER, groupe qui compte plus de 160 filiales dans le monde. Autre exemple, à Clermont-Ferrand, le syndicat VALTOM a délégué le fonctionnement du site de gestion de DMA à une filiale de SUEZ, dans la perspective d'une délégation de service public. Concernant son offre "tri des biodéchets pour les collectivités" SUEZ dit accompagner les collectivités à l'organisation de leur collecte et propose diverses solutions techniques (lavage des bacs, équipements de pré-collecte, etc)[49]. Les biodéchets ne sont donc pas en soi un domaine réservé aux petits acteurs de proximité, ils constituent avant tout un nouveau segment de marché pour les opérateurs industriels, qui l'intègrent dans leurs pôles de valorisation. Or, ils n'agissent pas comme simples opérateurs, ils co-produisent la politique publique dans une coordination public-privé.

Cette intégration de la prévention par les industriels demeure toutefois ambivalente : en effet, ce segment entre en réalité en contradiction avec les modes de traitement dominants, car l'incinération ou encore la mise en décharge ont besoin de déchets pour s'alimenter techniquement et financièrement. Ici, cette tension se retrouve entre deux logiques : d'un côté, réduire les flux et gérer localement la matière organique et, de l'autre, organiser des volumes collectables, quantifiables et valorisables dans des dispositifs industriels ou semi-industriels.

L'entretien avec Océanne, salariée de SUEZ dans le cadre du contrat OCTAV, confirme très directement cette fonction de coordination. Elle explique que, pour sa part, *"toute la partie biodéchet avec compostage, c'est [elle] qui la traite"*, ce qui montre que la prévention et le compostage ne sont pas extérieurs au périmètre de l'opérateur industriel mais internalisés dans l'organisation du contrat. Elle décrit ses missions comme relevant du *"contact avec le client"*, du lien avec les collectivités et les prestataires, mais aussi du montage de projets et de

[49] Tri et collecte des biodéchets pour les collectivités | SUEZ. (s. d.). https://www.SUEZ.com/fr/dechets/gestion-dechets/collecte-dechets/tri-biodechets

la définition de la stratégie avant délégation aux équipes de terrain. L'opérateur privé ne se contente donc pas d'exécuter une commande publique : il participe à l'architecture même des actions déployées sur le territoire.

Cette coproduction de la politique publique passe également par des outils de *reporting*. Elle précise également qu'une fois les actions déployées, les chefs d'équipe font une *"montée du terrain"* et que son service prépare ensuite des *reportings* transmis au syndicat et aux EPCI. Cela éclaire concrètement ce que Cristofini[50] décrit comme une gouvernance de champ par objectifs et indicateurs : la performance des dispositifs de prévention et de tri n'est pas simplement constatée, elle est activement produite et mise en circulation par l'opérateur lui-même, ce qui renforce son rôle de co-gouvernant plutôt que de simple prestataire. Cette place du *reporting* est centrale. Elle signifie en effet que l'industriel ne se contente pas de produire un service, il contribue à produire la légitimité du service. Ce qui est compté (tonnages, nombre de foyers sensibilisés, enquête de satisfaction, etc) tend à devenir ce qui existe politiquement. A l'inverse ce qui reste difficile à mesurer (autonomie des référents, retour au sol de la matière, etc) présente moins de légitimité et donc d'importance.

Mais il serait lacunaire de considérer la filière biodéchet comme un grand ensemble, car elle est en réalité segmentée. Berdier et Maillefert[51] citent, dans leur étude de la Métropole de Lyon, que l'industriel délégataire se charge du cœur technique de la filière, tandis que la prévention, l'animation ou encore la gestion de sites partagés demeurent le cœur de métiers de nombreuses associations et collectifs citoyens. Toutefois, ces derniers restent subordonnés aux choix de la collectivité et de ses prestataires.

Les entretiens menés avec les salariés de Compostons confirment ce poids. Léa souligne au combien le compostage de proximité peine à être reconnu comme une composante à part entière du service public, face à une représentation très industrialisée de la gestion des déchets :

[50] Cristofini, O. (2023). Économie circulaire et gestion des déchets ménagers : Quelle dynamique de champ portée par les collectivités locales ? *Gestion et management public, 11*(3), 9–35. doi:10.3917/gmp.113.0009
[51] Berdier, C., & Maillefert, M. (2024). *Les enjeux du compostage des biodéchets ménagers : De la construction de filière à une approche métabolique des flux*.

“On a été pris pour des guignols, ça a été l'enfer. On a été vraiment maltraités. On n'a vraiment pas été pris au sérieux. Et ça, c'est le gros problème du compostage partagé en général. Du compostage en général, c'est que c'est complètement dévalorisé parce que les déchets, c'est un truc d'industriel, c'est un truc d'ingénieur et que le côté artisanal, [c’est vu seulement comme] des citoyens qui s'impliquent”.

Entretien avec Léa, Annexe 1

Et concernant la coopération avec SUEZ, voici ce qu’elle disait :

“Bah ça commençait très très très mal. Parce qu'ils comprenaient pas ce qu'ils faisaient, ils voulaient, euh, ils avaient peur de nous, ils voulaient surtout pas qu’on leur explique qu'est-ce que c'était la prévention. Et quand même à l'intérieur de SUEZ, je pense qu'il y a quand même des gens qui euh, avec qui, qui ont eu plaisir à travailler avec nous, qui voient qu'on est sérieux, que, qu'on ait une vraie valeur ajoutée et donc ça change un peu. [...] Mais bon, ça tient toujours à deux personnes hein, c'est-à-dire que si Océanne s'en va euh... On repart à zéro hein. On n'a pas convaincu tous SUEZ”.

Les opérateurs industriels ne se limitent plus au traitement aval ; ils cherchent à contrôler l’ensemble de la chaîne, y compris certains dispositifs de prévention, tout en laissant aux acteurs de proximité les segments les moins standardisables. Ils s’étendent donc à de nouveaux segments, sans pour autant absorber complètement les métiers de proximité :

"[...] Pourquoi avoir fait appel à Compostons dans le cadre d'OCTAV ?

Alors, euh, pourquoi faire appel ? Alors moi, je trouve que déjà, premièrement, c'est très important de travailler avec des prestataires, enfin des acteurs locaux du territoire. Pour faire un ancrage [et] que ce soit sur tous les niveaux, que ce soit sur les niveaux professionnels, sociaux… Et aussi moi, je mets un point d'honneur sur la compétence. [...] Et je pars du principe que chacun peut amener ses valeurs, sa façon de travailler, son professionnalisme, ses compétences et son expertise, pour chaque thématique. Donc pour moi, il est très important de travailler avec des personnes qui l'ont. Euh, moi, je travaille chez SUEZ, mais on n'a pas toute l'expertise et on n'a pas tous les, euh... On peut pas être expert sur toutes les thématiques. Voilà. Et puis il y a des entreprises qui sont-- Voilà, nous, notre problème, [...] c'est que au-delà de ça, nous, on est expert plutôt sur l'exploitation, la collecte, l'exploitation de centres de tri, de... Voilà, la prévention, on y est, mais [...] pour chaque thématique, je pense qu'il est très favorable d'avoir, d'avoir une interface avec les acteurs locaux".

Entretien avec Océanne, Annexe 6

Dès lors, Compostons n'est plus alors à considérer seulement comme un sous-traitant technique. La SCOP remplit une fonction de légitimation territoriale. Si l'industriel conserve la capacité contractuelle et stratégique, l'acteur de proximité apporte une crédibilité, une connaissance plus fine des usages et une capacité d'animation qui lui est propre. La coopération *public-privé-ESS* repose donc simplement sur une division du travail : les infrastructures et indicateurs aux industriels et les situations peu standardisables (et souvent peu mesurables) aux acteurs de proximité.

En somme, cette imbrication du privé dans le secteur du déchet pose une question de service public. Or, Lupton rappelle que la gestion des déchets devrait répondre à trois principes : *"[La gestion des déchets ménagers] s'inscrit ainsi dans le service public, que nous définirons comme un service répondant aux besoins des citoyens, qui est basé sur trois principes : le principe d'égalité, le principe de continuité et le principe d'adaptabilité (mutabilité). Le principe d'égalité répond à la nécessité d'une contribution commune pour les dépenses d'administration, qui doit être répartie entre tous les citoyens en fonction de leurs facultés économiques. [...] Le principe de continuité repose sur la nécessité d'assurer un service*

régulier et continu puisqu'il répond à un besoin social. Enfin, le principe d'adaptabilité suppose que le service s'adapte aux besoins de la société tant du point de vue quantitatif que qualitatif (Bauby, 1997)"[52]. Toutefois, la définition de ce service dépend aujourd'hui fortement de ces acteurs privés et de la capacité des pouvoirs publics à adapter réellement les dispositifs aux besoins sociaux et environnementaux : ce qui est susceptible de fragiliser la réponse aux trois principes d'un service public.

1.2.3. Les segments de marché des organisations de l'économie sociale et solidaire

A côté du couple formé par les EPCI et les acteurs industriels, la filière biodéchets s'appuie sur un troisième ensemble d'acteurs ; les OESS et une constellation de petites entreprises, souvent positionnées sur la prévention, la gestion de proximité et la fameuse innovation sociale. Dans leur analyse de l'économie des déchets et du réemploi en Ile de France, Defalvard et Deniard montrent que les OESS "se situent au croisement d'une logique de service, d'une logique d'emploi et d'une logique de communauté"[53]. Autrement dit, ces acteurs ne se contentent pas de traiter des flux : ils produisent du lien social, de l'insertion et des formes de mobilisations citoyennes autour de l'objet du déchet.

L'analyse du cas montpelliérain montre que l'ESS ne se trouve pas partout dans la filière, mais qu'elle occupe de manière systématique certains segments de déchets spécifiques. Le premier segment est celui de la sensibilisation, notamment au gaspillage alimentaire, à la biodiversité et au zéro-déchet. Les associations sont ainsi historiquement cheffes de file de ces actions d'éducation à l'environnement : ateliers, stands sur l'espace public, interventions scolaires, communication institutionnelle sont autant d'outils utilisés pour toucher le plus de public. Nous pourrions dans ce cadre prendre l'exemple du réseau Graine Occitanie, qui coordonne au niveau régional les actions des associations d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Dans le domaine des biodéchets, elle contribue à rendre visibles ces flux longtemps invisibles dans la poubelle grise et à préparer l'acceptabilité des dispositifs de tri à la source.

---

[52] Lupton, S. (2011). Chapitre 3. L'histoire de l'évolution de la gestion des déchets L'exemple des déchets ménagers en France. Économie des déchets : Une approche institutionnaliste (p.102). De Boeck Supérieur. https://shs-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/economie-des-dechets--9782804163013-page-85?lang=fr.

[53] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.

Un deuxième segment de marché est celui de la formation. Avec la généralisation du tri à la source, les collectivités ont développé un besoin en référents de sites, de Guides et de Maîtres composteurs pour accompagner le développement du compostage de proximité. Ces trois appellations correspondent à trois formations chartées par le Réseau Compost Citoyen (RCC), au niveau national, et regroupe un ensemble de prérequis pour être rendues finançables par les différents leviers classiques du financement de formation (France Travail, le Compte Personnel de Formation (CPF) ou encore les Opérateurs de Compétences (OPCO)). Les formations de guide et maître sont par ailleurs certifiantes et reconnues par France Travail. La Métropole de Montpellier a ainsi confié ces formations à Compostons, qui s'est certifiée Qualiopi auprès du Comité Français d'Accréditation en respectant une démarche d'amélioration continue sur la base de 7 critères et de 31 indicateurs. Nous observons ici une réelle professionnalisation de ce secteur d'activités qui peut toutefois se révéler inaccessible pour certaines structures en raison d'une certification très rigide.

Un troisième segment est celui du plaidoyer. Des réseaux comme le Réseau Compost Citoyen (dont Compostons est membre) jouent un rôle d'intermédiaire entre les collectifs locaux, les structures professionnelles et les pouvoirs publics. Ces associations Loi 1901 présentes dans chaque région produisent ainsi des argumentaires, des études et participent aux instances de concertation aux côtés de l'ADEME ou encore du Conseil Régional d'Occitanie. Ce plaidoyer vise à faire reconnaître le compostage de proximité comme une composante à part entière de la gestion des biodéchets, et à sécuriser les financements nécessaires à son développement. C'est par ailleurs le RCC qui s'est mobilisé pour faire certifier les formations mentionnées plus tôt, centrées sur la gestion partagée et de proximité.

Ensuite, les OESS peuvent également agir en tant que prestataires de services et d'expérimentation. Reconnues pour leur expertise de terrain souvent au travers de marchés publics, elles se positionnent pour concevoir, tester et gérer de nouvelles solutions de gestion des biodéchets : projets pilotes de compostage partagé, expérimentations de collecte des biodéchets en mobilité douce, dispositifs de broyage à domicile, etc. Nous pourrions ainsi prendre l'exemple de la SCOP Toutenvélo, qui a vu le jour en 2012 à Rennes, et qui s'est ensuite développée en 2015 à Rouen, avant de s'essaimer dans 12 métropoles comme à Caen et au Havre. Elle propose ainsi des solutions de livraison, de déménagements et de collecte

des déchets via des vélos cargo, et estime à 7200 km la distance parcourue par an par chaque livreur[54].

Enfin, un cinquième segment est celui des associations de quartier dédiées à un ou plusieurs sites de compostage partagé. Ces associations naissent en effet souvent autour de la gestion quotidienne du site et élargissent ensuite leurs activités à la vie de quartier (apéro-compost, chantiers collectifs ou participatifs, jardins partagés). Elles incarnent la dimension la plus locale de la gestion des biodéchets : une partie du travail de gestion étant assurée souvent pas des bénévoles, parfois accompagnés d'agents publics. Ainsi, née en 1996 de l'initiative citoyenne sur la quartier Grammont à Rouen, l'association Régie des Quartiers de Rouen cherche à favoriser l'inclusion des publics précaires et à développer des projets communs. Elle mène par ailleurs diverses missions pour la ville, la métropole ou encore le département : ramassage des déchets, entretiens des stations de vélo libre-service, ou encore des espaces verts. Elle regroupe aujourd'hui plus de 57 salariés en insertion, pour un budget global de 1,9 millions d'euros[55]. Nous pourrions également citer l'exemple de Clem'Compost, au sein du quartier Clémenceau à Montpellier, qui s'est créée autour de la dynamique du supermarché coopératif La Cagette et qui est strictement centrée sur un site de compostage partagé au parc Clémenceau.

Les entretiens avec des bénévoles permettent de donner une épaisseur empirique à ce segment des associations de quartier. À Clémenceau, Nathalie décrit un collectif qui s'est structuré autour du composteur avec l'appui de Compostons, en revendiquant très tôt des choix propres de gouvernance : "*nous avons pris nos propres choix dès le départ*", notamment celui "*de faire quelque chose de payant et de fermé*", contrairement à d'autres sites ouverts à tous sur la métropole qui, selon elle, "*n'ont jamais marché*". Le site est alors moins un simple équipement qu'un support d'organisation locale, fondé sur un noyau de gens impliqués et une formation collective des référents.

L'entretien avec Alain, coordinateur aux Semeurs de jardins, montre de son côté comment des associations locales peuvent devenir des opérateurs intermédiaires de la continuité des sites. À Boutonnet, après une période de désorganisation, "*la métropole [a préféré] faire*

[54] *Accueil - Toutenvélo - Coopératives de cyclologistique*. (2026, 2 février). Toutenvélo - Coopératives de Cyclologistique. https://www.toutenvelo.fr/
[55] *Accueil*. (2025, 15 septembre). Régie des Quartiers de Rouen. https://regierouen.org/

signer la convention de partenariat à Vive Montpellier Nord", puis la convention a été transférée à l'association de quartier, après remobilisation des habitants du site. Alain décrivait ainsi qu'ils se mobilisent, que cette association a mis en place une adresse mail, un *drive*, une liste de diffusion, et que le site est toujours en activité : "*ça marche très bien*". Selon lui, les habitants sont devenus vraiment autonomes. Ainsi, ces associations "de quartier" jouent un rôle primordial dans l'institution et le maintien des collectifs citoyens.

Après étude de ces différents segments de marché, on peut clairement dresser l'apport de l'ESS dans le domaine des biodéchets, qui apporte ici des approches spécifiques qui se situent à la marge des grands secteurs d'activités cités précédemment.

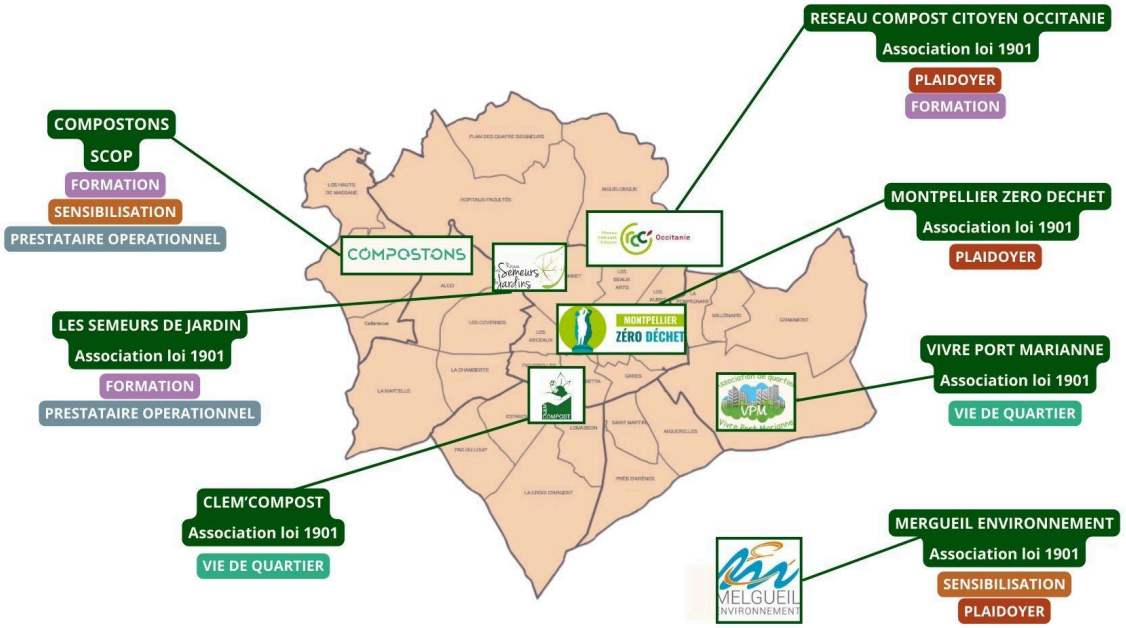

Segments de marché occupés par l'ESS sur Montpellier au travers de 7 OESS. Crédit : L.DELCOURT

Cette cartographie par segments de marché rejoint les analyses de Defalvard et Deniard sur l'ESS dans l'économie des déchets et du réemploi : pour ces auteurs, les OESS occupent des positions subalternes, en investissant des activités généralement bénévoles, pas ou peu prises en charge par les opérateurs lucratifs (prévention, réparation, réemploi, gestion de proximité). La base de données Carteco, développée par ESS France, confirme ce constat à une autre échelle : la prévention et la gestion des déchets s'y présentent comme un domaine où l'ESS

est fortement implantée, mais majoritairement sous forme associative, avec des modèles économiques reposant largement sur les subventions et les partenariats avec les collectivités.

Appliquée aux biodéchets, cette grille de lecture permet de comprendre que les segments investis par l'ESS sont intensifs en travail relationnel, de proximité mais présentent aussi de l'incertitude (notamment en terme d'indicateurs - les OESS travaillant davantage sur l'humain), là où les grands opérateurs se concentrent sur les segments intensifs en capital, standardisables et aisément quantifiables (collecte, traitement, production d'énergie ou de compost normé). Les OESS et les petites entreprises environnementales prennent en charge ce qui est difficilement industrialisable : faire changer les pratiques de tri, maintenir la dynamique bénévole d'un site de compostage, gérer les conflits de voisinage, organiser des circuits courts de valorisation. Leur place est donc structurante pour que les politiques de tri à la source des biodéchets fonctionnent effectivement, mais subalterne dans la distribution des pouvoirs et des ressources au sein de la filière.

Par ailleurs, et à côté des structures relevant formellement de l'ESS, on observe également l'émergence de petites entreprises privées se positionnant sur des modèles de gestion de proximité des biodéchets, parfois labellisées Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS). Les Alchimistes en sont un exemple emblématique au niveau national : collecte des déchets alimentaires en ville, compostage en plateformes de proximité, vente de compost à l'agriculture urbaine ou périurbaine. Ces acteurs empruntent au répertoire de l'ESS (ancrage territorial, utilité sociale revendiquée), tout en assumant des stratégies entrepreneuriales de montée en échelle et de capture de marchés. Ils contribuent à brouiller la frontière entre ESS et secteur marchand classique dans le champ des biodéchets, sans remettre en cause la domination des grands groupes sur les infrastructures lourdes.

Enfin, si je recentre la focale sur notre étude de cas, à savoir la SCOP Compostons, on observe qu'elle s'inscrit pleinement dans ces segments de marché de l'ESS autour des biodéchets. En tant que coopérative, elle combine plusieurs registres : bureau d'étude et prestataire de services pour les collectivités (ingénierie de politiques de compostage partagé, accompagnement du tri à la source), organisme de formation (référent·es de site, guides-composteurs), structure de sensibilisation (animations, interventions publiques), et soutien à l'auto-organisation d'associations de quartier autour des sites. Nathalie l'illustrait bien au sujet de Compostons :

“J'ai trouvé que l'équipe était ultra pro pour gérer les ordres du jour, les interventions, les animations. Tout était hyper réglé, hyper calé, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'abandon au milieu, genre ouais, bon, encore des assos blabla pendant trois heures et on fait rien. Il y a eu une efficacité redoutable et tout ça de façon ludique, légère et tout. Donc c'est des compliments que je veux réadresser à Compostons parce que vraiment, on l'a toujours dit et je ne suis pas la seule à le dire. Là, je me prononce au nom de mes petits camarades. Je fais partie du conseil d'administration de l'asso depuis quelque temps et j'ai fait partie du noyau dur du début. Voilà, donc [...] on nous a demandé ce qu'on voulait faire, on a fait des choix et on nous a accompagnés dans ces choix Ça, c'était vraiment génial. Des vrais guides sans parti pris”.

Entretien avec Nathalie, Annexe 7

Dans d’autres cas, comme ceux évoqués par Alain, d’autres collectifs ou associations prennent le relais, ce qui confirme que l’ESS locale des biodéchets est à la fois plurielle et hiérarchisée.

Dans la filière biodéchets du Grand Montpellier, Compostons occupe ainsi une place typique des acteurs de l’ESS : en première ligne pour faire exister concrètement le tri à la source et le compostage de proximité - en animant des segments que ni les EPCI ni les industriels ne peuvent assumer seuls -, mais en seconde ligne lorsqu’il s’agit de définir les choix structurants de la filière (infrastructures, volumes traités, répartition des financements), qui restent largement cadrés par le couple EPCI et opérateurs industriels. C’est cette position ambivalente, entre complémentarité, dépendance et potentialité de transformation, que la suite de ce travail analysera plus finement.

1.2.4. Le contrat OCTAV : quand secteur public, industriel et ESS coopèrent

Sur le territoire Est de Montpellier, le Syndicat Mixte Pic et Etang (SMEPE) exerce la compétence du traitement des déchets pour six EPCI du Nord-Est de l’Hérault et du Gard : Lunel Agglo, la CC du Grand Pic-Saint-Loup, celle de Terre de Camargue, du Pays de l’Or, la CC du Pays de Sommières et celle de Rhôny-Vistre-Vidourle. Il est dirigé par le comité syndical composé d’élus de ces EPCI qui définit les axes stratégiques et vote les budgets, un

bureau qui met en œuvre les stratégies et par cinq commissions : appel d'offres; délégation de service public; services publics locaux; ressources, suivi et prospectives techniques; communication et concertation.

En 2023, le SMEPE a conclu avec SUEZ un contrat de délégation de service public d'une durée de dix ans pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE), un incinérateur situé à Lunel-Viel. La particularité de cette DSP repose sur le fait que ce contrat ne se contente pas de rémunérer l'incinération, il intègre également des objectifs chiffrés de réduction des tonnages incinérés : passer de 120 000 tonnes en 2023 à 90 000 tonnes en 2033, soit une réduction de 25%. Cette logique est en réalité assez rare dans le secteur industriel du traitement des déchets : celle de faire moins fonctionner son usine. Cas de figure classique pour ce type de DSP, SUEZ a ainsi créé OCTAV, une société spécialement dédiée à cette dernière avec le SMEPE.

Le contrat OCTAV se présente ainsi comme un contrat de performance à double objectif : celui d'un maintien d'un outil industriel lourd et, d'autre part, celui de l'internalisation d'objectifs de prévention et de réduction des DMA acheminés à l'UVE. Il matérialise l'idée d'un service public composite, éclaté entre plusieurs acteurs.

Cristofini[56] montre que les collectivités se comportent comme des "*entrepreneurs de champ*" qui redéfinissent les règles du jeu dans l'économie circulaire via des appels d'offres, des cahiers des charges et autres dispositifs contractuels. OCTAV peut donc être lue comme un instrument de gouvernance du champ des déchets, où le SMEPE fixe un cadre incitatif et repositionne les opérateurs privés et associatifs dans une architecture de performance.
Le rapport annuel de 2024 du SMEPE explicite la création d'un "pôle Prévention et Performance", chargé de déployer des actions de tri et de réduction. SUEZ précise s'appuyer pour se faire d'"'Un écosystème de plus de 30 structures associatives locales actives dans l'économie circulaire, sociale et solidaire"[57].

[56] Cristofini, O. (2023). Économie circulaire et gestion des déchets ménagers : Quelle dynamique de champ portée par les collectivités locales ? Gestion et management public, 11(3), 9–35. doi:10.3917/gmp.113.0009
[57] SUEZ. (2023, 29 juin). Le syndicat Pic et Etang confie a SUEZ le 1er contrat en France d'exploitation d'une unite de valorisation energetique integrant des objectifs de reduction des dechets. *SUEZ.com*. https://www.SUEZ.com/fr/actualites/communiques-de-presse/1er-contrat-france-unite-valorisation-energetique-objectifs-reduction-dechets

L'intérêt d'OCTAV ressort aussi très clairement du point de vue des collectivités membres du SMEPE. Agnès, au Pays de l'Or, souligne que le contrat de performance permet d'avoir du soutien, en particulier sur des tâches "super importantes, mais très chronophages", comme le porte-à-porte mené par Compostons : "on n'aurait pas forcément les moyens humains de le faire en interne". Le contrat apparaît ainsi, pour les EPCI, non seulement comme un cadre stratégique, mais aussi comme un dispositif de mutualisation des capacités d'action, permettant d'externaliser une partie de l'animation de terrain tout en maintenant des objectifs de réduction des tonnages.

> *"Alors déjà le contrat de performance, je trouve que c'est quand même un projet assez innovant et qui va dans le bon sens. Effectivement, se dire que c'est SUEZ qui fait de la prévention, ça peut paraître un peu… Comment est-ce que je pourrais dire ça ? On ne s'attend pas à voir SUEZ sur ces volets-là, mais j'ai l'impression qu'ils en font de plus en plus. Et maintenant, dans le contrat de performance, en tout cas sur la partie biodéchets, les actions sont faites avec les acteurs du territoire, donc Compostons, qui est spécialisé sur ce volet biodéchets. Et je trouve que pour nous, c'est vraiment une plus-value".*
>
> Entretien avec Agnès, Annexe 4

Ce point est important : OCTAV n'est pas seulement une manière pour l'industriel d'élargir son périmètre d'intervention ; c'est aussi, pour les collectivités, une façon d'accéder à des ressources d'animation et de prévention qu'elles ne peuvent pas toujours internaliser. Le contrat permet ainsi de faire tenir ensemble un outil industriel centralisé et des actions de proximité confiées à des acteurs spécialisés du territoire, sans que les EPCI aient à construire seuls l'ensemble de cette ingénierie. La coopération entre secteur public, opérateur marchand et ESS ne procède donc pas uniquement d'une logique de domination industrielle ; elle répond aussi à une contrainte de capacité publique, qui contribue à rendre ce type de montage politiquement acceptable et opérationnel.

Concrètement, OCTAV agrège autour de l'Unité de Valorisation Energétique (l'incinérateur) un réseau d'opérateurs de prévention, parmi lesquels on retrouve Compostons, chargé d'assurer ateliers de sensibilisation, diagnostics, porte-à-porte et distributions de composteurs individuels. Le contrat ne se réduit donc pas à une simple relation dyadique SMEPE–SUEZ : il internalise, via la délégation de service public, un ensemble de prestations réalisées par des

structures associatives et de l'ESS, financées sur les recettes de traitement. En ce sens, OCTAV illustre bien le type de configuration analysé par Defalvard et Deniard : les organisations de l'ESS sont ici intégrées comme prestataires spécialisés, contribuant à l'atteinte des objectifs de performance du contrat, mais sans remettre en cause la centralité de l'outil industriel ni la position dominante de l'opérateur privé. Léa disait ceci à propos de la signature de ce contrat :

> *"Le contrat avec OCTAV [...] c'est notre premier gros client. [...]. [Cela correspondait à] l'embauche d'Alonso et ils voulaient qu'on recrute des référents de site. Ils nous disaient: Vous avez 40 000 €, vous nous recrutez autant de référents de site que vous voulez.[...] Et là, en plus, avec la signature de l'avenant, au bout d'un an et demi, donc à la moitié du contrat de trois ans, on a vraiment... On peut se positionner comme des professionnels qui analysent le besoin des collectivités, qui interagissent de manière qualitative, qui connaissent leur place et qui sont capables de proposer de l'accompagnement de changement de comportement grâce à au porte-à-porte et compagnie. Donc, je pense que là, il faut qu'on fasse nos preuves, mais en tout cas, on nous considère pour ce qu'on sait faire et on nous paye bien pour ça".*
>
> Entretien avec Léa, Annexe 1

Du point de vue de Compostons, le contrat OCTAV a un rôle pivot. Léa, gérante de la SCOP, le présente comme « le premier gros client » de la structure et insiste sur la durée et la stabilité de l'engagement, qui permettent à la coopérative de « se positionner comme des professionnels » et de consolider son modèle économique autour de l'accompagnement au changement de comportement. Cette stabilisation est cohérente avec ce que Cottin-Marx montre pour le salariat associatif : la dépendance à quelques gros financeurs publics reconfigure la division du travail et les trajectoires des organisations, entre professionnalisation et fragilité structurelle.

Autrement dit, les missions de Compostons sont pré-encadrées par le marché OCTAV : l'ESS n'intervient pas alors spontanément, mais en réponse à un dispositif contractuel construit par l'autorité publique et porté par l'industriel. Au-delà même d'OCTAV, la structuration de

l'emploi chez Compostons dépend de la captation de gros marchés publics territoriaux :

> *"La raison pour laquelle [mon] poste a été créé, c'était un projet avec la métropole de Nîmes pour lancer les cinq premiers sites de compostage partagés sur le territoire de la ville de Nîmes".*
>
> Entretien avec Alonso, Annexe 5

Compostons apparaît donc moins comme un acteur autonome venant proposer une solution alternative, que comme un sous-traitant spécialisé au sein d'une architecture contractuelle pilotée par l'EPCI et/ou l'opérateur industriel. Certes, d'un côté, Compostons bénéficie d'un effet de légitimation : le fait d'être intégré à un contrat emblématique, renforce sa crédibilité auprès des autres collectivités et financeurs. D'un autre côté, la gouvernance et la rémunération semblent restées largement maîtrisées par SUEZ et le SMEPE. Le contrat OCTAV construit ainsi un triangle de coopération entre le Syndicat, l'opérateur industriel et les organisations de l'ESS, non dénué d'ambivalence. C'est ce qu'Adèle exprimait à propos d'OCTAV :

> *"On a eu beaucoup de mal à travailler avec eux et on sait que le SMEPE a eu beaucoup de mal à travailler avec eux aussi parce qu'en fait, ils ont-- C'est une grosse entreprise, SUEZ, c'est énorme, euh, et ils ont des... des manières de travailler qui sont pas les nôtres. Nous, on travaille beaucoup en coopération, on fait le lien avec, euh, avec plein d'assos, on se fait confiance, euh, et... et c'était pas vraiment le cas au début".*
>
> Entretien avec Adèle, Annexe 3

Ce point de vue institutionnel vient renforcer, plutôt que contredire, l'ambivalence déjà repérée du contrat. Pour les EPCI, OCTAV est une ressource opérationnelle ; pour Compostons, il constitue le premier "gros" client et un levier de professionnalisation ; pour SUEZ, il permet d'intégrer la prévention et le compostage dans l'offre globale du délégataire. Mais cette coopération reste asymétrique : la définition du cadre, des objectifs et des indicateurs demeure contrôlée par le SMEPE, que SUEZ applique et adapte, tandis que les structures de l'ESS et les opérateurs de proximité interviennent surtout sur les segments relationnels et pédagogiques du contrat. C'est précisément cette intégration subalterne, mais indispensable, que le cas OCTAV permet de rendre visible.

Cette position intermédiaire, au service des objectifs de performance d'une UVE, interroge la portée transformatrice réelle de l'ESS dans la filière biodéchets : contribue-t-elle à reconfigurer le régime de gestion (en diffusant le compostage de proximité, en renforçant la prévention, etc) dans une perspective transformatrice, ou bien est-elle principalement mobilisée comme bras armé de la politique industrielle de réduction des tonnages incinérés ? C'est précisément ce que la partie 2 cherchera à documenter à partir de l'analyse de la gouvernance des sites, de la division du travail entre salariés et bénévoles, et de la sociologie des publics.

Partie 2 : La gouvernance des biodéchets par la proximité est un enjeu humain

2.1. Le compostage partagé comme dispositif hybride de gestion locale

La section précédente a montré que le compostage partagé s'inscrit dans un ensemble de dispositifs de tri des biodéchets fortement encadrés et industrialisés, à l'héritage complexe. Reste à savoir ce qui se joue, politiquement et socialement, dans la manière dont ces sites sont effectivement gouvernés. Plutôt que de considérer le composteur partagé comme un commun par nature, il s'agit de le saisir comme processus de *commoning* urbain, au sens de Boespflug, Carré et Lamarche[58] : des dynamiques d'organisation collective par lesquelles des habitants, des référents de site et des services publics co-produisent, ou non, des règles, des responsabilités et des capacités d'agir autour du compostage partagé. Cette sous-partie 2.1 se proposera ainsi d'analyser la gouvernance des sites à deux niveaux : d'abord en replaçant ces pratiques dans le cadre réglementaire et dans le paysage des alternatives (2.1.1), puis en interrogeant les degrés de *commoning* observables (2.1.2), à partir d'une typologie des configurations de gestion partagée qui servira d'outil pour la suite du mémoire.

2.1.1. Typologie des pratiques de compostage

Les articles L.541-1-1 et L.541-21-1 du Code de l'environnement définissent à la fois ce que sont les biodéchets et ce qu'est le tri à la source : il s'agit de séparer ces flux avant toute opération de collecte ou d'assurer leur valorisation sur le site de production lorsque celle-ci est réalisée localement. D'un point de vue réglementaire, deux grandes familles de solutions sont envisagées pour satisfaire cette obligation : d'un côté, la collecte séparée des biodéchets en vue d'un traitement industriel ; de l'autre, la prévention et gestion de proximité (PGprox), qui englobe différentes formes de compostage *in situ*. La neutralité apparente du droit masque cependant des choix techniques et politiques très différenciés en termes d'infrastructures, de coûts, de rapports aux usagers et de place laissée aux acteurs de proximité. Mais sans parler seulement technique, il semble y avoir une hiérarchie symbolique entre les modèles de gestion. La concurrence entre solutions ne se joue ainsi pas seulement sur l'efficacité, mais aussi sur la crédibilité institutionnelle de ces dispositifs :

[58] Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. *Flux, (124–125)*(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

“[Le] compostage en général, c'est complètement dévalorisé parce que les déchets, c'est un truc d'industriel, c'est un truc d'ingénieur [alors qu’avec] le côté artisanal, [quand] il y a des citoyens qui s'impliquent, [...] [et bien] tu ne peux pas faire passer un camion pour peser, pour savoir combien de déchets ont été collectés. Et puis, il n'y a pas d'agrément sanitaire. Ça ne leur plaît pas du tout. Ça ne fait pas sérieux, alors que c'est beaucoup plus sérieux et efficace que tout ce qu'ils ont déployé jusqu'ici. C'est hyper agaçant”.

Entretien avec Léa, Annexe 1

Dans ce cadre, le référentiel national PGprox distingue classiquement trois formes de gestion de proximité : la gestion domestique (compostage individuel), le compostage partagé et le compostage autonome en établissement. La première renvoie au compostage réalisé sur une parcelle privée, via un composteur ou un tas de compost, à l’initiative du ménage. La seconde se déploie sur des sites collectifs, en pied d’immeuble, en jardins partagés, ou en équipements de quartier où les usagers déposent leurs biodéchets dans une installation gérée par un petit collectif de référents ou par des agents territoriaux. Enfin, la troisième concerne les producteurs professionnels (restauration collective) qui traitent leurs biodéchets sur place, via des équipements dimensionnés à leurs volumes.

En parallèle de ces dispositifs de proximité, les collectivités déploient massivement des solutions de collecte séparée : bacs dédiés en porte-à-porte, PAV pour les biodéchets, apport en déchèterie, etc. La communication gouvernementale sur la généralisation du tri insiste d’ailleurs sur la possibilité, pour les collectivités, de combiner deux voies : collecte séparée des biodéchets ou compostage sur place. Ces solutions sont particulièrement adaptées aux logiques industrielles de la filière : elles permettent de massifier les flux à l’échelle métropolitaine ; les capacités de méthanisation ou de compostage industriel, et s’inscrivent dans les modèles économiques des grands opérateurs. Dans le cas de Montpellier, les PAV s’insèrent dans cette logique, comme le souligne Adèle en parlant du cas de la Métropole de Montpellier :

“Donc au début, il y a eu une bonne dynamique et après, euh, vu qu'ils ont été trop lents et qu'il y a probablement certaines personnes qui n'y croient pas, au compostage de proximité, enfin au compostage citoyen, du coup maintenant, ils mettent à balles, euh, les points d'apport volontaire, alors que c'est juste des camions qui viennent récupérer des biodéchets qui vont être méthanisés. Alors que, bah voilà, nous ce qu'on propose, ***c'est quelque chose de beaucoup plus humain****, c'est, c'est, voilà, c'est le lien à la terre, c'est pas juste des camions qui vont récupérer tes déchets. Euh, donc non, c'est lent, enfin c'est pour ça qu'on travaille pas tant que ça sur ce territoire. On travaille en formation, en animation, des trucs comme ça, mais on n'accompagne pas les politiques de la métropole de Montpellier, d'où le fait qu'on doive aller jusqu'à Lunel”.*

Entretien avec Adèle, Annexe 3

À ces dispositifs de collecte s’ajoute un autre outil très mobilisé par les collectivités : la distribution de composteurs individuels aux ménages. Hélène, forte de son expérience de référente de site pointe toutefois un recours excessif pour correspondre à des indicateurs quantitatifs :

“Donc effectivement, on distribue des composteurs individuels à tout va. On s'en fout s'ils sont utilisés ou pas, on s'en fout ce que ça détourne ou pas. L'important, c'est d'avoir coché : Ah oui, on a fait plus de 40% entre il y a dix ans et aujourd'hui quoi. Donc non, franchement, ça n'a pas de sens”.

Entretien avec Hélène, Annexe 2

À l’inverse, les sites de compostage partagé, plus coûteux à animer et plus difficiles à évaluer, peinent à être reconnus politiquement. Cette modalité se positionne toutefois au sommet de la hiérarchie des modes de traitement défendue par Compostons, selon laquelle le compostage partagé et la gestion intégrée des espaces verts devraient être priorisés, et le compostage individuel ou la collecte séparée intervenir en dernier recours :

“On est incapables de donner des chiffres, on est incapables de donner ne serait-ce qu'une étude sociologique d'insertion professionnelle autour de ces secteurs d'activité. On n'est même pas euh, foutus... Franchement, on n'est même pas foutu d'avoir un code ROME[59] sur le traitement des décharges de proximité. Vraiment, il n'y a rien qui euh... Il n'y a pas d'observatoire, par exemple. Et donc ça, c'est vraiment très, très dommage parce qu'en fait, ***ce qui n'est pas évalué n'existe pas du point de vue des collectivités****”.*

Entretien avec Hélène, Annexe 2

Si Hélène souligne la problématique de reconnaissance de ce mode de gestion précis, comparativement aux tonnages arrivant sur les sites de gestion industrielle, le compostage partagé présente pourtant plusieurs avantages comparatifs par rapport aux autres solutions de tri des biodéchets.

D’abord, il permet une économie de ressources, limitant les transports et les infrastructures lourdes. C’est un moyen de favoriser un retour au sol dans des contextes urbains ou péri-urbains, en réduisant les externalités associées au transport de flux des matières vers des unités industrielles éloignées.

Ensuite, le compostage partagé articule une fonction technique mais aussi une dimension sociale. Nathalie insiste sur cette double portée :

“Moi, je suis ravie d'avoir ça dans mon quartier. Je trouve ça beaucoup plus sympathique que d'avoir un container où je vais être toute seule. [...] Il s'avère que ça, ça réunit des gens autour d'une thématique commune. C'est ça aussi hein. On s'est mobilisés autour de quelque chose qui nous tenait à cœur les uns les autres, et donc ça nous a rassemblés”.

Entretien avec Nathalie, Annexe 7

[59] “Répertoire opérationnel des métiers et des emplois” : Référentiel produit par France Travail ayant pour objectif d’identifier les typologies d’emplois en France.

Alonso va dans le même sens lorsqu'il décrit le site comme un prétexte à la rencontre : même dans des situations banales, "*[Composter], c'est l'occasion de dire bonjour à ton voisin*"[60]. Nous préciserons cette dimension dans la sous-section suivante.



"Apéro Compost" sur une ACP de Mudaison organisé par Pays de l'Or Agglomération auprès des référents de site bénévoles (septembre 2025). Crédits : Agnès Perreau (POA).

Autrement, sur les coûts, le compostage partagé a un avantage réel. L'étude du Réseau Compost Citoyen datant de 2022[61] sur 9 collectivités montre un coût médian d'environ 4,8 € par habitant desservi et 525 € par tonne détournée. Pour les Métropoles, la moyenne observée est de 3,7 € par habitant desservi et 440 € par tonne ; pour les intercommunalités mixtes urbaines, 4,7 € par habitant desservi et 489 € par tonne. Le même rapport conclut que, dans les territoires denses, les coûts par habitant desservi du compostage partagé sont inférieurs à ceux de la collecte séparée, même si le coût à la tonne reste du même ordre de grandeur. La collecte séparée a en revanche de meilleures performances de captation par habitant, avec une médiane de 43 kg/hab desservi en porte-à-porte, contre environ 9 à 10 kg/hab desservi en compostage partagé dans les contextes urbains ou mixtes. Donc pour être précis : le compostage partagé est souvent moins coûteux par usager couvert, mais il capte moins de tonnage par personne desservie qu'un dispositif de collecte bien installé.

Enfin, sur la pollution et le climat, le bénéfice principal est simple : sortir la matière organique des ordures résiduelles. L'ADEME rappelle qu'en décharge les biodéchets

[60] Entretien avec Alonso, Annexe 5
[61] *RCC Occitanie*. (s. d.). https://occitanie.reseaucompost.org/articles/lecture:les-couts-de-gestion-des-biodechets-synthese-des-dernieres-etudes_380

fermentent et produisent du méthane, présenté comme un gaz 25 fois plus réchauffant que le CO_2[62], et que leur tri et leur valorisation réduisent les émissions liées à la gestion des déchets. Les émissions de GES produites par les transports liés à la collecte sont également évitées.

Ces avantages ne le sont pas pour autant au niveau des volumes, Adèle le précise : "*A Montpellier, on a soixante composteurs. Qu'est-ce que tu veux que ça gère les déchets alimentaires de la métropole ?*"[63]. Le compostage partagé ne peut pas, à lui seul, absorber l'ensemble des flux de biodéchets sur les territoires à forte densité de population. Il repose par ailleurs sur un investissement bénévole important, sur la disponibilité de foncier et sur l'existence de collectifs capables de s'approprier la gestion du site ; ces conditions n'étant pas réparties également socialement. À l'inverse, la collecte séparée *via* PAV ou bac dédié offre une couverture plus systématique et une prise en charge plus universelle, au prix d'un éloignement du lieu de traitement et d'un cadrage plus technicisé de la relation aux déchets.

Encadré n°1 : La réglementation spécifique sur les pratiques de compostage partagé

Sur le plan juridique, le compostage partagé est encadré principalement par la Circulaire du 13 décembre 2012 sur le compostage de proximité et par l'Arrêté du 9 avril 2018 relatif à l'utilisation des Sous-Produits Animaux de catégorie 3 (SPAn 3) en compostage et méthanisation. Ensemble, ces textes posent un socle d'obligations qui conditionne la légitimité des sites.

D'abord, la catégorie SPAn 3 : les déchets de cuisine et de table (DCT) y sont juridiquement classés comme sous-produits animaux à faible risque, mais qui, en principe, ne peuvent pas être gérés n'importe comment. En poussant cette logique, la législation considère ainsi qu'une salade compostée… est un sous-produit animal. Le régime général impose qu'ils soient traités dans des installations agréées (plateformes industrielles, unités de méthanisation) avec hygiénisation. Or, le compostage de proximité constitue une dérogation encadrée à ce régime : on accepte que des SPAn 3 soient traités localement, à condition de respecter des limites

[62] *Biodéchets : comment bien les trier ?* (2026b, février 11). Agir Pour la Transition Écologique. https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/reduire-dechets/bien-jeter/simulateur-bien-trier-biodechets
[63] Entretien avec Adèle, Annexe 3

strictes de tonnage (1 tonne de DCT par semaine maximum pour un site de compostage de proximité[64]) et un usage local du compost, réservé aux usagers ou à un usage très encadré s'il sort de ce cercle.

Ensuite, ces textes fixent des obligations de responsabilité et de compétence. Chaque site doit avoir un exploitant clairement identifié (collectivité, bailleur, association, établissement…), désigné comme responsable du bon fonctionnement et du respect des règles sanitaires. Le dispositif doit être supervisé par une personne formée aux bonnes pratiques de compostage (référent de site, guide ou maître composteur), qui garantit la qualité du processus et de la ressource. Les textes de 2012 et 2018 conditionnent ainsi la reconnaissance des sites à l'existence d'une organisation précise et de référents formés, ce qui ouvre un espace professionnel pour des structures comme Compostons (organisme de formation certifié qui centralise les stagiaires formés à Montpellier).

Troisième bloc d'obligations : la gestion encadrée du site. La circulaire de 2012 impose en pratique un règlement de fonctionnement (déchets acceptés, règles d'accès) et une signalétique visible ; la tenue d'un registre ou d'un minimum de traçabilité (suivi des apports, des brassages, des vidanges)[65] ; des conditions matérielles : présence de brun (broyat), site clôturé ou clairement délimité, protection contre les nuisibles, entretien régulier et un bilan périodique du fonctionnement du site.

Enfin, les textes limitent l'usage du compost de proximité. Tant qu'il reste circonscrit au cercle des apporteurs, il demeure dans un statut hybride. Dès qu'il est donné ou vendu plus largement, il est censé respecter la réglementation sur les matières fertilisantes (normes type NF U 44-051[66], interdictions d'usage sur pâtures ou cultures à risques, délais de sécurité, etc.). Cela verrouille d'emblée la montée en charge ou la commercialisation à grande échelle (très coûteuse) du compost issu de sites partagés.

Ce cadre est à la fois une ressource (il légitime le besoin d'expertise, de formation, de suivi professionnel), et demeure assez permissif en laissant place à de l'innovation en terme

[64] Sachant que l'étude du RCC énonçait qu'en moyenne, les sites détournent 1,75 tonnes de biodéchets par an. La marge juridique apparaît ainsi très haute.
[65] En Annexe se trouvent des exemples de registres de suivi de site (Annexe 10)
[66] Circulaire du 25 juillet 2006 relative aux installations de compostage - nouvelle version de la norme NFU 44-051 : "matières fertilisantes et supports de culture"

d'organisation et de fonctionnement, mais aussi une limite : il enferme le compostage partagé dans un rôle de gestion de proximité complémentaire, sans remettre en cause la centralité des filières industrielles agréées pour le traitement massif des biodéchets.

→ Mais comment se caractérise cette modalité de traitement ?

Un site de compostage partagé est toujours composé de la même façon : au moins trois bacs, un où l'on met ses biodéchets (nommé "bac d'apport"), un autre où l'on se sert de broyat, c'est-à-dire de matière sèche, pour assainir et fluidifier le processus de compostage et enfin un bac de maturation, où les apports deviendront en quelques mois du compost mûr pouvant être utilisé comme amendement pour les végétaux par les apporteurs des biodéchets.



Transfert effectué par des stagiaires en formation à La-Grande-Motte (09/04/26). Crédit : L.DELCOURT

Pour cela, on effectue un "transfert" de bac du bac d'apport vers le bac de maturation, afin de libérer la place et de laisser les décomposeurs faire leur besogne.

Au total, le panorama des dispositifs de tri des biodéchets montre que le compostage partagé n'est ni un simple outil pédagogique marginal, ni une solution miracle substituable à l'ensemble des dispositifs industriels. Il occupe une position spécifique à l'interface entre politique de traitement et politique de participation : il répond formellement à l'obligation de

tri à la source, mais en réintroduisant proximité, co-gestion et engagement citoyen. C'est cette position intermédiaire, à la fois complémentaire des autres solutions (PAV, collecte séparée, compostage individuel, CAE) et porteuse d'une autre manière de traiter les biodéchets.

Ainsi, là où un PAV organise un geste individuel et anonyme de dépôt, le site partagé met donc en scène une pratique collective, visible et vectrice d'un travail de sensibilisation, de politisation et potentiellement de *commoning*. Cette idée rejoint les analyses de Boespflug, Carré et Lamarche pour qui les opérations de PGprox peuvent être lues comme telles, c'est-à-dire de comme la construction de communs par la gestion partagée. Il est à présent temps de montrer pourquoi.

2.1.2. Degré de *commoning* de la gestion partagée

La littérature sur le compostage de proximité propose de ne pas se contenter d'un vocabulaire statique du commun (le composteur comme bien collectif), mais d'analyser les pratiques de *commoning*, c'est-à-dire le processus d'agir en commun par lequel des collectifs définissent ensemble ce qui compte, ce à quoi ils tiennent, et organisent dans la durée la gestion d'une ressource partagée :

"La notion de biens communs implique qu'il préexiste une communauté en lien avec ceux-ci, autrement dit qu'il n'y a pas de biens communs en soi. Ils deviennent communs en raison des usages qu'en font les communautés qui y sont attachées. Les règles qui régissent ce système de relations sociales visent à assurer la pérennité de la communauté et non pas l'enrichissement individuel. C'est dans cette finalité sociale même que se retrouvent les OESS. Elle implique cependant de ne pas se tromper de ressource, car celle-ci n'est pas tant le déchet mais l'emploi vu comme un vecteur de cohésion sociale. Autrement dit, il s'agit de considérer des communs associés à des ressources sociales en plus des catégories déjà identifiées, c'est-à-dire les communs traditionnels autour des ressources naturelles et les communs de la connaissance autour des ressources numériques"[67].

Boespflug, Carré et Lamarche s'inscrivent explicitement dans cette perspective inspirée de Valérie Fournier[68], en étudiant le compostage de proximité comme "*expériences de commoning*" autour des biodéchets, et en montrant que la mise en commun ne va jamais de soi mais se heurte à des obstacles économiques, humains et institutionnels :

[67] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069

[68] Fournier, V. (2013). Commoning: On the Social Organisation of the Commons. Management, . 16(4), 433-453. https://doi.org/10.3917/mana.164.0433.

> *"À partir des travaux d'Elinor Ostrom, Coriat (2015) synthétise la définition de commun par l'existence de trois éléments : une ressource mise en commun, le mode de gouvernance de cette ressource créé par une communauté de commoners, pour former l'ensemble de règles et de droits permettant son partage. Défini comme l'organisation en commun de la répartition des ressources communes et des obligations qui en découlent (Ostrom, 2010), le commoning l'est aussi comme l'organisation en commun des utilisations possibles des ressources communes (matérielles, immatérielles, sociales), de leur distribution et de leur production. Ainsi, Fournier considère le commoning plus par l'utilisation faite de la ressource que par sa répartition, prenant ainsi en compte les ressources peu ou pas divisibles, et donc l'utilisation en commun de ces ressources. Le commoning renvoie conjointement à des démarches marquées par l'auto-organisation et l'engagement des personnes et des collectifs (Eynaud, Laville, 2018)"*[69].

Laure Viart, chargée de programme "Intervention Sociale" à la Fédération des Acteurs de la Solidarité Occitanie, qui est intervenue dans notre Master sur la thématique "Alimentation et Participation", allait en ce sens en reprenant la définition de Emilie Hache, philosophe : "*[Le commun est] un processus conduisant à dire collectivement ce qui compte et ce à quoi on tient*"[70], adossé à un travail de fabrication d'un collectif hétérogène, d'un ancrage territorial et d'un dispositif d'apprentissage dans la durée. La co-décision et l'horizontalité, plus que la simple prise de parole, en constituent des dimensions centrales : "*les biens communs sont davantage le résultat d'une bonne organisation collective que d'une production*"[71], ce qui renvoie directement aux questions de gouvernance.

Appliqué aux sites de compostage partagé, le *commoning* désigne donc moins l'existence d'un équipement collectif que la manière dont les usagers, les référents et les collectivités négocient, révisent et mettent en œuvre les règles d'accès, d'usage et de gestion du site :

---

[69] Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. *Flux, (124–125)*(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

[70] Hache, É. (2011). 3. « Crise des valeurs ? Non, crise des faits ! » Ce à quoi nous tenons : Propositions pour une écologie pragmatique (p. 69-99). La Découverte. https://shs.cairn.info/ce-a-quoi-nous-tenons--9782359250381-page-69

[71] Cordonnier, L. (2012). Éclairages sur la notion de biens communs. Socioeco.org. Site ressource sur l'économie sociale et solidaire. https://www.socioeco.org/bdf_fiche-document-735_fr

> *"La ressource considérée comme commun dans le compostage ne sera pas le biodéchet, mais le composteur. Le compostage de proximité met en jeu des pratiques collectives, allant du simple partage d'un composteur entre un groupe d'individus à une organisation définie de règles et de pratiques construites collectivement. Plaçant le citoyen en "technicien agissant" (Lehec, 2018), il retravaille alors le rapport de l'usager au service public du déchet. L'action des personnes est un des marqueurs du commun, par opposition aux services publics, qui n'engagent pas ou secondairement l'action du bénéficiaire"*[72].

C'est aussi ce qui permet de distinguer participation et pouvoir d'agir. Pour reprendre Bacqué et Biewener :

> *"L'empowerement articule deux dimensions, celle du pouvoir, qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. [...] l'empowerment implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale"*[73].

Alors même que de nombreuses politiques publiques se contentent d'enjoindre les habitants à participer sans leur donner les ressources ou les leviers décisionnels correspondants.

A la lumière de ces éléments, on peut distinguer au moins trois dimensions pour qualifier le degré de *commoning* des sites de compostage partagé : **gouvernance, travail et apprentissage**.

Premièrement, concernant la gouvernance, il s'agit d'identifier qui définit les règles du jeu : les modalités d'accès, les déchets acceptés, la gestion des conflits, etc[74]. On est sur un gradient qui va d'une gouvernance entièrement cadrée par la collectivité, avec des usagers réduits au rôle de déposants, à des configurations où le collectif d'habitants élabore, discute et ajuste lui-même ses règles.

---

[72] Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité. Flux, (124–125)(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

[73] Bacqué, Biewener, L'empowerment, une pratique émancipatrice, 2013, p6

[74] En annexe, les règles de fonctionnement du site de compostage partagé de l'association Clem'Compost, Annexe 11.

Au niveau du travail, le *commoning* suppose un partage des tâches qui ne se limite pas à la délégation informelle à quelques bonnes volontés. Dans les configurations les plus faibles, le fonctionnement repose sur le pouvoir public pour son entretien et suivi. À l'autre extrême, on observe des collectifs bénévoles capables d'assurer la plupart des tâches ordinaires, de se coordonner avec le service public et de poser leurs propres conditions.

Enfin, le *commoning* implique un travail d'apprentissage collectif : les usagers ne font pas qu'appliquer des consignes, ils apprennent à problématiser leur quotidien et à agir dessus. Laure Viart soulignait qu'il y avait un passage à opérer entre une démocratie participative centrée sur la prise de parole et une démocratie contributive où les habitants prennent aussi l'initiative d'actions. Dans les sites les plus élevés en degré de *commoning*, les conflits autour des nuisances ou de la répartition du travail ne sont pas gommés mais deviennent l'occasion de rediscuter les règles et de faire vivre le collectif.

Les différents sites que j'ai pu observer se situent à différents endroits de ce gradient. Les entretiens indiquent par exemple que certains sites restent très dépendants de leur EPCI pour la définition des règles et la résolution des problèmes. À l'inverse, d'autres sites, comme celui décrit par Nathalie, sont devenus de véritables lieux de sociabilité et de coordination de quartier, où les décisions se prennent au fil de discussions récurrentes entre voisins, et où le composteur est autant un outil de gestion des biodéchets qu'un support de projection collective sur le devenir du quartier (événements, aménagement de l'espace, lien avec d'autres initiatives écologiques ou sociales).

	Site fragilisé	**Site encadré**	**Site autogéré**
Niveau de *commoning*	Faible	Moyen	Fort
Gouvernance	Règles définies par l'EPCI, souvent calquées sur d'autres territoires.	Existence d'un noyau de référents qui co-discutent avec l'EPCI. Des ajustements sont possibles au fil du temps, mais sont fortement cadrés.	Le collectif d'habitants définit et fait évoluer lui-même les règles d'accès et d'usage. La collectivité devient une ressource plus qu'un prescripteur.

Travail	Site suivi (ou non) par un agent technique de l'EPCI ou un prestataire. Le reste des usagers se contente d'apporter ses biodéchets. Ou site suivi par un bénévole isolé, potentiellement épuisé par ce statut.	Partage plus collectif des tâches, parfois formalisé dans un petit collectif ou une association de voisinage. L'EPCI assure les tâches lourdes (transferts, tamisages, réparations).	Forte implication d'un collectif identifié, dont les membres se répartissent les tâches, organisent des temps de réunion ou d'assemblée, et débattent régulièrement des problèmes. La sociabilité autour du composteur déborde vers d'autres enjeux.
Apprentissage	La participation est essentiellement conçue comme faire le bon geste. On est proche du modèle d'"activation" décrit par Viart : les habitants sont invités à être acteurs sans disposer réellement de leviers sur l'organisation du dispositif.	Le site permet des apprentissages techniques et de premières expériences de co-gestion, mais la capacité des habitants à transformer le dispositif reste limitée. On est à mi-chemin entre participation encadrée et un *empowerment*, avec des marges de manœuvre réelles mais contraintes.	Le site devient un support d'*empowerment* au sens radical du terme : les habitants ne se contentent pas de trier leurs biodéchets, ils utilisent le composteur comme levier pour reconfigurer leurs rapports au territoire. On se rapproche ici des expériences de *commoning* décrites par Boespflug et al., où les collectifs liés aux composteurs réinterrogent les modes de fonctionnement du service public des déchets.

A partir de cette approche analytique, j'ai dressé l'exemple de 4 sites de compostage répondant à ces profils-types. La difficulté que j'ai rencontré est que, dans le cadre de mes missions, je suis amené à suivre qu'une seule typologie d'ACP, ceux relevant d'un degré de *commoning* faible, qui nécessitent une intervention extérieure fournie par l'EPCI, ici déléguée à Compostons. Les autres exemples sont donc tirés des échanges que j'ai eu avec les enquêtes et de ce dont j'ai pu entendre parler.

	Site fragilisé	**Site encadré**	**Site autogéré**
Niveau de *commoning*	Faible	Moyen	Fort

Exemples empiriques	Le Bosquet (Aigues-Mortes)	Pourquières (Carnon)	Clém Compost / parc Clémenceau (Montpellier)
Source	Entretien avec Clotilde	Entretien avec Agnès	Entretien avec Nathalie
Gouvernance	La gouvernance repose peu sur un collectif stabilisé et beaucoup sur une personne motrice. Clotilde évoque “une référente très motivée [...] qui habite à côté, qui passe souvent”. On est proche d’un site tenu par une vigilance individuelle plus que par une véritable co-décision.	Les habitants peuvent discuter certains ajustements, mais dans un cadre fortement structuré par l’intercommunalité. Agnès explique : “sur nos rencontres, on fait des ateliers d’intelligence collective [pour discuter de] qu’est-ce qu’on pourrait améliorer sur les sites de compostage “.	Le collectif définit lui-même une part importante de son fonctionnement. Nathalie explique qu’ils se sont retrouvés “seize à dix-huit à faire la formation ensemble [et qu’] à partir de là, on a [pu] décidé de la façon dont on allait fonctionner”.
Travail	Le travail est peu mutualisé. Clotilde note que lors des temps d’animation “souvent, il y a qu’elle qui vient”, ce qui montre une forte asymétrie dans la prise en charge concrète du site.	Les tâches sont partiellement partagées, mais l’ossature du site reste institutionnelle. Alonso résume la logique : “c’est la collectivité ou un prestataire qui gère”, même si des formes locales de participation subsistent.	Le travail est réellement distribué entre membres du collectif. Nathalie indique : “on pouvait se répartir les tâches de façon extrêmement légère”, ce qui nous renseigne sur une organisation collective suffisamment solide pour éviter la surcharge d’un petit noyau.
Apprentissage	L’apprentissage reste limité et surtout diffus. Clotilde observe que “les gens passent devant, ils s’arrêtent” et discutent “Ah, le compost…”, mais cela ne semble pas déboucher sur une montée en capacité collective.	Le site produit des apprentissages techniques et organisationnels, mais dans une logique encadrée. Agnès insiste sur la nécessité de “mieux communiquer pour que les consignes de tri soient bien appliquées”, et sur l’accompagnement d’actions visant à “montrer qu’est-ce qu’une aire de compostage”.	Le composteur devient un support de socialisation et de transmission élargie. Nathalie explique que lors des animations, les bénévoles se mobilisent “pour tenir un stand [...] pour inviter les gens à visiter, à comprendre et éventuellement à adhérer”. L’apprentissage dépasse ici le simple geste.

Cette typologie n'a pas vocation à essentialiser les sites : un même site peut évoluer dans le temps, passer d'une phase de montée en commun à une phase de délitement, ou inversement. Elle permet de poser une question centrale pour l'évaluation de la portée politique du compostage partagé : dans quelle mesure ces dispositifs relèvent-ils d'un *empowerment* des habitants, et dans quelle mesure participent-ils surtout à une participation encadrée, voire à une injonction à l'autonomie dépourvue de moyens, telle que la critique Le Bossé : "*L'autonomie désigne le fait d'agir par soi-même? Mais pour agir par soi-même il faut disposer des ressources nécessaires pour réussir l'action envisagée. Sinon la prescription d'autonomie n'ait rien d'autre qu'une injonction qui confine l'impuissance. [...]. Le fait d'enjoindre un individu à devenir plus autonome, sans s'assurer qu'il dispose des ressources pour y parvenir est une forme sophistiquée d'aliénation*"[75].

Autrement dit, le degré de *commoning* des sites de compostage partagé est une variable qui conditionne directement la manière dont ces dispositifs contribuent ou non à transformer le régime local de gestion des biodéchets, et donc la portée sociale et politique du compostage partagé.

Mais un autre enjeu lorsqu'on parle de la gestion de site de compostage partagé est celui du travail bénévole. Enjeu m'ayant personnellement travaillé : étant en contact direct avec de futurs référents de site bénévoles lors des formations que j'ai pu dispenser pour Compostons. Ainsi, qu'implique concrètement ce travail bénévole ? Et que révèle-t-il sur la délégation d'un service public aux citoyens ?

2.2. Les référents de site au cœur de la coproduction du service public

Dans la littérature sur l'économie des déchets et l'ESS, la notion de délégation de service public ne renvoie pas seulement à un montage juridique, mais à une manière particulière d'organiser le travail, la valeur et le pouvoir autour de fonctions qui relèvent historiquement de l'action publique. Lupton (2011) montre ainsi que l'économie des déchets est structurée

[75] Yann Le Bossé, *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : une alternative crédible ?*, ANAS, 2007

par des contrats de long terme et des rapports de force entre collectivités et opérateurs privés, qui organisent la filière comme un champ économique à part entière. Defalvard et Deniard, à propos du réemploi et des déchets en Île-de-France, mettent en évidence la place interstitielle occupée par les OESS : elles sont mobilisées par les collectivités comme partenaires ou sous-traitants sur des segments intensifs en travail de proximité (prévention, tri, gestion fine), mais dans le cadre de conventions et de marchés qui laissent peu de prise sur la définition des règles du jeu[76].

Dans ce contexte, le compostage partagé apparaît comme un segment délégué du service public des déchets. Les travaux de Maud Simonet sur le travail bénévole invitent alors à déplacer le regard : ce qui se joue ici n'est pas seulement une participation citoyenne bienvenue, mais une possible bénévolisation d'un morceau de service public sous couvert d'*empowerment* et d'écocitoyenneté. C'est cette double dynamique, de délégation et de gratuitisation, que cette partie se propose d'analyser : d'abord en décrivant le rôle et les trajectoires des référents bénévoles (2.2.1), puis en examinant l'encadrement institutionnel, les dispositifs d'évaluation et les formes de porosité entre société civile et action publique qui peuvent, paradoxalement, fragiliser la genèse de véritables communs autour du compostage partagé (2.2.2).

2.2.1. Le référent de site : une figure indispensable ?

Dans l'architecture du compostage partagé montpelliérain, les référents de site occupent une position charnière : ce sont des habitantes et habitants du quartier qui assurent, sur leur temps libre, une part non négligeable du fonctionnement quotidien des aires de compostage. Ils surveillent les apports, rectifient les erreurs de tri, rajoutent du broyat, effectuent occasionnellement des opérations lourdes comme les transferts et surtout entretiennent la relation avec les autres usagers et servent souvent de relais avec la Métropole. Cette figure brouille les frontières entre simple usager, militant de quartier et quasi-agent du service public des déchets, et constitue un point d'entrée central pour interroger la bénévolisation d'un segment de ce service.

[76] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.

L'entretien mené avec Nathalie, référente au site de l'association *Clem Compost*, permet de saisir concrètement ce qui fait entrer des habitants dans ce rôle. Elle insiste sur un double registre, individuel et collectif : "*ça m'intéressait à titre personnel, ça me semblait indispensable à titre collectif*". L'engagement comme référente est d'abord une manière de mettre en cohérence des convictions écologiques déjà anciennes avec une pratique concrète à l'échelle du quartier :

> *"Et après, il s'avère que moi, je suis sensible au sujet depuis fort longtemps. Par mon mode de vie, par mes convictions politiques, par la génération à laquelle j'appartiens peut-être aussi. Donc oui, ça me parle. Je suis ça de loin, depuis toujours, j'évolue dans des milieux de l'économie sociale et solidaire. Je suis toujours à la frontière de ça. [...] On est des post-soixante-huitards. Moi, je suis un pur produit des post-soixante-huitards. Moi, j'ai vécu en collectif pendant 20 ans, par exemple".*
>
> Entretien avec Nathalie, Annexe 7

Ce site de compostage s'inscrit ainsi dans un territoire déjà marqué par une expérience victorieuse de défense d'un bien commun urbain. Le fait de tenir le composteur, d'animer des cafés ou apéros compost prolonge cette histoire de mobilisation locale et renforce le sentiment d'appropriation collective du parc : "*on s'est retrouvés à dix-huit à faire la formation ensemble*", ce qui a "*soudé l'équipe*" et permis de construire un fonctionnement partagé des tâches.

Les motivations ne se réduisent donc pas à une injonction abstraite au petit geste environnemental. Elles combinent un souci écologique, une recherche de sociabilité de proximité ("*on se voit en dehors, on se fait des apéros*") et un rapport politique à l'espace urbain, fait d'attachement à un lieu et de réappropriation de sa gestion :

> *"[Le parc Clémenceau est] un ancien commissariat qui a été créé il y a trente, quarante ans. Les gens du quartier se sont mobilisés pour faire en sorte que ce ne soit pas donné aux entrepreneurs qui salivaient devant le projet [...] [ils] ont fait en sorte que ça devienne un parc public. Ils ont gagné et depuis, c'est merveilleux, ça fait plus de vingt ans qu'ils ont gagné ce truc-là".*
>
> Entretien avec Nathalie, Annexe 7

On retrouve des éléments similaires dans les propos d'autres acteurs. Hélène, salariée de Compostons mais aussi impliquée sur l'ACP de sa commune, Lavérune, souligne par exemple que ce site est devenu une étape du "petit parcours" quotidien – boulangerie, composteur – et un des rares endroits où "*les personnes âgées […] rencontrent autant de monde*". Alonso, salarié-associé de Compostons et ancien référent, rappelle qu'il connaît mieux certains référents de site que ses propres voisins d'immeuble : "*c'est ça, au moins, le lien social*". L'engagement bénévole fonctionne donc aussi comme dispositif de socialisation locale, particulièrement pour des fractions de classes culturelles supérieures, proches de l'ESS, déjà sensibilisées aux enjeux écologiques.

Au-delà des motivations, les référents de site effectuent un travail technique et relationnel décisif pour la qualité du service rendu. Alonso observe par exemple que, sur les sites où les bénévoles sont très présents, il y a moins d'erreurs de tri à la fin de la chaîne : les sur-tris quotidiens et l'ajout de broyat en font des co-producteurs de la qualité de la matière compostée. Agnès qualifie ainsi les référents de "*yeux sur le terrain*", capables de remonter les besoins, de corriger rapidement un dysfonctionnement et de garantir une meilleure acceptation sociale du dispositif : "*il y a une meilleure acceptation quand on sait que son voisin est référent du site"*[77].

Dans le modèle montpelliérain, la place donnée aux bénévoles est particulièrement centrale. Alonso estime que le compostage partagé y est tenu à 90% par les bénévoles. La Métropole finance l'installation des sites, le broyage et une partie des réparations, mais la régulation quotidienne repose en grande partie sur les collectifs citoyens. Ce travail n'est ni marginal ni

[77] Entretien avec Agnès, Annexe 4

accessoire : il est indispensable au maintien du dispositif et, donc, à la mise en conformité du territoire avec l'obligation de tri à la source des biodéchets.

On retrouve donc ici clairement ce que Maud Simonet propose d'analyser comme du travail bénévole. Dans ses travaux, elle montre comment le bénévolat participe à la production de services socialement utiles, dans des organisations publiques ou parapubliques, sans être reconnu ni rémunéré comme travail à part entière (Simonet, 2004 ; 2010). Le cas des parcs new-yorkais étudié avec John Krinsky est particulièrement éclairant : à partir de la crise budgétaire de 1975, la municipalité a encouragé le recours massif à des bénévoles et à des allocataires concernés par le *workfare*[78] pour entretenir les espaces verts, créant une mosaïque de statuts pour des tâches similaires et une "*gratuitisation du travail public dans les parcs*"[79].

Le parallèle avec les référents de compostage partagé est en ce sens équivoque : là aussi, des usagers engagés accomplissent gratuitement des tâches constitutives d'un service public, au nom de la citoyenneté, de l'écologie ou du vivre-ensemble. La valeur produite est réelle, mais le statut de celles et ceux qui en assument la charge demeure celui de bénévole.

Cette centralité des référents dans la configuration montpelliéraine a un coût : la fatigue et l'essoufflement, qui reviennent de manière récurrente sur les sites dépendants de ces référents. D'abord parce que le nombre de sites augmente plus vite que les moyens d'accompagnement professionnel. Ensuite parce que, lorsque le noyau initial de référents vieillit ou se décourage, le relais n'est pas toujours assuré.

Agnès, à POA, décrit très bien cette dynamique et la manière dont sa collectivité a tenté de la contenir :

[78] Aide sociale conditionnée par du travail gratuit fourni par l'allocataire aux États-Unis.
[79] Krinsky, J. et Simonet, M. (2012). La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York. Sociétés contemporaines, 87(3), 49-74. https://doi.org/10.3917/soco.087.0049.

“En fait, moi, j'avais été référente de site avant de travailler à l'Agglo, et je me retrouvais sans outils pour faire des transferts, à transférer un bac d'apport de 800 litres avec un bio-seau, et pas grand-chose. Donc, quand je suis arrivée, je voulais faire en sorte que tout ne repose pas sur les référents de site, que ceux qui ont envie de s'impliquer sur des transferts, du brassage, etc., puissent le faire. en les équipant d'outils, mais que petit à petit, ce soit fait par une équipe [salariée] en interne”.

Entretien avec Agnès, Annexe 4

On voit ici une autre configuration, où la collectivité reconnaît explicitement que la manutention lourde n’est pas juste à faire porter à des bénévoles (par ailleurs souvent retraités). Le discours d’Alain montre que l’opposition entre engagement citoyen et bénévolisation est complexe. L’enquêté défend ici la participation des habitants comme une reprise de responsabilité sur les flux produits, tout en refusant que le fonctionnement matériel du service repose intégralement sur leur travail gratuit :

“Pour moi, il faut qu'il y ait l'engagement des bénévoles, pour moi, il est clair, parce que c'est quand même nos biodéchets. Donc, déléguer à d'autres la gestion de nos biodéchets, de notre empreinte écologique, c'est quand même pas normal. Par contre, ça ne veut pas dire que ça doit reposer entièrement sur des bénévoles et que la métropole ne peut pas embaucher des guides composteurs qui, eux, pourraient accompagner suffisamment de sites, les aider, les dynamiser pour pouvoir justement éviter qu'ils s'écroulent les uns après les autres par manque de bénévoles. Ça, c'est clair. ***Mais on m'a dit que ça coûtait trop cher****”.*

Entretien avec Alain, Annexe 9

L’essoufflement n’est donc pas qu’un problème de gestion du bénévolat, mais un révélateur des limites de la bénévolisation d’un service public. En s’appuyant sur Maud Simonet, on peut dire que le problème n’est pas le travail gratuit en soi, mais les conditions dans lesquelles il est institué et articulé au travail rémunéré. La question devient alors : qui peut se permettre de travailler gratuitement, pour quels bénéfices symboliques, et qui se retrouve exposé à des formes d’exploitation masquées par le registre de l’engagement citoyen ?

En somme, la figure du référent de site bénévole cristallise l'ambivalence du compostage partagé : à la fois espace de réappropriation citoyenne et de *commoning*, et vecteur de gratuitisation d'une part du travail public de gestion des déchets. C'est précisément dans cette tension que se joue la portée, ou les limites, de la contribution citoyenne à une transformation du régime local de gestion des biodéchets.

> *"[Le choix de la Métropole de Montpellier], c'était de faire reposer la gestion des sites sur des bénévoles. Et en plus, il me semble qu'il faut qu'ils se créent en association pour qu'ensuite une aire soit installée. Moi, j'ai peur que les référents s'essoufflent, surtout quand il y a peu de sites et que les aires se remplissent vite. Ça veut dire qu'il y a beaucoup de transferts. Et faire reposer ça sur des bénévoles, je pense que c'est compliqué".*
>
> Témoignage anonyme d'un chargé de mission prévention du SMEPE.

2.2.2. Professionnalisation et externalisation du travail public

L'essor du compostage partagé sur la Métropole montpelliéraine repose sur un encadrement institutionnel très structuré, qui conditionne à la fois l'ouverture, le fonctionnement et la survie des sites. Les ACP sont adossées à une association volontaire signataire d'une convention avec la métropole[80], tenue de désigner deux référents de sites formés et de garantir l'ouverture du site en accès libre, avec distribution de bioseaux sur inscription. La fiche du site de Port Marianne[81] explicite la même architecture : conventionnement, référents formés, équipes de "patrouilleurs" et de "brasseurs" affectés à des tâches précises. Autrement dit, la gestion partagée n'est pas simplement l'auto-organisation d'un collectif d'habitants : elle est enchâssée dans un dispositif contractuel et prescriptif.

Autrement, les sites de compostage partagé sont pris dans des chaînes de *reporting* où s'agrègent quantités collectées, fréquence des interventions, incidents de tri, etc, autant d'éléments destinés à objectiver l'efficacité du dispositif au regard d'engagements contractuels : des indicateurs.

[80] Conventionnement de la Métropole de Montpellier, annexe 12
[81] Règles de fonctionnement du composteur de Port Marianne , annexe 13

L’encadrement passe aussi par des mécanismes de contrôle et, potentiellement, de sanction. Les fiches de site insistent sur le rôle central des référents dans le tri et la régulation des erreurs, la propreté du site, le brassage régulier, et signalent des points de vigilance : surcharge de travail, difficultés à maîtriser les erreurs, risque d’essoufflement bénévole. Même si les modalités concrètes de sanction ne sont pas explicitement détaillées dans les documents, il est clair que la collectivité conserve des leviers forts : suspension d’apport de broyat, mise en sommeil de sites jugés problématiques, refus d’extension, voire fermeture.

Dans le Pays de l’Or, Agnès souligne par exemple l’importance des diagnostics et des retours de terrain pour décider où déployer des sites, où installer des PAV à la place, et comment ajuster les dispositifs lorsque les conditions ne sont pas réunies (manque d’espace, blocages des conseils syndicaux). On voit ici comment l’évaluation sert aussi de base à des arbitrages unilatéraux par les pouvoirs publics, même lorsque l’initiative locale est forte. Sur le même territoire, j’avais ainsi été confronté à la fermeture d’un site suivi, survenue peu avant les élections municipales. L’ACP en question était positionnée sur la promenade du bord de mer de Palavas-Les-Flots et, pour satisfaire les résidents mécontents, le maire avait pris la décision de supprimer le site, sans que les équipes techniques aient leur mot à dire.

Autrement, Alain commentait les relations entretenus avec la Métropole en regrettant le manque de considération des acteurs associatifs :

> *“Ce que je trouve dommage, et je l'ai vu par rapport à Malbosc, c'est que quand on travaille avec la Métropole pour l'installation d'un nouveau site, on a vraiment les infos d'installation au dernier moment. Et ça ne nous donne pas l'occasion vraiment de travailler avec les habitants pour justement les prévenir, les mobiliser, etc. On est partenaire sans être partenaire, c'est à dire que c'est la Métropole qui décide et qu'elle ne te considère pas comme un partenaire avec qui tu vas aussi pouvoir échanger, demander des conseils et avec qui tu vas pouvoir travailler mais plus comme juste des relais de terrain.* ***On propose et ils disposent****.”*
>
> Entretien avec Alain, annexe 9

Pour Compostons, cette architecture d'encadrement et d'évaluation signifie une double inscription dans la logique des communs (animation de collectifs, soutien aux référents) et dans la logique de la délégation de service (respect de cahiers des charges, production d'indicateurs, *reporting* à l'EPCI, à SUEZ et au SMEPE). Les entretiens montrent bien cette porosité. Alonso rappelle la place croissante, sur certains territoires, de modèles où la collectivité ou un prestataire prend en charge une grande partie des tâches opérationnelles et du suivi, les bénévoles se retrouvant surtout à assurer le lien de proximité et à remonter les informations. Inversement, sur Montpellier, la Métropole finance l'installation, le broyage, la réparation des bacs et la formation, mais laisse une grande partie du travail de régulation et d'animation aux référents, au risque de les épuiser.

Dans les deux cas, les collectifs de quartier et les structures de l'ESS sont pris dans une relation d'*accountability*[82] : ils doivent faire leurs preuves par des indicateurs, des comptes rendus, et autres audits.

Du point de vue des communs, cette configuration est ambivalente. Les travaux d'Eynaud et Laurent (2017) sur l'articulation entre communs et ESS insistent sur le fait que tout dépend de la gouvernance : les OESS peuvent soit consolider des espaces de co-décision et d'autonomie, soit être progressivement alignées sur les logiques gestionnaires du service public et de ses délégataires. Or, dans le cas étudié, l'encadrement institutionnel et les dispositifs d'évaluation tendent à reconfigurer les communs en micro-segments du service public, où les habitants contribuent, régulent, surveillent, mais dans un cadre normé qu'ils maîtrisent peu.

En résumé, l'encadrement institutionnel et l'évaluation des sites de compostage partagé ont une fonction clairement ambivalente dans la genèse des communs urbains. C'est à ce niveau que se joue, très concrètement, la limite entre communs et services publics : plus les dispositifs de suivi et de contrôle se renforcent, plus la gestion partagée risque de glisser d'une logique de *commoning* vers une logique de professionnalisation des bénévoles dans le cadre de mission de service public.

---

[82] *L'accountability a* été définie comme "*le moyen par lequel les individus et les organisations rendent compte à une (ou plusieurs) autorité(s) reconnue(s) et sont tenus responsables de leurs actions*" (Edwards et Hulme, 1996, p. 967 cité par Oriot, F., Clavijo, N. et D'Astros, C.-D. (2024). Le contrôle de gestion dans l'Économie Sociale et Solidaire, un partenaire d'innovation sociale grâce à l'hybridation au jour le jour. Comptabilité Contrôle Audit, Tome 30(4), 53-99. https://doi.org/10.3917/cca.304.0053.

"Dès lors, quel peut être le rôle des pouvoirs publics dans le développement d'une économie des communs dans le domaine des déchets et du réemploi ? Une première réponse réside dans la prise de conscience nécessaire de la place de l'ESS dans ce domaine qui, dans toutes ses composantes et sa variété, est une illustration vivante des communs. Sur la base de cette reconnaissance, les pouvoirs publics pourront endosser le rôle de facilitateur, créer les institutions dont les règles éviteront les enclosures et permettre le développement de ce que Boilier a appelé des ***communs sous garantie publique***"[83].

2.3. Une portée transformatrice sous conditions

A la lumière des éléments précédemment mentionnés sur les avantages comparatifs du compostage partagé, mais également les limites humaines associées à ce dispositif, il convient à présent de prendre du recul sur notre pratique au sein de la SCOP. Qu'implique la responsabilisation des usagers sur le rapport à l'écologie (2.3.1.) ? Quelle posture adopte Compostons vis-à-vis de ces enjeux antinomiques (2.3.2.) ? Nous parviendrons alors à une réflexion sur l'avenir du compostage partagé et des marges de manœuvre qui pourraient être pensées, ce qui viendra mettre en discussion l'ensemble des éléments avancés durant ce mémoire (2.3.3.).

2.3.1. Discours et imaginaires : le paradoxe de l'écocitoyenneté

Les discours contemporains sur le compostage partagé s'inscrivent d'abord dans un cadrage plus large de l'action environnementale comme réforme des comportements individuels. Jean-Baptiste Comby montre ainsi que la fin des années 2000 correspond à l'avènement de l'écocitoyenneté, soit une manière de traiter la question climatique en faisant peser sur les

[83] Defalvard, H. et Deniard, J. (2016). Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : une approche institutionnaliste. Mouvements, 87(3), 69-81. https://doi.org/10.3917/mouv.087.0069.

individus la responsabilité de l'avenir de la planète, à travers une série de campagnes centrées sur les gestes du quotidien. Dans ce cadre, l'écologie est moins pensée comme un enjeu de transformation structurelle que comme une affaire de moralité domestique et de bonnes pratiques.

Dans sa mise en œuvre concrète, le compostage partagé fonctionne aussi comme un dispositif d'éducation pratique aux normes du tri. Le porte-à-porte, la remise des bioseaux, les chartes d'usagers, les rappels sur les déchets acceptés ou refusés, les injonctions à faire attention aux sacs plastiques dits biodégradables sont autant de vecteurs de la pédagogie du bon geste où l'usager est sommé d'intégrer des règles précises pour devenir un bon producteur de biodéchets.

Les acteurs de terrain ont d'ailleurs conscience de l'ambivalence du message qu'ils portent. Le compostage est présenté comme à la portée de tous, mais il apparaît aussi comme un geste supplémentaire demandé à des ménages déjà soumis à d'autres injonctions, ce qui nourrit le risque d'une écologie vécue comme punitive.

Les discours portés par Compostons ne se réduisent toutefois pas à la rhétorique institutionnelle du petit geste. Ils y ajoutent un imaginaire de la réappropriation, du vivant et du collectif :

> *"Déjà devenir acteur sur quelque chose qui angoisse beaucoup les gens, le changement climatique. De reprendre la main sur quelque chose... En fait, les déchets, c'est le premier geste qu'ils sont prêts à faire pour l'écologie, la question des déchets. Et le changement climatique c'est, [d'après une] étude d'il y a quelques années au niveau national, la deuxième préoccupation des Français après l'emploi. Donc, on touche vraiment quelque chose qui parle à tout le monde."*
>
> Entretien avec Léa, Annexe 1

Le changement de comportement n'est alors plus seulement conçu comme correction morale d'un individu, mais comme expérience sensible et collective de requalification du rapport aux déchets.

De plus, dans certains cas, cet imaginaire déborde même très nettement celui du tri. Hélène décrit certains composteurs montpelliérains comme de véritables "*lieux de vie avant d'être une poubelle*", "*bien commun vécu*" par les habitants, où l'on vient autant pour créer du lien que pour déposer ses déchets. Le cas de *Clem'Compost* est, à cet égard, exemplaire : l'entrée dans le compostage y fonctionne aussi comme une modalité d'intégration à un quartier, à ses sociabilités et à ses réseaux militants.

Le compostage partagé est donc traversé par deux imaginaires partiellement contradictoires. D'un côté, il est porté comme un écogeste exemplaire, relevant d'une grammaire écocitoyenne de la responsabilisation individuelle ; de l'autre, il peut être investi comme pratique collective, sensible et territorialisée, support de lien social et de reprise de pouvoir sur les déchets. Toute la difficulté analytique est de ne pas confondre ces deux registres : le second ne supprime pas le premier, et le discours sur le commun peut coexister en partie avec une injonction au bon comportement portée par les institutions et relayée par les opérateurs de terrain : le compostage partagé se caractérise donc, pour reprendre les mots de Defalvard et Deniard (2016), comme commun sous garantie publique.

Pour autant, l'objet de cette enquête n'est pas de trancher entre ces deux interprétations. Le composteur est simultanément un support de pédagogie comportementale et un lieu où certains habitants et certaines OESS essaient de produire autre chose qu'une simple correction des conduites.

Autrement, la sociologie des publics observés nécessite d'expliciter un enjeu primordial : celui de la prédominance de profils au capital culturel, et souvent économique, élevé. Dans ses recherches sur l'écologie, Comby relève que "*les classes populaires glanent donc moins de profits symboliques de la valorisation publique de l'enjeu environnemental que les*

catégories sociales privilégiées, alors même qu'elles contribuent moins aux pollutions et en souffrent plus"[84]. Or, les classes populaires ne sont pas éloignées de l'écologie, au contraire.

Le rapport des classes populaires à l'écologie n'est en effet pas absent, mais pragmatique : "*Un principe de réalisme les porte à réinscrire cet enjeu dans les contraintes matérielles de leur existence et à l'appréhender à partir d'un goût pour le concret, le raisonnable et la respectabilité*"[85]. Autrement dit, les classes populaires ne sont pas moins écolos par essence : elles rapportent l'écologie à des contraintes de logement, de temps, de mobilité, de coût, de vie quotidienne, de voitures impossibles à remplacer, de logements insalubres, de pollution de l'air ou d'asthme, sans forcément employer le mot "écologie". C'est ce que Comby nomme "le paradoxe de l'écocitoyenneté".

Ce sont également les publics qui en pâtissent en premier lieu des politiques écologiques sans lecture sociale à l'instar de l'instauration des Zones à Faibles Émissions (ZFE) qui avaient instauré les vignettes *Crit'Air* obligatoires sur les véhicules. Mesure qui touchait majoritairement cette classe aux véhicules souvent vétustes et polluants, mais souvent confrontée à l'impossibilité de rachat d'un autre.

Enfin, Comby avance que l'enjeu n'est pas seulement la politique du geste, mais le fait qu'elle transforme un problème culturel en problème comportemental. Il insiste ainsi sur la dépolitisation du problème public et sur l'idée que la problématique environnementale est rarement présentée comme un problème systémique mais davantage comme une affaire d'individus atomisés[86].

Mon terrain n'offrant pas la possibilité d'être au contact des utilisateurs des ACP, ne rencontrant que très occasionnellement des résidents et stagiaires. Je peux toutefois m'appuyer sur les profils de mes enquêtés afin d'analyser empiriquement un échantillon de profils sociologiques.

---

[84] Comby, J.-B. et Malier, H. (2021). Les classes populaires et l'enjeu écologique Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. Sociétés contemporaines, 124(4), 37-66. https://doi.org/10.3917/soco.124.0037.

[85] Comby, J.-B. et Malier, H. (2021). Les classes populaires et l'enjeu écologique Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. Sociétés contemporaines, 124(4), page 37. https://doi.org/10.3917/soco.124.0037.

[86] Comby, J.-B. (2017). Dépolitisation du problème climatique Réformisme et rapports de classe. Idées économiques et sociales, 190(4), 20-27. https://doi.org/10.3917/idee.190.0020.

En effet, les enquêtés les plus investis dans les sites de compostage partagé appartiennent majoritairement à des fractions relativement dotées des classes moyennes, voire moyennes supérieures, pour lesquelles l'écologie constitue déjà un répertoire familier de pratiques et de dispositions. La trajectoire de Nathalie est, à cet égard, éclairante : ancienne cheffe d'entreprise dans le tourisme social, passée par deux masters et un diplôme universitaire, elle décrit une socialisation ancienne à l'écologie et relie le compostage à d'autres pratiques de consommation engagée (bio local, faible consommation) :

> *"Après, soyons lucides hein, je le redis, c'est quand même des gens à peu près de mêmes milieux sociaux et culturels hein, mais, mais on essaye d'attraper de temps en temps d'autres gens. [...] Ce qui est sûr, c'est que 80% des gens qui sont [actifs] au composteur sont à la Cagette".*
>
> Entretien avec Nathalie, Annexe 7

De plus, l'accès au composteur du parc Clémenceau est conditionné à une adhésion de 5€ et le paiement est pensé comme un "*rempart contre les gens qui se mettent là et qui [ne] s'impliquent pas du tout*". Même modique, l'entrée dans le dispositif suppose de payer un droit symbolique, et d'adhérer à une certaine définition du bon engagement. Autrement dit, le compostage partagé n'est pas socialement neutre, il produit lui-même ses propres frontières d'entrée.

Le paradoxe du compostage partagé, replacé dans la perspective de Comby, est qu'il met fortement en scène des pratiques écologiques visibles, valorisées et socialement reconnues qui correspondent plus facilement aux dispositions des fractions cultivées des classes moyennes qu'aux contraintes des classes populaires.

Dans ces conditions, le compostage partagé risque de fonctionner comme une pratique écologiquement vertueuse mais socialement sélective. À l'inverse, les ménages les plus contraints peuvent être davantage ciblés par les injonctions à faire leur part que réellement intégrés comme co-constructeurs de ces dispositifs.

> *“Pour faire basculer une opinion dans un cadre donné, il faut qu'une majorité puisse en voir l'intérêt. Et forcément, s'il y a une majorité qui en voit l'intérêt, les autres suivent. On n'est pas en capacité, uniquement avec les acteurs des biodéchets ou les collectivités, etc, de convaincre tout le monde en même temps grâce à une campagne quelconque. Là, ça ne peut se faire que par tache d'huile. Pour moi, c'est une évidence. Et la tache d'huile, elle vient aussi du citoyen.”*
>
> Entretien avec Hélène, Annexe 2

Ce que montre très bien Alonso, c’est que l’écologie des gestes n’est pas vécue pareil selon la position sociale : lui-même dit explicitement qu’il parle “*d’une position confortable de bobo*” quand il explique que payer plus cher pour des pratiques écologiques ne lui pose pas de problème. Or, force est de constater que cette distribution de profils implique une limite de l’enquête : elle documente bien le point de vue des acteurs les plus investis dans le compostage partagé, mais beaucoup moins celui des habitants les plus éloignés des codes de l’écologie légitime, qui apparaissent surtout comme public-cible des dispositifs de sensibilisation.

Cette individualisation de l’enjeu écologique se traduit concrètement dans les dispositifs de sensibilisation. Dans les scènes de porte-à-porte ou d’inauguration de site, les habitants reçoivent un bioseau, signent une charte d’usager, et sont “initiés aux bonnes pratiques”. Le compostage est présenté comme “un petit geste en faveur de l’environnement qui est à la portée de tous”[87], même si les habitants réagissent souvent en demandant : “*vous allez me demander encore de faire un geste ?*”.

Mais cette responsabilisation ne peut être pensée de façon unilatérale. Adèle critique frontalement le fait “d*e [faire] reposer un peu tout sur [soi]*” : si les habitants ne trient pas, le problème serait renvoyé à leur seule responsabilité, alors même que la question est aussi celle des dispositifs et des moyens mis en place. Alonso nuance de son côté en rappelant qu’on ne peut pas opposer mécaniquement responsabilité individuelle et responsabilité collective :

[87] Maucort, P. (2026, 12 janvier). La charge mentale des petits gestes. *France Culture*. https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/la-charge-mentale-des-petits-gestes-1114547

selon lui, même la meilleure stratégie publique ne fonctionne pas si elle ne construit pas une “envie” et une “sensibilité” chez les habitants :

> *“Je pense que c'est un mélange. Tu [ne] peux pas considérer que tout passe par la responsabilité individuelle, de la même manière que tu [ne] peux pas considérer que tout va passer grâce au déploiement des stratégies de la part de la collectivité ou de l'État. Si tu construis pas une responsabilité individuelle, une sensibilité individuelle [...] je considère qu'il ne va pas y avoir une réponse parce que tu n'as pas construit cette envie, cette sensibilité. Donc, tu peux avoir le site avec tout l'affichage, avec la meilleure communication graphique, les textes adaptés en trois langues, etc., avec tous les outils. Mais si tu le balances juste comme ça et si tu échanges pas avec les gens, [ça ne peut pas fonctionner] : et c'est ce qui se passe parfois à Montpellier. [...] On forme les bénévoles, mais si les bénévoles n'ont pas la capacité ou n'ont pas la volonté, parce que ce n'est pas vraiment leur rôle de faire des apéros compost pour expliquer aux usagers comment est-ce qu'il faut trier dans leur cuisine, tu peux avoir un site très joli, mais qui est utilisé comme il ne faut pas.”*
>
> Entretien avec Alonso, Annexe 5

En pratique, la qualification du compostage partagé dépend des formes concrètes de sa mise en œuvre. Lorsqu’il s’appuie sur un collectif relativement stable, sur une répartition effective des tâches, sur des règles discutées localement et sur un soutien institutionnel suffisant, il peut fonctionner comme une véritable solution collective de gestion de proximité des biodéchets.

À l’inverse, lorsque l’essentiel de l’action publique consiste à demander aux ménages de faire le bon geste et à se conformer à des prescriptions sans réelle prise sur l’organisation du dispositif, le compostage partagé tend à devenir un instrument de responsabilisation individuelle appuyé sur une infrastructure collective minimale. Cette seconde configuration est d’autant plus probable que la collectivité cherche avant tout à détourner des tonnages des ordures ménagères ou à répondre aux obligations réglementaires à moindre coût, à l’instar de

l'appellation “Contrat de performance” du contrat OCTAV qui, *in fine*, à bien pour objectif central la diminution des tonnages incinérés moins que la justice sociale.

2.3.2. Bilan d’une pratique marginalisée

Le compostage partagé n’est pas, en lui-même, synonyme de commun urbain. Les travaux de Boespflug, Carré et Lamarche montrent au contraire que les formes les plus robustes de *commoning* émergent surtout dans des configurations où le compostage est pris dans un ensemble plus large de pratiques collectives ; lorsqu’il reste une activité isolée, souvent perçue comme contraignante, la dynamique collective est plus fragile. Le terrain montpelliérain confirme ce diagnostic : quelques sites fonctionnent comme de véritables lieux de vie ou de co-gestion, mais ils restent exceptionnels. À l’échelle de la Métropole comme de plusieurs EPCI du SMEPE, la montée des points d’apport volontaire et des dispositifs de collecte tend **au contraire** à rebasculer la gestion des biodéchets vers une logique de tri individuel standardisé, bien plus compatible avec les filières industrielles qu’avec une dynamique d’émancipation collective.

Les économistes invitent ainsi à ne pas idéaliser le compostage partagé. Leur point de départ n’est pas que tout composteur collectif ferait automatiquement commun, mais au contraire que le compostage reste une activité souvent jugée contraignante, dont il est difficile de faire tenir durablement une dynamique collective lorsqu’elle demeure isolée. Les formes les plus abouties de *commoning* qu’ils décrivent apparaissent surtout dans des tiers-lieux, où le compostage s’insère dans un ensemble plus vaste de pratiques partagées, d’usages multiples et de sociabilités déjà constituées. Le composteur n’y est pas la seule raison d’être du collectif : il fait partie d’un monde social plus large. Autrement dit, le compostage partagé ne devient politiquement intéressant qu’à certaines conditions sociales : il faut autre chose qu’un bac et des consignes de tri pour produire du commun.

À Boutonnet, Alain raconte que le site n’a redémarré qu’après la remobilisation d’un couple de voisin, le transfert de convention à l’association de quartier et la mise en place d’outils de

coordination (mail, *drive*, liste de diffusion), jusqu'à ce que les habitants deviennent "*vraiment autonomes*"[88].

À l'échelle de la Métropole de Montpellier, la limite du commun tient d'abord à une question d'échelle et de morphologie urbaine. Dans une ville dense, fortement verticalisée, l'idée d'un traitement principalement fondé sur des aires de compostage partagé n'a pas été tenue.

Le basculement vers les PAV n'est pas seulement une réponse technique à des contraintes d'échelle ; il traduit aussi un déplacement du centre de gravité de la filière vers des dispositifs plus facilement massifiables, mesurables et intégrables aux marchés industriels. Dans cette perspective, les collectifs issus du compostage partagé cessent d'être des interlocuteurs centraux de la politique biodéchets ; ils deviennent au mieux des dispositifs complémentaires.

Les EPCI du SMEPE offrent un contraste intéressant avec Montpellier Méditerranée Métropole : plusieurs d'entre eux affichent encore une doctrine de priorité à la gestion de proximité. Au Pays de l'Or, Agnès insiste sur la volonté de "*prioriser la gestion de proximité des biodéchets*", *via* les "*aires de compostage, compostage, lombricompostage*"[89], avant de recourir à des points de collecte là où ces solutions sont impossibles. À la CC Terre de Camargue, Clotilde décrit une hiérarchie de modes de traitement : composteurs individuels, puis ACPI, puis ACP, et seulement en dernier recours la collecte.

La progression des PAV et des logiques de collecte tend à rabattre la gestion des biodéchets sur un acte de tri individualisé, standardisé, où l'usager dépose une matière dans un contenant sans prise sur les règles de gestion, le devenir du produit ni les sociabilités qui peuvent s'y nouer. Ce que Hélène résume ainsi :

[88] Entretien avec Alain, annexe 9
[89] Entretien avec Agnès, annexe 4

“C'est un peu la volonté de [...] faire des lieux de compostage, des tiers lieux, des lieux pour faire autre chose, rendre le site suffisamment agréable ***pour que ce soit un lieu de vie avant d'être une poubelle****. Avec les PAV, ça n'arrivera jamais. Non. Donc au moins ça on n'aura jamais cette concurrence”.*

Entretien avec Hélène, annexe 2

A présent que les tensions autour des pratiques de compostage ont été clarifiées, nous touchons désormais au but de la recherche : qu'apporte l’action d’une SCOP comme Compostons à ce secteur ? L’ESS est-elle vectrice d’une harmonisation de ces logiques contradictoires ?

2.3.3. Compostons comme opérateur de médiation

Dans l’architecture locale des biodéchets, Compostons occupe une position interstitielle. La SCOP ne dispose ni du pouvoir réglementaire des collectivités, ni de la capacité infrastructurelle et des capitaux des grands opérateurs, ni de l’autonomie complète des collectifs habitants. Sa portée se situe ailleurs : dans la médiation. Elle traduit une politique publique de tri à la source en pratique, en accompagnant la formation des référents, la définition des règles d’usage, l’animation des collectifs et la stabilisation des routines de compostage. En ce sens, Compostons ne produit pas seulement un service, elle produit les conditions sociales de possibilité du compostage partagé.

“Notre raison d'être, c'est d'accompagner, de sensibiliser, d'informer les publics, les collectivités, les entreprises, donc tout type de public à la réduction et la gestion de proximité, la gestion citoyenne des biodéchets”.

Entretien avec Adèle, annexe 3

En effet, Compostons agit comme opérateur de médiation dans la mesure où la SCOP ne se contente pas d’agir en prestataire opérationnel.

“Aujourd'hui, notre singularité, c'est de d'accompagner le changement de pratiques. Car la technique, en fait, ne suffit pas à... arriver à nos fins. Donc c'est bien si on est bien équipés, mais encore faut-il que les gens s'approprient le dispositif”.

Entretien avec Hélène, annexe 2

Sa spécificité réside en effet dans la production de conditions sociales d’appropriation : rendre le dispositif compréhensible, acceptable, praticable et durable. D’ailleurs, le changement de statut, d’association à SCOP, peut être lu comme une réponse organisationnelle à la professionnalisation du compostage de proximité. Là où une association reposait encore sur une séparation entre bénévoles administrateurs et salariés, la coopérative tend à rapprocher pouvoir de décision et compétences de terrain. Mais également pour une question de légitimité auprès des partenaires : présenter un statut d’entreprise aux EPCI et industriels d’une part, et présenter un statut de l’ESS à l’écosystème local et militant d’autre part :

“ - C'est quoi l'intérêt d'être une entreprise de l'économie sociale et solidaire au sein de ce secteur ?

- Bah, l'intérêt, c'est pas hyper intéressant stratégiquement parce que tu es toujours disqualifié. [On] me dit : “C'est pareil, association, coopérative”. Franchement... Si t'es pas un industriel ou un bureau d'études, du coup, t'es disqualifié. Donc franchement, c'est pas... Mais par contre, c'est cohérent pour ceux qui sont dans le zéro déchet, dans l'écologie, ils apprécient la cohérence. Voilà. Et puis c'est notre écosystème de toute façon. Je veux dire, c'est notre ADN”.

Entretien avec Léa, annexe 1

La SCOP joue ainsi un rôle de médiation entre plusieurs types d’acteurs. Elle ne fabrique pas nécessairement un commun, elle intervient plutôt comme catalyseur des conditions de création d’un commun : elle fournit un cadre, des savoirs et une légitimité technique

permettant à de potentiels collectifs locaux de se structurer, comme le mentionnait Nathalie de *Clem Compost* :

> *"On a été super bien accompagnés. C'est la première clé de notre réussite, je trouve. Pour avoir eu moins d'expérience professionnelle auparavant dans l'animation, j'ai trouvé que l'équipe était ultra pro pour gérer les ordres du jour, les interventions, les animations. Tout était hyper réglé, hyper calé, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'abandon au milieu, genre ouais, bon, encore des assos blabla pendant trois heures et on fait rien. Il y a eu une efficacité redoutable et tout ça de façon ludique, légère et tout. Donc c'est des compliments que je veux réadresser à Compostons. Parce que vraiment, on l'a toujours dit et je ne suis pas la seule à le dire. Là, je me prononce au nom de mes petits camarades. Je fais partie du conseil d'administration de l'asso depuis quelque temps et j'ai fait partie du noyau dur du début. Voilà, donc on nous a accompagnés tant dans la construction du projet. [...] On nous a demandé ce qu'on voulait faire, on a fait des choix et on nous a accompagnés dans ces choix Ça, c'était vraiment génial. Des vrais guides sans parti pris".*
>
> *Entretien avec Nathalie, annexe 7*

L'ESS ne constitue pour autant pas ici une extériorité au régime industriel des déchets. Compostons n'est pas hors marché, ni hors commande publique. Elle intervient dans les interstices du régime dominant : là où les collectivités et industriels ont besoin de relais territoriaux, pédagogiques, connaisseurs du terrain et acceptés par les usagers.

La frontière entre *commoning* et bénévolisation ne se situe donc pas dans l'existence de référents bénévoles, mais dans la distribution effective des responsabilités. Lorsque les tâches lourdes, techniques et chronophages sont assumées par la collectivité ou par des professionnels, l'engagement citoyen peut devenir un levier d'appropriation. Lorsqu'elles reposent principalement sur les habitants, le compostage partagé risque de devenir une délégation déguisée de service public. Alonso disait par ailleurs ceci concernant le transfert de charge aux collectifs citoyens :

“Donc oui, c'est donner un pouvoir aux citoyens. Mais je ne pense pas, ça ne veut pas dire que les collectivités peuvent se retirer de la gestion des biodéchets parce que c'est leur compétence. Et j'ai évolué avant, je n'avais pas bien saisi cet enjeu de : OK, les collectivités vont déployer des sites de compostage, vont bien aider la création et l'installation des collectifs et des sites. Et après, avec cette envie anarchiste, on s'auto-gère. Non, parce que là, c'est un transfert de compétences pas voulu. Si le collectif dit : OK, oui, on se débrouille, mais il y a pas mal de collectifs qui vont dire : OK, je vais le faire, mais d'ici quelques mois, je vais voir comment est-ce que ça va évoluer parce que je ne vais pas me taper toute la gestion d'un site”.

Entretien avec Alonso, annexe 5

En définitive, la SCOP ne supprime pas l’ambivalence du compostage partagé ; elle la rend praticable. Elle accompagne les collectifs sans pouvoir se substituer durablement à eux, elle appuie les collectivités sans détenir la compétence déchets, elle travaille avec des opérateurs industriels sans partager leur modèle infrastructurel..

Mais sa fonction de médiation a une contrepartie. En devenant prestataire des collectivités ou partenaire d’un contrat de performance, Compostons contribue aussi à rendre le compostage partagé compatible avec les formes ordinaires de l’action publique locale : objectifs, marchés, bilans, indicateurs. La SCOP traduit les gestes des habitants en données valorisables par les institutions, tout comme elle traduit les objectifs institutionnels en consignes aux usagers. Cette double traduction constitue sa force, mais aussi sa limite : elle permet au compostage partagé d’exister dans un régime local dominé par la commande publique et les opérateurs industriels, sans pour autant renverser ce régime.

Ainsi, l’apport de Compostons ne doit pas être surestimé. La présence d’une SCOP de l’ESS dans la filière locale des biodéchets ne transforme pas mécaniquement le compostage partagé en commun urbain. Elle modifie plutôt les modalités de mise en œuvre. Ce déplacement est réel, mais il reste subordonné à l’architecture générale de la filière. Sa portée politique tient donc moins à sa capacité à concurrencer les infrastructures industrielles qu’à sa capacité à rendre visible une dimension habituellement sous-estimée de la gestion des biodéchets : **le travail social nécessaire pour qu’un dispositif technique fonctionne**.

CONCLUSION

L'avènement du tri à la source des biodéchets, rendu obligatoire depuis peu, aurait pu conduire le compostage partagé à s'imposer comme une solution *low-tech*, écologique, économique, humaine et de proximité pour retravailler notre rapport au déchet.

Toutefois, ce secteur, extrêmement industrialisé, d'une grande complexité et qui est déjà fort invisibilisé au quotidien vient discréditer cette pratique en la rendant subalterne. Or, si les moyens ne sont pas alignés, un site de compostage partagé ne peut fonctionner.

Le facteur humain, au centre de ce dispositif, est mal connu des acteurs publics et industriels et, malgré l'apport du travail relationnel et pédagogique fourni par l'ESS, les paramètres permettant l'émergence de communs apparaissent faibles et ne sont acquis que par de rares sites soit quasi autonomes, soit fortement accompagnés par des EPCI investis. Pour autant, la gratuitisation de cette division du travail du public vers les référents de sites vient complexifier et souvent faire échouer le développement du compostage partagé. De plus, les publics ciblés sont eux-mêmes souvent assez homogènes et déjà en partie sensibilisés aux questions écologiques telles que traitées dans les institutions ou les médias.

Il s'agit ainsi pour les acteurs de ce secteur de clarifier leur position :

- Soit il s'agit d'assumer la professionnalisation du compostage partagé comme levier d'action local fort, et donc de rémunérer des professionnels pour mettre en place et pérenniser ce dispositif ;
- Soit il faut au contraire d'assumer sa portée résolument citoyenne et volontaire, et ne pas en demander toujours plus aux citoyens, *a fortiori* à ceux déjà éloignés culturellement et économiquement de ses dispositifs, ne pas les surveiller et laisser de nouvelles manières de traiter nos biodéchets collectivement, et humainement, voir le jour.

BIBLIOGRAPHIE

ADEME. (2022). *Coûts de gestion des déchets alimentaires des producteurs non ménagers*.

Barles, S. (2005). *L'invention des déchets urbains : France 1790–1970*. Champ Vallon.

Béguin, M. (2013). *L'histoire des ordures : De la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle*. VertigO, 13(3).

Berdier, C., & Maillefert, M. (2024). *Les enjeux du compostage des biodéchets ménagers : De la construction de filière à une approche métabolique des flux*.

BLAST (n.d.) *En finir avec l'écologie bourgeoise et moralisatrice*. [Article].

Boespflug, M., Carré, C., & Lamarche, T. (2021). *Biodéchets : Retour d'expériences de commoning autour du compostage de proximité*. Flux, (124–125)(2), 12–26. doi:10.3917/flux1.124.0012

Carteco. (n.d.). Plateforme numérique des structures de l'économie sociale et solidaire.

Cirelli, C., Maccaglia, F., & Melé, P. (2017). *« L'incinérateur est trop près, la poubelle trop loin » : Gérer les déchets en régime de proximité*. Flux, (109–110)(3), 61–72. doi:10.3917/flux1.109.0061

Comby, J.-B. (2015). *La question climatique : Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Raisons d'Agir.

Comby, J.-B., & Malier, H. (2021). *Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses.* Sociétés contemporaines, 124(4), 37–66. doi:10.3917/soco.124.0037

Cristofini, O. (2023). *Économie circulaire et gestion des déchets ménagers : Quelle dynamique de champ portée par les collectivités locales ?* Gestion et management public, 11(3), 9–35. doi:10.3917/gmp.113.0009

Defalvard, H., & Deniard, J. (2016). *Les organisations de l'économie sociale et solidaire dans l'économie des déchets et du réemploi en Île-de-France : Une approche institutionnaliste*. Mouvements, 87(3), 69–81. doi:10.3917/mouv.087.0069

Delcourt, L. (2025). *Transition ou inertie ? Analyse de la réponse du Conseil régional d'Occitanie face à la crise de l'aide alimentaire et aux alternatives en émergence* [Document consultable sur demande à l'auteur].

Durand, M., Cavé, J., & Salenson, I. (2021). *Service public ou communs ? Les limites mouvantes de la gestion des déchets dans les pays du Sud.* Géocarrefour, 95(1). doi:10.4000/geocarrefour.16291

Dufour, E., & Barles, S. (2021). *L'éviction du compostage des ordures ménagères et la fin de leur recyclage agricole en France et en Île-de-France* (1940–1990) (Rapport PIREN-Seine).

Eynaud, P., & Laurent, A. (2017). *Articuler communs et économie solidaire : Une question de gouvernance ?* RECMA, 345(3), 27–41. doi:10.3917/recma.345.0027

Gillard, A. (2024). *Une histoire du compost : De la révolution néolithique à aujourd'hui* [Mémoire de master 1, GE].

Krinsky, J. et Simonet, M. (2012). *La servitude et le volontaire : les usages politiques du travail invisible dans les parcs de la ville de New York*. Sociétés contemporaines, 87(3), 49-74. https://doi.org/10.3917/soco.087.0049.

Lamy, E., Méreaux, J.-P., & Lopez, J.-C. (2024). *La gestion des biodéchets : Un nouvel enjeu en matière de relations avec les usagers grâce à la démarche RSO*.

Lupton, S. (2011). *Économie des déchets : Une approche institutionnaliste*. De Boeck.

NECI., CRESS Normandie (2024) *Note d'opportunité – Gestion des biodéchets : le rôle des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en réponse aux besoins des territoires normands.*

Simonet, M. (2004). *Penser le bénévolat comme travail pour repenser la sociologie du travail*. Revue de l'IRES, 44(1), 141–155.

RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse la portée économique, sociale et écologique du compostage partagé sur le territoire montpelliérain, dans un régime de gestion des biodéchets dominé par les collectivités territoriales, les infrastructures industrielles et les partenariats public-privé. À partir de l'étude des activités de la SCOP Compostons, il interroge le compostage partagé comme pratique de *commoning* ou comme dispositif de responsabilisation et de bénévolisation des usagers. L'enquête repose sur une observation participante réalisée durant un contrat d'apprentissage, une analyse documentaire et des entretiens semi-directifs.

Les résultats montrent que le compostage partagé constitue un maillon utile mais subalterne de la politique locale des biodéchets. Il favorise la réduction des déchets résiduels, le retour au sol de la matière organique et, dans certains cas, la création de liens sociaux. Cependant, la participation des habitants reste généralement encadrée par les institutions et repose sur un travail bénévole peu reconnu et socialement distribué. Compostons joue un rôle central de médiation et d'accompagnement, sans disposer des moyens nécessaires pour transformer les rapports de pouvoir de la filière.

Le compostage partagé apparaît ainsi comme une pratique ambivalente, entre réappropriation collective et externalisation d'une partie du service public vers les usagers.

Mots clés : **Déchets - Biodéchets - Compostage partagé - Economie des déchets - Economie circulaire - Economie sociale et solidaire - Délégation de service public - Gouvernance locale - Commoning - Bénévolat - Ecologie du geste**